COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL

DE LA VILLE DE PARIS

N° 1

Séance du Conseil de Paris

Conseil municipal

Lundi 31 janvier et mardi 1er février 2005

La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Souhaits de bienvenue.

M. LE MAIRE DE PARIS souhaite la bienvenue à Mme GIBOUDEAUX, qui remplace M. RIOU, en qualité de conseillère de Paris.

L'orateur souhaite bonne chance au nouveau président du groupe "Les Verts", M. DUTREY.

2005 SGRI 4 Aide exceptionnelle en faveur des populations sinistrées en Asie du Sud par le tsunami du 26 décembre 2004. - Montant : 1.000.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS salue l'extraordinaire mobilisation des Parisiens à l'occasion de la tragédie humanitaire de l'Asie du Sud.

Dans les mairies d'arrondissement, plus de 370.000 euros ont été collectés.

Par ailleurs, la Ville de Paris s'est mobilisée fortement d'abord pour essayer d'épauler les populations en difficulté en leur donnant de l'eau potable.

L'orateur salue le travail de l'équipe rassemblée autour de Mme LE STRAT avec le concours de l'adjointe concernée, Mme CONSTANTIN.

Il a également réuni des maires de capitales européennes en vue de trouver des réponses efficaces, rapides et coordonnées.

Il a ainsi été décidé de mettre au point une banque de données qui permettrait de recenser les moyens de chaque ville ainsi que d'établir un partenariat avec l'ONU et l'UNICEF pour donner la priorité à l'enfance dans le cadre de la reconstruction de ces zones.

L'orateur suggère de ne pas se lancer dans des parrainages prématurés et d'attendre les données de l'UNICEF. Mais l'idée forte de tous ces élus du monde entier reste de faire en sorte que chaque conseiller municipal parraine un enfant.

L'orateur salue le travail de la Société nationale de la Tour Eiffel qui a apporté une contribution de 100.000 euros.

Après discussion avec tous les présidents de groupe, l'orateur propose de voter aujourd'hui une aide exceptionnelle d'un million d'euros répartie entre la Fondation de France, la Croix Rouge française, l'UNICEF, le Secours populaire, le Secours catholique, la Protection civile de Paris, Aid International et Handicap International.

L'orateur insiste pour que M. SCHAPIRA et M. CARESCHE veillent à tenir en permanence tous les groupes informés de cette action de solidarité.

M. LE MAIRE DE PARIS met aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 visant à substituer l'appellation "Eaux de Paris" à SAGEP.

Il est adopté.

M. LE MAIRE DE PARIS met aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 4 amendé.

Il est adopté.

2005 DPJEV 2 Approbation des recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'aménagement.

2005 DU 1 1°) Bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. - 2°) Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS souligne que le présent débat porte sur l'un des sujets les plus décisifs de la mandature. Il ne constitue pas seulement un projet d'urbanisme, mais vraiment un projet de ville. Face à la spéculation immobilière, face au chômage, à la détérioration de l'environnement, à la pression des rythmes citadins, au déséquilibre entre les territoires ou à la densification outrancière, ce document vise à dessiner une alternative moderne et respectueuse des aspirations des citoyens. L'essentiel du règlement d'urbanisme, actuellement en vigueur à Paris, date de plus de 25 ans et n'a manifestement pas offert les outils pertinents face aux enjeux de ces trois dernières décennies.

Ainsi, entre 1975 et 1999, Paris a perdu 177.000 habitants aux dépens pour l'essentiel des classes sociales modestes et moyennes. Au plan économique, entre 1990 et 1999, Paris a perdu 200.000 emplois.

Par ailleurs, l'insuffisante protection du patrimoine architectural parisienne s'est traduite par de multiples atteintes à l'identité même de notre Ville. Le projet résulte d'une concertation qui a duré trois ans et a largement associé les Parisiens, les 121 Conseils de quartier et les vingt mairies d'arrondissement sans oublier les

acteurs économiques, Chambres de Commerce, Chambres des Métiers, mais aussi les organisations syndicales et les communes riveraines.

Plus de 120.000 foyers parisiens ont répondu au questionnaire qui leur avait été adressé. Les choix et les attentes qui se sont exprimées ont largement inspiré les règles du projet de PLU.

Afin de lutter contre les inégalités et restaurer les équilibres sociaux et géographiques de Paris, le PLU se veut un outil dynamique pour renforcer la construction de logements sociaux dans les territoires parisiens qui en ont le moins dans une double perspective : mieux intégrer les quartiers en difficulté, notamment à la périphérie de la ville, aménager de nouveaux quartiers de vie dans des espaces largement laissés en friche.

Favoriser la mixité sociale partout dans Paris, c'est permettre à toutes les catégories sociales de demeurer dans cette ville pour préserver son avenir et son identité même.

Le PLU donne les moyens d'améliorer durablement le cadre de vie quotidien des Parisiens et de protéger leur environnement. 1.500 espaces verts privés seront ainsi protégés.

Des exigences accrues sont prévues pour la végétalisation des espaces libres dans les constructions. L'accent est mis sur la promotion des réalisations à haute qualité environnementale.

Face au problème de santé publique que constitue la pollution, le partage de la voirie représente une orientation nécessaire. C'est pourquoi des évolutions sont proposées en matière de construction de parkings dans les nouveaux immeubles, complétant la politique en faveur des transports collectifs et des modes de circulation douce.

L'objectif de préservation de l'environnement trouve sa déclinaison dans l'adoption du Cahier de Recommandations environnementales.

Le troisième grand objectif de ce document est de stimuler l'emploi à Paris.

C'est pourquoi il est proposé d'augmenter sensiblement les possibilités de constructions dédiées à l'activité économique dans ces zones, étant entendu que cette orientation ne se traduit nullement par une réduction quelconque de la constructibilité à l'Ouest et dans le Centre.

A cet effet, les normes prévues pour l'installation d'immeubles dédiés à l'activité économique sont préservées. Le ville de demain devra à la fois relever les défis du logement et de l'emploi qu'il n'y a donc pas lieu d'opposer.

Les Parisiens veulent pouvoir vivre et travailler dans leur ville. C'est précisément le sens du P.L.U. La Municipalité a veillé à élaborer un outil juridique, largement simplifié par rapport à l'ancien POS et se dote de nouveaux instruments juridiques que beaucoup estiment même précurseurs par rapport aux autres villes françaises.

Pour garantir le développement de nouvelles formes de mixité sociale, il est ainsi proposé de fixer une règle nouvelle, prévoyant que tout programme de logement de plus de 1.000 mètres carrés inclura au moins 25 % de logements sociaux dans les secteurs de la capitale qui en sont aujourd'hui dépourvus.

L'orateur s'étonne de l'attitude hostile de l'opposition envers cette disposition. Comment accuser la Mairie à la fois de chasser les couches moyennes de la population, qui ont été chassées bien avant elle et rejeter une mesure qui les concerne au même titre que les catégories les plus modestes ?

Pour favoriser la vitalité commerciale de Paris, le P.L.U. prévoit la protection de 230 kilomètres de rues commerçantes traditionnelles de la capitale où le changement de destination des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sera désormais interdit. Ce parti pris, complémentaire de l'action engagée, via la SEMA-Est, contribue à réintroduire une vraie vie commerciale dans des quartiers qui souffrent de mono-activités économiques.

Pour la protection de son patrimoine architectural, ce P.L.U. introduit un nouvel instrument, les protections Ville de Paris qui vont interdire la démolition de tout ou partie des parties des bâtiments que la Ville entend sauvegarder. Il est ainsi proposé la protection de 4.000 nouveaux bâtiments qui ne l'étaient pas et qui vont ainsi s'ajouter aux 1.900 déjà classés par l'Etat.

Paris doit mieux respecter son formidable patrimoine, tandis que la création architecturale va continuer de s'y déployer et pour cela il n'est pas possible de figer, de congeler le paysage urbain. En effet, l'architecture s'applique à un patrimoine vivant.

Le défi est donc d'inscrire un tel mouvement dans la durée.

L'orateur rend hommage à l'action de M. CAFFET.

L'orateur remercie les groupes de la majorité de s'être associés au travail de l'Exécutif.

M. BLOCHE souligne que fixer les règles d'urbanisme pour deux décennies représente un véritable défi. Il s'agit en effet de concilier

l'impératif de développement économique et de l'habitat avec l'amélioration du cadre de vie tout en tenant compte de la densité du bâti.

Le PLU est d'abord un acte démocratique fondateur car la démarche collective et constructive qui a présidé à son élaboration a permis de rompre avec l'immobilisme parisien existant par le passé en matière d'urbanisme.

La loi SRU de décembre 2000 a constitué une formidable opportunité pour lancer l'un des chantiers les plus ambitieux de la mandature. D'abord, par l'élaboration concertée du Projet d'aménagement et de développement durable voté il y a exactement deux ans par l'ensemble de la majorité municipale. Ensuite, par l'envoi d'un questionnaire à 800.000 foyers parisiens dont le taux de réponse, plus de 15 %, a démontré un réel intérêt citoyen pour les questions d'architecture et d'aménagement urbain. Les débats sur le projet des Halles en ont été une autre illustration.

L'orateur salue le remarquable travail accompli par les associations locales et les 121 conseils de quartier mais aussi par tous les Maires et tous les élus d'arrondissement.

Des limitations conséquentes à la densité des constructions sont donc apportées. Une place plus grande est accordée aux espaces verts, les filets de hauteur existant sont préservés répondant ainsi à la demande des Parisiens de ne pas construire d'immeuble de grande hauteur supplémentaire.

Vivre mieux à Paris passe, bien sûr, par la réduction de la circulation automobile pour des enjeux de santé publique, par le développement des transports en commun en site propre, sans pour autant que cela se fasse au détriment du stationnement, ce qui est l'un des principaux enseignements du questionnaire.

Il convient de veiller à ce que l'on ne puisse utiliser le PLU pour figer la ville. Il convient d'être attentif à éviter tout risque de glaciation du bâti qui pourrait finalement s'avérer contraire à l'objectif d'évolution du paysage urbain.

Les éventuelles modifications qui seront apportées au P.L.U. notamment dans le cadre de l'enquête publique doivent continuer à répondre à l'objectif de relance de la production de logements, notamment sociaux et intermédiaires.

Le PLU inscrit durablement dans le nouveau règlement d'urbanisme les priorités de la mandature, à travers des innovations essentielles.

La conception d'une "ville à partager" passe ainsi par la traduction réglementaire de l'impératif de mixité sociale sur les territoires non construits. L'inégalité d'implantation des ensembles de logements sociaux déficitaires dans l'Ouest parisien, a conduit à mettre en place un dispositif correcteur inédit qui touchera l'ensemble des constructeurs. C'est l'obligation de construire au moins 25 % de logements sociaux dans chaque programme de logement.

Il s'agit également d'utiliser des matériaux de qualité allant dans le sens du développement durable, de privilégier la démarche H.Q.E. C'est dans cet esprit d'ailleurs que les élus socialistes et radicaux de gauche proposent de déduire du calcul de la surface habitable nette certaines surfaces communes comme les loggias, les halls d'entrée, les locaux à vélos et à poussettes, afin de développer des logements de plus grande qualité pour le plus grand nombre.

Il s'agit aussi de veiller au maintien sur le territoire parisien des classes moyennes et des familles en luttant notamment contre les disparitions du parc immobilier et social de fait. Il revient principalement au Gouvernement de mettre en œuvre un dispositif législatif et réglementaire contraignant et en attendant qu'il produise ses effets d'instaurer un moratoire de six mois.

Le groupe PS propose qu'une partie de ces logements puisse être maintenue en parc locatif à des niveaux de loyers situés entre 20 % et 30 % des prix du marché.

Il convient d'augmenter par des partenariats exigeants avec les promoteurs, le parc locatif intermédiaire.

Le PLU permet de sortir d'une logique, celle des municipalités précédentes largement défavorables à l'emploi et aux petites entreprises commerciales et artisanales, où les bureaux étaient à l'Ouest et les logements à l'Est.

Si la qualité de vie est naturellement une priorité, Paris doit aussi être une ville dynamique qui favorise la création d'emplois. Elle doit susciter l'envie pour les entreprises de s'y installer et pour les petits commerces d'y rester. Cela passe par l'implantation d'activités économiques dans l'Est parisien, et le maintien partout des services de proximité.

C'est l'enjeu du projet d'aménagement de Paris Nord-est, mais aussi de "Paris-Rive gauche".

D'autres projets d'aménagement, comme celui du secteur des Batignolles dans la perspective des Jeux olympiques de 2012, seront également déterminants.

Le développement de Paris passe par un projet respectueux de la diversité de son patrimoine architectural, s'inscrivant dans une vision moderne et dynamique du patrimoine. Certains

lieux culturels emblématiques voient maintenant leur place pleinement reconnue.

Réinventer la ville, c'est l'ouvrir chaque jour davantage sur son environnement extérieur, par l'aménagement de grands sites culturels comme le "104, rue d'Aubervilliers", la Gaîté lyrique ou la Maison des Métallos.

Le PLU permet de casser l'isolement de notre Ville à travers les onze grands projets de renouvellement urbain concernant l'aménagement des portes de Paris.

Le PLU s'ancre dans la perspective plus large de l'agglomération parisienne. Les projets d'aménagement de Paris et de la Région Ile-de-France ne peuvent s'ignorer.

M. AZIERE souligne que le PLU constitue un enjeu éminemment politique face à des questions très importantes pour l'avenir de Paris. Peut-on et comment résoudre la crise immobilière à Paris ? Peut-on enrayer la dépopulation de Paris qui s'accompagne d'une ségrégation sociale au dépens des classes moyennes et en particulier des familles ? Peut-on relancer et mieux répartir l'activité économique à Paris ? Peut-on sortir des normes haussmaniennes ? Y a-t-il une politique possible entre un urbanisme ordinaire et une architecture monumentale ?

L'orateur déplore une absence totale d'intention : ni vision de Paris ni visibilité de projet de P.L.U. Il craint un immobilisme absolu.

"Fluctuat nec varietur" risque bien de devenir la nouvelle devise de l'urbanisme parisien.

La dédensification de Paris constitue une tendance lourde. Cette baisse de la densité à Paris, supérieure aux prévisions établies dans le S.D.R.I.F., est contraire aux tendances observées dans les grandes métropoles européennes. Le règlement du P.L.U. n'a pas vocation à accompagner ce mouvement de déperdition et encore moins à l'encourager, au nom de la recherche d'une prétendue mixité et diversité sociale.

La densité n'est pas l'ennemi de la Ville. A travers la dédensification de Paris, on arrive à un nouveau modèle de population solitaire et vieillissante auquel correspond une demande de biens, de services et d'espaces qui ne sont pas, loin de là, des facteurs de développement durable pour Paris.

Du même coup, la densification de la première Couronne parisienne devient une densification par défaut avec les inconvénients de la hausse de l'immobilier, de l'augmentation des déplacements.

Le groupe UDF propose ainsi que le COS de 3,25 soit maintenu et figure parmi les objectifs assignés à la Zone urbaine générale.

Dans le même souci de maintenir les classes moyennes et les familles à Paris, l'orateur entend restaurer une véritable priorité pour la production d'un parc de logements intermédiaires quantifiés à hauteur de 10 % du parc immobilier de Paris, sans modifier l'objectif de 20 % fixés par la loi S.R.U. et concernant le parc social.

L'orateur s'inquiète également de la baisse de l'activité économique à Paris. Sur ce plan, le PLU semble s'inspirer davantage de la philosophie des micro-projets que de celle d'un plan Marshal. Pourtant, aujourd'hui, un des enjeux, c'est d'apprendre à vivre à Paris dans la concurrence de ce début de XXIe siècle, tout en y développant de la qualité de la vie.

Paris affronte une situation de concurrence sur trois fronts : celui de l'agglomération parisienne, celui de la province et celui des grandes métropoles étrangères. Dans cette concurrence mondiale, la politique en matière d'urbanisme est fondamentale.

La politique d'urbanisme, c'est la vitrine de Paris dans tous les métiers et pôles de compétence qui portent l'économie locale. Paris doit rester un incubateur d'innovation et de création.

Au lieu de cela, la politique d'urbanisme de la Municipalité donne la priorité au patrimoine avec des niveaux de protection de sites supplémentaires. Aucun projet urbain n'a été porté comme un grand projet. Les grands projets de renouvellement urbain ne peuvent servir d'alibi à l'absence d'une véritable politique d'urbanisme. Aujourd'hui, l'urbanisme parisien tient plus de la visite guidée d'un musée vernaculaire que de la vie de tous les jours.

Ce P.L.U. fait de Paris un Paris égoïste est prétentieux.

Maintien de la densité, véritable politique de l'urbanisme capable de relancer l'activité économique, le groupe UDF attendra la fin des débats pour prendre position sur ce P.L.U. qui s'avance dans la confusion des intentions de l'Exécutif.

M. DUTREY estime qu'après plus de vingt ans d'urbanisme autoritaire, il faut tenter de corriger les ravages de la spéculation immobilière.

Si le groupe "Les Verts" a déposé plus de 600 amendements, ce n'est pas par plaisir d'allonger les débats, mais uniquement pour que ce projet de plan local d'urbanisme soit réellement l'outil de la politique municipale visant à créer des logements sociaux, des espaces verts, des équipements publics et de l'emploi.

Les amendements et vœux déposés par le groupe "Les Verts" participent d'une même volonté : rendre la Ville plus écologique.

Paris manque d'espace, de logements, de services publics comme les crèches, maisons de retraite, structures d'accueil. Paris manque de points verts. Paris subit l'inflation démesurée des coûts du foncier du fait de la spéculation immobilière. Paris voit disparaître nombre de ses petits commerces et entreprises. En plusieurs endroits, Paris est défiguré par des opérations calamiteuses.

Ce sombre état des lieux est l'aboutissement des choix faits par la précédente majorité.

En remplaçant le P.O.S. par le P.L.U., l'occasion est enfin offerte de donner une nouvelle orientation à l'urbanisme parisien. Paris est effectivement une des villes les plus denses d'Europe, sinon du monde et, pourtant, les besoins sont immenses. Il faut ces logements sociaux, ces équipements, ces espaces verts, cette activité, tout cela sur une surface limitée de 107 kilomètres carrés.

A force de densifier la ville, on risque d'arriver, à terme, à une véritable nécrose de l'espace urbain. Seule une vision réellement intercommunale, et non pas une logique de concurrence avec les communes limitrophes ou les communes d'Ile-de-France permettra une évolution dans une vraie logique de développement durable.

Mais en attendant, il convient d'arbitrer entre ces différentes demandes. Il faut limiter la densification de la ville aux espaces libérés en les réservant aux besoins les plus urgents des Parisiens. L'augmentation de la densité ou la construction de tours ne permettrait aucune avancée positive.

La course sans limite à l'augmentation de la densité amènerait inévitablement à augmenter la pression spéculative sur ce qu'il y a de plus fragile dans la Capitale, ses logements dits logements sociaux de fait.

Le prix d'un terrain à Paris étant déterminé par les possibilités de construction, l'amendement de l'Exécutif proposant le C.O.S. de 3, légèrement en dessous de la règle actuelle, va dans le bon sens.

Toutefois, "Les Verts" restent inquiets sur le sort des cœurs d'îlots, peu denses, des arrière-cours parisiennes, des petites cours jardins, et des espaces de respiration appelés communément "dents creuses".

La création de Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager est une première dans la Capitale. Le groupe "Les Verts" n'est pas conservateur et ne cherche pas à muséifier la Ville. Entre muséification et spéculation à outrance, il existe une alternative.

L'orateur préfèrera toujours "Amélie Poulain" à "Terminator" ou "Mad Max". Le Paris des bureaux de Jacques CHIRAC n'a rien résolu.

Le groupe "Les Verts" est un fervent partisan de l'architecture contemporaine, mais relève que la création architecturale n'a pas profité à l'augmentation des densités de 1989. Seule la volonté politique et la commande publique permettront de créer une véritable architecture contemporaine dans la Capitale.

Depuis de nombreuses années, le groupe "Les Verts" s'est élevé contre l'urbanisme dit dérogatoire qui trouvait son expression dans la réalisation des ZAC.

Avec la nouvelle majorité municipale, la politique d'urbanisme a été réorientée, mais les outils existent encore et sont largement employés à Paris. "Les Verts" souhaitent ramener dans la règle commune ces secteurs dérogatoires, dont certains vont permettre la réalisation d'hyper centres commerciaux comme à Beaugrenelle.

L'orateur partage entièrement, en revanche, l'objectif de la Ville de mener de front la bataille du logement et celle de l'emploi.

Les amendements déposés par "Les Verts" sur la protection du commerce, sur la création d'hôtels d'artisanat sont là pour en attester.

Toutefois, l'absence de régulation de la concurrence entre la création de logements et de bureaux dans la zone mixte et dans le sous-secteur favorable à l'emploi risquait de laisser le marché maître du choix des usages des terrains, ceci bien sûr entraînant la création de surfaces d'activité et de bureaux au détriment du logement.

Cependant, les amendements déposés par l'Exécutif ont en partie rassurés "Les Verts". Ils prennent en compte ce risque, notamment en matière de transformation d'immeubles de logements très denses en immeubles d'activité.

De même, en ce qui concerne la place de l'automobile dans la ville, beaucoup de chemin reste encore à parcourir avec notamment le maintient de l'obligation faite aux promoteurs de réaliser des emplacements de stationnement, ce qui est clairement une incitation à acquérir des véhicules. Les seules réponses au questionnaire sur le Plan local d'urbanisme ne peuvent à elles seules justifier une telle mesure.

Il faut retenir un seul point à savoir qu'une majorité des Parisiens soutient la politique municipale en matière de transports en commun

et de limitation de la pollution. Conformément au contrat de mandature, le groupe Verts demande que l'emprise de la petite ceinture soit classée suivant un zonage qui lui assure qu'elle sera aménagée en coulée verte.

Le groupe Verts a également demandé que l'ensemble du bois de Boulogne soit classé à l'identique du bois de Vincennes. En l'absence d'une réponse positive, l'orateur revient sur ces deux points.

L'orateur salue la servitude de 25 % de logements sociaux, un outil à la mesure du problème. Enfin, on accepte d'écorner la sacro-saint droit de propriété pour faire une petite place au droit au logement.

L'orateur relève à ce propos les contradictions de la droite municipale qui d'un côté conteste cette règle et d'un autre, propose dans certains arrondissements la création d'emplacements réservés pour du logement social.

L'orateur souligne que 90 % des demandeurs de logements sociaux ne correspondent pas au plafond du P.L.I. La Ville est en train de remporter la bataille de l'amélioration de la vie dans la Capitale mais doit maintenant veiller à ce que celle-ci ne profite pas uniquement à ceux qui ont les moyens de l'écologie.

M. VUILLERMOZ souligne que le présent débat sera certainement un des plus important de la mandature.

Le projet de PLU qui est le fruit d'un débat démocratique comporte des avancées sur un ensemble d'enjeux importants.

Le P.L.U. est un acte majeur, un outil qui doit permettre d'inscrire Paris dans une dynamique mélangeant solidarité, dynamisme, créativité et ouverture.

Paris est une ville formidable. Mais en même temps Paris a pris des coups, a été fragilisé. A Paris, le chômage est important, le nombre d'emplois a reculé, la diversité du tissu économique s'est affaiblie. A Paris, la crise du logement revêt une violence particulière. La spéculation immobilière est effrénée.

Depuis 2001, à contre-courant, la majorité de gauche dans sa diversité réfléchit, débat, s'affronte parfois mais agit pour donner à Paris un horizon de progrès, mettre en place des politiques alternatives.

Le PLU offre une opportunité d'approfondir et d'affirmer cette action pour la rendre plus visible, plus forte, plus juste face à l'égoïsme destructeur de l'argent qui organise à Paris, d'une façon plus violente qu'ailleurs, la ségrégation sociale et spatiale.

Les élus communistes ne s'accommoderont jamais des discriminations et des exclusions des plus modestes, mais aussi des couches moyennes.

L'orateur estime positives les mesures proposées pour le rééquilibrage de la construction du logement public, particulièrement dans les endroits ou il est déficitaire, c'est-à-dire au centre et à l'ouest de Paris, l'affirmation d'un aménagement mélangé habitat emploi au nord, à l'est et au sud de la capitale.

Le slogan de la droite sur leur projet de PLU est simple : nous voulons rester entre nous. A l'entre soi entre bourgeois, l'orateur oppose le Paris solidaire.

Les Parisiennes et Parisiens ont droit à une égale dignité, les mêmes droits au logement, à une vie décente, à l'accès aux services de la Ville, à un environnement de qualité, aux déplacements. Ils ont droit au patrimoine qui témoigne de l'histoire humaine, à la créativité architecturale mais aussi au rythme, aux espaces public, aux ambiances si riches et si diverses à Paris.

La nouvelle Municipalité depuis 2001 attache une importance renouvelée au dynamisme économique de Paris après des années de récession et de mutation préjudiciable. Le propos des élus communistes sera de confronter cette action prioritaire. Le développement économique doit animer le territoire jusqu'au site de la politique de la ville, créer les conditions du droit à l'emploi.

Il n'y aura pas de développement humain durable sans démarche solidaire, sans service public ou sans appropriation collective coopérative de ces enjeux majeurs.

Le présent débat doit apparaître comme un signal politique fort de la volonté d'offrir des possibilités nouvelles pour se loger aux personnes, aux familles à bas revenu ou aux moyens revenus. Le logement public diversifié de qualité accessible à tous est à Paris une issue incontournable pour régler la crise.

Ainsi, le groupe PC propose un amendement portant le nombre de logements publics à construire pour Paris à 5.000 par an pour la durée du P.L.U. Il propose un ensemble de localisations pour réaliser des logements publics démontrant ainsi qu'il existe des possibilités foncières dans Paris.

En matière de déplacements, on est à l'aube d'investissements nouveaux indispensables, comparables à ceux qui ont été réalisés au début du siècle pour construire le métro parisien. La liberté d'accès à la Ville, la diversité des déplacements montrent que le maillage des

transports reste à créer à l'échelle de l'agglomération et d'abord pour répondre au besoin de relations de banlieue à banlieue.

Il est nécessaire de faire du neuf avec tous nos voisins… Cette problématique aura des prolongements dans le cadre de la révision du SDRIF, de la décentralisation toute proche des transports ou encore de l'organisation des Jeux olympiques et para-Olympiques de 2012. Faire du neuf avec tous nos voisins nécessite de multiplier les réflexions autour de projets partagés et autour de problématiques urbaines.

L'orateur salue l'objectif d'une conférence métropolitaine.

M. GOASGUEN a le sentiment que Paris est dans un état un peu proche de la torpeur et que le PLU ne permettra pas à Paris pour les années qui viennent de sortir de ce climat un peu apathique, sur des points fondamentaux de la vie quotidienne des Parisiens.

Les Parisiens souhaitent d'abord que la municipalité leur donne la possibilité de se loger, de travailler, de se déplacer dans les meilleures conditions. Paris est mixte du point de vue des actifs, de l'âge, des quartiers, c'est une ville qui vit, où on loge mais aussi où on travaille.

C'est une ville où l'équilibre des quartiers fait la qualité de la vie. Paris, c'est une Ville qui vit librement.

Ce PLU manque aux objectifs fondamentaux d'une municipalité mais aussi d'anticipation car il ne traite ni de l'éclatement des familles ni du vieillissement de la population parisienne.

L'orateur n'a rien relevé sur les nouvelles technologies, notamment en matière de transport.

Se loger à Paris devient un exercice difficile parce que la Municipalité n'a pas voulu construire. Pour donner des logements aux Parisiens, on peut acheter des immeubles pleins qui se vident progressivement, ce qui fait la Municipalité. Mais la meilleure des solutions, c'est encore de construire. Alors que l'Etat a débloqué les enveloppes serrées que la majorité de gauche de l'époque donnait à la municipalité de droite, la Municipalité réussit le tour de force de construire moins de logements encore que dans la période précédente et confirme ce choix catastrophique en baissant le coefficient d'occupation des sols.

Incontestablement, la Municipalité ne veut pas construire.

L'orateur souligne les difficultés concrètes de gestion que posera la norme 25 % de logements sociaux pour un programme de 1.000 mètres carrés, soit 20 logements. Comment pourront se gérer les copropriétés lorsque au moins un quart des propriétaires en question seront des bailleurs sociaux ?

Ce qui est catastrophique, c'est la crise que subissent les classes moyennes à Paris, totalement différente de la crise que subissent Marseille ou d'autres grandes villes, parce que la non-construction de logements intermédiaires, politique affirmée et confirmée par le P.L.U. est, en partie, responsable de la spéculation immobilière.

L'orateur a voté l'amendement de M. BLOCHE en matière de spéculation immobilière mais celui-ci n'a pas donné le résultat escompté parce qu'à partir du moment où l'on réduit leur marge de vente, les investisseurs repartent immédiatement.

Le logement intermédiaire et l'accession à la propriété sont des solutions nécessaires aux classes moyennes selon des modalités législatives qu'il faudra discuter à l'Assemblée nationale.

L'orateur se dit prêt à travailler avec les députés de gauche sur cette question car elle est dramatique pour Paris.

Sur le plan du travail, il n'y a rien dans le projet.

L'orateur encourage M. le Maire de Paris, qui a bénéficié cette année de 300 millions d'euros supplémentaires uniquement sur les mutations et la spéculation immobilière, à baisser la fiscalité afin que les entreprises restent à Paris.

Comment imaginer un seul instant réguler la circulation à Paris en ne faisant pas une grande politique du stationnement ? Du stationnement de délestage aux portes de Paris, du stationnement de construction sur lequel il faut baisser les prix et sur lequel il faut construire.

Les Parisiens ont besoins de se garer. Si on veut qu'ils ne circulent pas, il faut d'abord développer les transports en commun, mais aussi avoir une politique de stationnement. L'orateur dénonce les entraves mises à la construction des parkings.

En revanche, l'orateur partage le souci de la Municipalité, notamment sur les commerces de proximité.

M. LE MAIRE DE PARIS souligne que si la présente équipe municipale maintient son cap, elle sera la première équipe à stabiliser tous les taux de la fiscalité.

C'est l'actuelle Municipalité qui a baissé le tarif du stationnement résidentiel de 80 %.

M. SARRE, maire du 11e arrondissement, rappelle que la préparation du P.L.U. a fait l'objet d'une concertation exemplaire. Le taux de retour important du questionnaire envoyé aux Parisiens, prouve qu'ils se sentent concernés par le devenir de leur ville.

Les orientations de fond semblent bonnes.

Le P.L.U. doit d'abord préserver la mixité sociale de l'habitat, privilégier les opérations de taille moyenne et la réhabilitation. Il doit donner la priorité à un urbanisme doux, c'est pourquoi un C.O.S de 3 est une bonne chose. En même temps, il doit permettre à la Municipalité de poursuivre son effort pour développer équipements de proximité et logements sociaux, ainsi qu'en faveur des activités et de l'emploi sans oublier la création, la vie culturelle et les loisirs, ce qui conduit à demander que les emplacements accueillant aujourd'hui des fêtes foraines soient inscrits au P.L.U. Il faut construire davantage dans un contexte de pénurie foncière. Le groupe MDC est opposé à toute optique malthusienne.

L'orateur est opposé à l'approche libérale de l'opposition municipale. S'agissant du commerce et de l'artisanat, le problème, ce ne sont pas les charges, c'est la spéculation sur les baux qui sont déplafonnés.

Contrairement à la C.C.I.P., l'orateur pense que le P.L.U. est bon puisqu'il cherche à rééquilibrer Paris entre l'Ouest et l'Est.

Le P.L.U. traduit bien l'objectif de la Municipalité parisienne de diminuer la circulation automobile. Il est sans doute possible de faire mieux en prévoyant davantage d'aménagements de voirie pour favoriser les vélos, les deux-roues, les transports en commun ou en obligeant les constructeurs de programmes neufs à construire des locaux pour les deux-roues.

Puisque que Paris a perdu 150.000 emplois en dix ans, il faut y attirer des entreprises et conserver celles qui y travaillent déjà. Mais pour l'équilibre des quartiers, il faut assurer la mixité des fonctions. A cet égard, le P.L.U. est bien orienté : d'une part, parce qu'il définit les périmètres de protection des commerces et l'artisanat ; d'autre part, parce qu'il interdit l'entreposage dans les immeubles d'habitation. Il est possible de rendre le dispositif plus performant en adoptant les amendements qui ont été votés par le Conseil du 11e arrondissement.

Le fait que le P.L.U. introduise un seuil de surface pour le stockage va dans le sens des attentes des citoyens.

L'orateur propose deux améliorations. L'une consiste à définir un commerce comme un local destiné à la vente aux particuliers, à l'inverse d'un entrepôt qui, selon le P.L.U., est un local "non destiné à la vente aux particuliers". Ceci de sorte qu'un magasin de gros soit considéré comme un entrepôt. L'autre demande que les sociétés qui viendraient après l'adoption du P.L.U. à prendre à bail un commerce de gros aient à le mettre en conformité avec les dispositions du P.L.U.

L'orateur est très préoccupé de ce que, depuis l'entrée en application des accords de Marrakech, les exportations de la Chine et les importations en France de textile venant de ce pays ont triplé en pratiquement un mois.

Le P.L.U. favorise aussi une meilleure répartition du logement social dans la Capitale. L'effort en faveur du logement social doit se faire dans un double sens : construire des logements vraiment sociaux à l'Ouest et au Centre de la Capitale, et bâtir des logements à l'Est plus sociaux mais également intermédiaires. La situation des familles réclame sans doute un effort supplémentaire en faveur de l'accession sociale à la propriété.

Un problème qui mérite l'adoption d'un vœu, c'est celui des congés-ventes, où les classes moyennes sont les premières visées. L'orateur approuve l'initiative de M. le Maire de Paris de demander un moratoire sur les congés-ventes.

Après six mois, il faudra aller plus loin en prenant une initiative législative pour réglementer cette pratique. Il faut aussi que la Ville préempte au coup par coup certaines opérations de vente à la découpe, sans quoi les locataires touchés seront obligés de partir en banlieue. Seule une volonté politique au niveau national, appuyée par une volonté municipale résolue à Paris permettra d'avancer.

Les élus du M.R.C. se prononcent en faveur du projet.

M. DARGENT souligne qu'organiser le développement urbain à l'horizon de dix ou quinze ans implique de toute évidence de se préoccuper de la question des déplacements.

A Paris, la nouvelle majorité municipale a mis la problématique des déplacements au cœur de son action dès 2001 et mène une politique résolue de réduction de la place de l'automobile au profit des autres modes de déplacement, politique contre laquelle l'opposition municipale s'est déchaînée.

Les Parisiens lui ont infligé un cruel démenti puisque 82 % d'entre eux approuvent la politique de réduction de la circulation automobile dans Paris, au vu du dépouillement des questionnaires qui leur ont été adressés.

(Mme HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Toutefois, une des seules questions sur lesquelles les Parisiens ont marqué une réserve par rapport aux orientations du P.L.U. initialement proposées, c'est celle du stationnement. 53 % se sont déclarés plutôt en défaveur des nouvelles orientations prévues à l'époque.

Aujourd'hui sont disponibles environ 800.000 places de stationnement, 200.000 en surface, 100.000 dans les parkings commerciaux, 70.000 dans les parkings concédés, enfin 430.000 places de stationnement résidentiel, situés sous les immeubles privés et dans les cours d'immeuble.

La majorité des places aujourd'hui se situe donc sous des constructions plus ou moins récentes. Or, la rareté des terrains disponibles fait que les possibilités d'opérations immobilières importantes dans les années à venir, sont limitées.

Il est apparu que c'est l'abaissement de cette norme qui a motivé la réserve des Parisiens dans la consultation puisqu'il était envisagé alors de n'imposer qu'une place de stationnement pour deux logements neufs construits même s'il n'est pas sûr que chacun ait bien réalisé qu'il s'agissait là d'une norme minimale, d'un plancher et certainement pas d'un plafond.

On peut penser que dans les quartiers où il existe une tension parfois forte quant au stationnement résidentiel les perspectives de rentabilité vont pousser les promoteurs à aller bien au-delà de cette norme minimale.

L'ancien P.O.S. prescrivait une place par logement quel que soit sa taille. Quand on sait que plus de la moitié des foyers parisiens n'a pas de voiture, cette norme était excessive. Elle a entraîné mécaniquement une surcapacité en matière de places offertes et les places conçues au départ pour les résidents ont alors été louées ou achetées pour faciliter le parking de non-résidents, encourageant à venir travailler à Paris en voiture.

Donc, le plancher fixé par l'ancien P.O.S. était de toute évidence excessif et la volonté de la nouvelle Municipalité de promouvoir d'autres modes de déplacement conduit donc logiquement à abaisser cette norme.

Néanmoins, pour tenir compte de la réserve exprimée par les Parisiens à l'occasion de la consultation, le seuil a été relevé entre-temps. Il est proposé de le fixer en fait à une place pour cent mètres carrés de surface d'habitation. Ainsi, les appartements dits familiaux seront sûrs de pouvoir bénéficier d'une place de stationnement dans l'immeuble.

En revanche, il était absurde de prévoir systématiquement la même obligation pour un studio.

Il s'agit seulement de lutter contre la pollution et évidemment pas, comme la droite voudrait le faire croire, contre les automobilistes. Il ne s'agit pas d'empêcher les Parisiens d'avoir une voiture, mais d'offrir les moyens permettant à tous de l'utiliser le moins souvent possible.

Or, si certaines professions y sont contraintes, il est possible pour certains automobilistes de se déplacer autrement, comme le prouve la baisse de 11 % de la circulation automobile dans Paris depuis 2001.

Dans ce cadre, le stationnement résidentiel, loin d'être un ennemi, est au contraire un allié dans la lutte contre la pollution. L'abaissement de 80 % du prix du stationnement résidentiel répondait à la constatation que certains parisiens se trouvaient contraints d'utiliser leur automobile pour aller travailler afin d'économiser le coût du stationnement de leur véhicule immobilisé près de chez eux.

Dans cet esprit, le groupe socialiste et radical de gauche a formulé un vœu, tendant à ce que soit instaurée une modulation de la norme des constructions neuves selon les quartiers. S'il est hors de question de relever globalement cette norme, le nombre de places doit pouvoir être modulé en fonction de la situation du stationnement selon les quartiers de Paris.

En revanche, le groupe socialiste et radical de gauche se félicite qu'aucune obligation n'existe plus désormais pour les bureaux, commerces et grands équipements, car obliger à construire des places de parking pour ces activités constitue autant d'incitation à utiliser son véhicule pour venir travailler.

L'orateur regrette à cet égard que l'absence, dans l'actuel Plan de déplacement urbain de la Région d'Ile-de-France, de zones de restriction prévues par le Code de l'urbanisme empêche de fixer des normes maximales de stationnement s'agissant des bureaux.

Le complément naturel de ces mesures est une politique ambitieuse de développement de l'offre de transport en commun que la nouvelle majorité municipale a déjà engagée. Le transfert prochain des responsabilités, s'agissant du S.T.I.F., de l'Etat aux collectivités territoriales va permettre d'accélérer cette évolution.

Les résultats annoncés par la R.A.T.P. pour l'année 2004 sont à ce titre très encourageants et doivent inciter à poursuivre les efforts. Contrairement aux chiffres partiels, volontiers colportés par l'opposition et marqués par les

effets des grèves de printemps, les chiffres globaux sur 2004 montrent très largement une augmentation de la fréquentation des réseaux de la R.A.T.P.

Il faut continuer à favoriser le stationnement résidentiel. L'orateur prône l'extension du stationnement payant pour privilégier les résidents parisiens et lutter contre le phénomène des voitures ventouses, principalement dans les arrondissements périphériques ; l'instauration de tarifs préférentiels dans les parcs publics de stationnement, au fur et à mesure du renouvellement des contrats avec les entreprises exploitantes ; la mise à l'étude d'une formule parking "petit rouleur" ; le lancement d'une étude sur les places vacantes dans les parcs de bailleurs sociaux.

Le groupe socialiste et radical de gauche souligne qu'il faut éviter au maximum la suppression de places en surface. Les indispensables aménagements de voirie en occasionnent parfois. Dans ce cas, surtout dans les quartiers où la situation est très tendue, il faudra s'efforcer de trouver des compensations.

L'objectif est d'encourager les Parisiens à laisser leur voiture en stationnement chaque fois que c'est possible et les encourager à se déplacer autrement.

Mme BERTRAND évoque les interrogations sur le développement économique et international de la Capitale qui a perdu 200.000 emplois en dix ans.

S'agissant de la démarche de concertation, bien plus que les 20 Conseils d'arrondissement, ce sont les 121 conseils de quartiers qui ont été mobilisés.

Il est difficile d'y trouver l'appréhension globale des problèmes au niveau, non seulement de la Capitale, mais aussi de sa Région et encore plus dans le contexte de la compétition des mégapoles à l'échelle européenne et mondiale.

Sur 123 sièges sociaux des grands groupes internationaux implantés en Europe, 53 le sont au Royaume-Uni, 12 en Allemagne, 10 en France et 7 aux Pays-Bas. Et ceux-ci proviennent pour 63 des Etats-Unis, 10 du Japon, 6 d'Allemagne et 4 de France.

Le choix des grands décideurs se porte sur des géographies, sur des fiscalités, sur des qualités de vie qui dépassent, et de loin, les considérations strictement locales. En conséquence, les arbitrages ne doivent pas exclure les grands choix nationaux qu'exige Paris capitale. Une vision à moyen ou long terme passe nécessairement par des ambitions économiques, faute de quoi Paris se rétrécira de plus en plus.

Il est bizarre de penser que le PLU se fasse en dehors ou à l'écart du Schéma directeur de la Région Ile-de-France.

L'orateur estime que les remarques et les demandes des entrepreneurs telles qu'elles sont formulées par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris doivent être portées à le connaissance des élus au Conseil de Paris. Qu'y a-t-il de si contestable à ce que le CCIP demande que le développement des entreprises soit mieux pris en compte dans le projet de P.L.U. de Paris ?

L'orateur évoque les inquiétudes des entrepreneurs : ne pas diminuer la constructibilité moyenne dans Paris, certes, rééquilibrer les territoires Nord et Est de la Capitale, mais sans brider pour autant les dynamiques économiques qui existent au centre et à l'ouest ; favoriser toutes les possibilités d'implantation des entreprises ; être prudent sur la liberté du commerce et ne pas trop la contraindre ; maintenir la fluidité des déplacements et des échanges.

L'orateur évoque tout particulièrement l'amendement du groupe UDF demandant une nouvelle fois la mise en place en partenariat avec tous les acteurs publics et privés concernés au cœur de Paris d'une plate-forme Europe, destinée à l'emploi.

M. BLET exprime son inquiétude quant à l'évolution prise par les grandes opérations d'urbanisme ces derniers mois. Coup sur coup deux grandes opérations, les Halles au Centre et Beaugrenelle à l'Ouest, non prévues dans le Contrat de Mandature, s'imposent au forceps à la suite d'un lobbying effréné des maîtres de l'urbanisme commercial, une 3e opération du même type pointant à l'horizon sur Montparnasse.

Cette dérive est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne d'une privatisation de ces opérations d'aménagement au profit des promoteurs commerciaux, traduisant un renoncement de la collectivité locale qui délègue ses compétences en matière d'aménagement à des intérêts privés.

L'aménagement du bassin de la Villette avec ses magasins généraux est une autre illustration de cette dérive. Cette dérive social-libérale s'oppose à la conception des écologistes d'un aménagement urbain public, volontaire, maîtrisé et durable.

Le PLU doit avoir pour objectif de préserver la mixité sociale parisienne, d'améliorer le cadre de vie des Parisiens et de permettre un développement de l'emploi en adéquation avec la structure du chômage parisien.

Sur une zone couvrant à peu près la moitié de l'est du territoire parisien, bureaux et logements bénéficieront désormais de la même constructibilité avec un C.O.S. identique de trois.

Dès lors, c'est le marché qui décidera de l'affectation d'une parcelle aux bureaux ou aux logements. Or, Paris est soumis à une pression spéculative exacerbée et mondialisée avec l'arrivée des fonds de pension étrangers. Dans ce contexte, des règles permissives ne peuvent qu'accélérer la tertiarisation de l'Est parisien au détriment de sa fonction résidentielle.

Qui plus est, dans certains secteurs, le remplacement du logement par des bureaux est même programmé par le P.L.U., notamment aux abords des gares et le long du périphérique, rappelant le mécanisme du COS de fait, mis en place par Jacques Chirac pour vider le triangle d'or des 8e et 9e arrondissements de sa population. L'objectif est de faire notamment du secteur gare de l'Est, gare du Nord, Stalingrad où vivent des dizaines de milliers de Parisiens, une zone majoritairement tertiaire, un pôle financier, un pôle d'affaires européen. La couverture des voies gare de l'Est et gare du Nord pourrait logiquement s'inscrire dans cette perspective.

Serions-nous frappés d'amnésie pour ne tenir aucun compte des vieilles recettes chiraquiennes et de leurs échecs ? Les mêmes causes ne risquent-elles pas de reproduire les mêmes effets et les mêmes erreurs, sur des territoires qui dans le nord-est parisien sont d'une extrême fragilité, habités massivement par les couches les plus populaires de Paris, caractérisés par un parc de logements sociaux de fait, déjà emporté par l'envolée spéculative du foncier et des loyers actuels ?

Certes, grâce aux "Verts", des avancées contenues dans les amendements de l'exécutif qui seront présentées, ont pu être obtenues dans la zone dite de mixité habitat-emploi, la fonction habitat a été préservée sur quelques dizaines de parcelles sans que toutefois la nature générale de la zone soit modifiée. De même, dans le sous-secteur favorable aux bureaux, des cliquets ont été introduits pour diminuer l'impact du C.O.S. de fait. Mais ces dispositions visent toujours à favoriser le mitage des immeubles de logement par le bureau.
Dans l'Est parisien, la spéculation ne pourra ainsi être que renforcée, accélérant malheureusement la disparition du parc social de fait et le départ des classes moyennes et populaires.
Pour contrer les effets de cette spéculation accrue, pour occulter les orientations par trop libérales de ce Plan local d'urbanisme, un dispositif plus social était toutefois nécessaire. Ce dispositif innovant et remarquable, peut-être une première en France, est constituée par une mesure imposant la réalisation d'au moins 25 % de logement social dans les opérations de logements privés de plus de 1.000 mètres carrés. Cette mesures novatrice et intéressante ne devrait toutefois recevoir qu'une application partielle et limitée, avec la création de 200 à 300-350 logements sociaux par an, soit à peine 10 % des objectifs municipaux annuels de réalisation de logements sociaux.

L'orateur met en doute la première raison évoquée, à savoir la volonté de créer de l'emploi. En effet, le chômage parisien touche principalement des emplois peu qualifiés. Or, laisser le marché décider, c'est privilégier le créneau le plus rentable, l'immobilier de bureau, qui génère peu d'emplois de faible qualification.

Ainsi, en Seine-Saint-Denis, la construction de plus d'un million de mètres carrés de bureaux sur la plaine de France n'a eu qu'une répercussion marginale sur le taux de chômage du département touchant comme à Paris des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. Le problème de l'emploi est un problème structurel régional à l'échelle de l'Ile-de-France et non un problème strictement parisien. L'influence de la construction de bureaux sur le chômage est nulle.

En privilégiant la construction de bureaux, on obère aussi peut-être des possibilités de développement de l'artisanat. Plus préoccupant qu'un transfert de l'emploi sur le territoire francilien, le taux de chômage parisien augmente pour atteindre environ 11 %, touchant avant tout les Parisiens les moins qualifiés. Il y a donc inadéquation entre la structure du chômage parisien touchant des salariés faiblement qualifiés et la construction de bureaux.

La deuxième raison invoquée, la nécessité d'un rééquilibrage vers l'Est de l'emploi parisien est incontestable mais elle est déjà plus qu'amorcée avec, sur les quartiers Bercy et "Paris-Rive gauche", la construction de centaines de milliers de mètres carrés de bureaux. La Municipalité multiplie de plus les projets de construction de bureaux sur l'ensemble de la ceinture périphérique de l'Est parisien.

Considérant l'importance des opérations de construction de bureaux prévues, pourquoi dès lors mettre en concurrence bureaux et logement sur le reste du tissu urbain constitué où se trouve ce parc de logements sociaux de fait ?

L'orateur estime que M. le Maire de Paris a pris de tels engagements, sans consulter d'ailleurs ses partenaires de la majorité municipale, afin de ne pas augmenter les impôts locaux qui sont pourtant parmi les plus faibles des grandes villes françaises. Dès lors, les marges de manœuvres sont moindres et l'aménagement de la Ville est envisagé dans une optique de rentabilité.

Les grands objectifs du début de mandature de reconquête de la couronne périphérique se sont un peu dilués dans cette logique financière. Quel sera le legs de cette mandature en matière d'aménagement urbain ? Des opérations de requalification de grands ensembles indispensables, dont les Verts se réjouissent, mais surtout la naissance d'une large ceinture de bureaux avec comme projets phares, le secteur de Paris nord-est, 200 hectares, où les logements ne représenteront au maximum que 30 % des surfaces.

L'amendement déposé par "Les Verts" demande la réalisation 50 % de logements sur cette opération.

Les surfaces de bureaux construites sur Paris nord-est et sur Batignolles seront à peu près équivalentes à celles construites sur Paris-Rive gauche, c'est-à-dire environ 700.000 mètres carrés.

Le rapport logements/bureaux n'est ainsi guère différent. Il n'y a pas sur ce point de rupture dans la conception de l'aménagement et de la ville qu'on veut créer. Le choix est identique : on privilégie le bureau.

Privatisation de l'aménagement, zoning tertiaire, l'urbanisme parisien dérive et ce P.L.U qui met en concurrence le logement et l'habitat, en est l'aboutissement. Cette vision économique de l'espace urbain n'est pas celle des écologistes.

Le P.L.U. s'inscrit ainsi, au nom de la lutte pour l'emploi, dans une logique de rentabilité territoriale. L'une des villes les plus riches de la planète se place délibérément dans cette logique concurrentielle, dans une course à la taxe professionnelle au détriment des communes de banlieue les plus déshéritées. Quitte à accentuer la pénurie de logements en livrant des quartiers du Nord-Est parisien aux bureaux. Quitte à prendre le risque de renforcer une spéculation déjà insoutenable pour les classes populaires et moyennes.

Les Verts sont partisans d'un développement multipolaire en France et en Ile-de-France.

En livrant prioritairement les grandes entreprises foncières à l'activité économique, en mettant en concurrence logements et bureaux, comment conserver le parc de logements ? Peut-être en faisant la chasse aux espaces de respiration, aux "dents creuses" ?

A partir d'une analyse informatisée des permis de démolir et des permis de construire délivrés, on constate qu'à 85 % les bâtiments démolis à Paris sont des petits immeubles de 1 à 3 étages, qui deviennent ensuite des bâtiments de 6,7 ou 8 étages. Au rythme actuel, dans le 19e arrondissement, ces bâtiments auront disparu en l'espace de trente ans.

Compte tenu de la durée de vie d'un règlement d'urbanisme, c'est dès ce P.L.U. qu'il faut réagir pour protéger le paysage parisien. Car ainsi on détruit une spécificité du patrimoine et de l'histoire de Partis. En effet, ces bâtiments sont dans leur très grande majorité des bâtiments faubouriens ou début 20e, qui témoignent du riche passé de notre ville.

Supprimer ces espaces, c'est créer des rue "canyons", c'est créer de l'ombre et fermer une fenêtre sur le ciel.

Pour préserver ce cadre de vie et compte tenu du manque d'espaces de respiration à Paris, les Verts ont souhaité un COS plus respectueux du paysage de Paris, souhait en partie exaucé. Toutefois, le C.O.S. 3 uniforme proposé ne protège toujours pas ces espaces de respiration, les bâtiments en bordure de voie ou les cœurs d'îlot.

Le règlement du P.L.U. doit garantir ces deux spécificités typiquement parisiennes. Les seuls progrès de ce P.L.U. sur le plan morphologique concernent, en fait, les limitations de hauteur sur les voies étroites.

A une véritable approche esthétique du paysage a été préférée une approche patrimoniale et fragmentaire. Pour aller au-delà de ces protections patrimoniales, une approche plus générale, paysagère s'avère indispensable, dans les arrondissements centraux en premier lieu. A l'exception du Marais et d'une partie du 7e arrondissement, le cœur de Paris reste en effet à la merci des saccages et de mitages.

Ces dégradations s'opèrent dans tous les quartiers, même les berges de la Seines. Une réaction s'impose pour éviter que cette dégradation ne se poursuive. La préservation du patrimoine parisien relève ainsi à la fois d'un devoir de mémoire, d'une volonté esthétique et d'une nécessité économique.

Aucun des dispositifs nécessaires à la protection du patrimoine parisien n'a pu être mis en œuvre. L'orateur appelle à passer aux actes, à protéger le centre de Paris sans pour autant figer son évolution.

L'orateur salue l'effort important entrepris dans ce P.L.U. sur le patrimoine avec la création des protections Ville de Paris, des filets de hauteur, des volumétries existantes à conserver, mais appelle à poursuivre cet effort en protégeant des quartiers et des périmètres entiers.

Les amendements des Verts visent à établir une équité de traitement entre les arrondissements et

à garantir la cohérence du système de protection patrimoniale novateur mis en place.

L'écologie est malheureusement réduite à la portion congrue parce que le Plan d'aménagement et de développement durable a été lors du vote de la loi habitat et urbanisme, ravalé par la droite française au rang de vœu pieu. Un travail remarquable a été fait dans le cadre du cahier des recommandations environnementales, mais ce n'est pas une décision politique qui puisse avoir des effets au niveau juridique.

En dépit de nombreux amendements de l'Exécutif, qui pour la plupart font suite aux centaines d'amendements déposés par les élus verts, le cœur du P.L.U., le Règlement, avec la priorité accordée aux bureaux sur le logement reste d'inspiration social-libérale. Toutefois, par rapport au projet initial on constate des améliorations : davantage d'emplacements réservés pour le logement social et pour des équipements, des protections patrimoniales supplémentaires. Parallèlement des engagements ont été pris ou réaffirmés au travers de vœux, s'agissant notamment de la mise en œuvre d'un plan "Hôtel meublé", de la mise en place d'un groupe de travail sur le logement social de fait et de l'intervention dans le diffus.

Le véritable enjeu du P.L.U. doit être d'enrayer ce bouleversement sociologique de la population parisienne, en préservant le logement social de fait, en accroissant la part de logement social.

M. DAGUENET expose le souhait des élus communistes de construire une ville aux fonctions mélangées, au service d'un mélange social à tous les niveaux d'un territoire.

Cette volonté urbaine concerne en premier le zonage proposé dans le P.L.U. destiné à l'emploi et à l'habitat. Les possibilités de construire ne doivent pas être inférieures à Paris à un C.O.S. de 3.

L'attention portée à l'emploi et à l'habitat est un indicateur central pour que Paris inscrive son avenir dans une dynamique de progrès. Mais l'adoption du P.L.U. est aussi une contribution pour faire face à l'urgence.

La crise du logement s'exprime à Paris avec une gravité tout particulière. L'accès au logement pour les couches populaires et pour les couches moyennes devient très difficile, pour ne pas dire impossible. La spéculation immobilière tue le droit au logement. Les fonds de pension font main basse sur la Ville en accaparant des immeubles entiers pour vendre ensuite à la découpe, en réalisant au passage des plus-values considérables.

L'orateur dénonce la responsabilité des bailleurs, des banques, des assurances mais aussi des bailleurs publics comme la Caisse des dépôts.

L'orateur évoque, sur les questions de la vente à la découpe, la lutte menée par les habitants du 39 bis rue de Montreuil.

Au niveau national, il faut que la loi interdise ces pratiques scandaleuses et ne les aménage pas, ce qui reviendrait quelque part à les accepter. Il faut qu'au plan régional un établissement foncier, auquel Paris doit participer, aide les collectivité à agir contre ces pratiques et à mettre en œuvre une politique publique diversifiée du logement. Il existe à Paris, particulièrement dans les couches populaires et moyennes, des besoins immenses en matière de logement. Il faut au plan municipal envoyer un message clair aux marchands de biens, que l'on ne laissera pas faire, mais aussi un message clair aux Parisiens, que l'on est à leurs côtés.

En matière d'emploi, le constat est tout aussi préoccupant. En dix ans, près de 170.000 emplois ont été supprimés. Entre 1990 et 1999, pas moins de 900.000 mètres carrés de locaux d'activité ont disparu, entraînant le départ d'un nombre considérable d'artisans, de P.M.E. et d'entreprises de service.

Soit on va vers un déclin urbain de la Capitale avec des mutations sociologiques irréversibles, soit on redynamise Paris avec deux priorités, le retour des activités dans leur diversité et une politique toujours plus affirmée pour le droit au logement.

L'orateur relève avec satisfaction que ces deux axes incontournables sont bien présents dans le PLU. Les élus communistes proposent la mise en place de réserves foncières et le renforcement de l'action commune pour le droit au logement.

Les élus PC proposent de porter le nombre de logements publics à 5.000 par an, les spécialistes chiffrant à 8.000 le nombre de logements sociaux qu'il est nécessaire de construire par an si l'on veut répondre aux besoins.

Cela suppose évidemment, en même temps, de protéger le logement social de fait.

L'orateur est favorable à la règle qui impose la construction de 25 % de logements sociaux pour toute opération de plus de 1.000 mètres carrés.

Le groupe PC propose un ensemble d'amendements visant dans certains arrondissements à élargir le périmètre concerné à l'ensemble de leur territoire et à porter le seuil d'effet à 800 mètres carrés, pour tenir compte de la configuration du parcellaire parisien, notamment dans le Centre de la Capitale.

Il propose également que les grands secteurs d'aménagement comme la zone Nord-Est ou Batignolles comportent des objectifs en matière de logement public.

Les communistes demandent qu'une étude spécifique soit menée concernant les hôtels meublés. Le PLU doit être un des points d'appui pour déployer encore mieux la politique municipale dans le domaine de l'emploi. L'orateur propose que le P.L.U. indique un nombre supplémentaire de sites pour les activités où les services publics devraient avoir toute leur place.

Les faubourgs, à l'histoire si riche et si attachante, peuvent jouer un rôle éminent en matière de mélange de l'habitat et des activités. Ils peuvent surtout rendre des services irremplaçables pour le développement économique futur de Paris, pour accueillir l'innovation, les artisans, les P.M.E. d'aujourd'hui et du futur.

Le groupe PC propose ainsi dans le P.L.U. de créer un secteur de protection et de promotion des faubourgs, avec des mesures protégeant l'ensemble du bâti existant, donc aussi les surfaces dédiées à l'emploi, et rendant obligatoire un aménagement mélangeant les fonctions emploi/habitat.

L'orateur entend saluer l'attention innovante du projet de P.L.U. en matière de protection des axes commerciaux parisiens.

L'orateur entend enfin évoquer la manière dont est géré à Paris le droit des sols, c'est-à-dire les permis de construire, les déclarations de travaux, les D.I.A. Il est illusoire, dans une ville à la dimension de Paris, de croire que l'on peut avoir une appréciation urbaine correcte sans un suivi précis de ce qui se passe sur le terrain.

D'ailleurs, l'A.P.U.R. a mis en évidence, dans une étude sur les faubourgs, l'importance des travaux qui s'effectuent sans aucune autorisation.

Tout cela se fait bien sûr au détriment des surfaces d'activité. Une telle situation nécessite de déconcentrer plus et mieux les activités de l'urbanisme réglementaire pour un accès égal de tous les citoyens à leurs droits.

Mme BERTHOUT entend évoquer le volet intercommunal qui est singulièrement absent du P.L.U.

L'enjeu est d'autant plus important que l'environnement est mouvant, dans un monde gouverné par la multiplication des échanges, mais aussi des incertitudes.

La préservation des espaces et des sites, la maîtrise de l'urbanisme, de l'habitat, la gestion des déplacements, tout comme le développement économique de la Capitale ne peuvent être pensés efficacement sans une coordination et une concertation étroite avec les communes et les départements limitrophes.

Or, cette réflexion intercommunale est singulièrement absente du P.L.U. alors qu'il s'agit d'une obligation légale et d'une nécessité vitale.

Au-delà des obligations légales, il s'agit de définir une véritable stratégie globale d'aménagement et de développement territorial avec l'ensemble des acteurs franciliens.

Il est révélateur, sur ce point, que toutes les grandes capitales européennes soient allées jusqu'à mettre en place des structures de coopération intercommunale.

L'orateur évoque les vœux et amendements déposés par le groupe UMP pour renforcer la dimension intercommunale. D'abord, il est proposé de créer une conférence intercommunale associant Paris et les communes limitrophes, afin de proposer une vision globale de développement et d'aménagement.

Le groupe UMP propose d'y associer les trois départements limitrophes sans oublier une consultation des communautés d'agglomération et des Conseils généraux.

Dans un vœu, il est proposé que soit présenté le bilan des chartes bilatérales de coopération.

Parce que le P.L.U. engage toute l'Ile-de-France, le groupe UMP propose de changer d'échelle en y intégrant une dimension intercommunale, d'articuler et d'ordonner le développement de la Capitale au cœur de son environnement.

Mme TAÏEB entend évoquer Paris, Capitale de la culture. Penser au Paris de demain, c'est donner sa place à la modernité pour faire de Paris une ville dynamique et il faut ainsi se féliciter de lieux comme la Gaîté lyrique, "le 104" ou la Maison des Métallos.

Défendre les cinémas d'art et d'essai aujourd'hui menacés, étendre le nombre d'ateliers et les résidences d'artiste, augmenter le nombre d'équipements culturels, donner toute sa place dans Paris au cirque et à la fête foraine, tout cela va dans le bonne direction.

La fête foraine et le cirque sont aujourd'hui en danger de mort.

Paris se doit de donner l'exemple en la matière en tant que Capitale, mais aussi en tant que signataire en 2002 de la charte "Droit de cité pour le cirque". L'orateur rappelle que M. le

Maire de Paris a souhaité mettre en place une véritable politique en faveur du cirque.

L'orateur se félicite de la place donnée aux arts de la rue dans Paris. Mais cet effort doit maintenant s'étendre aux arts forains.

Le futur P.L.U. peut permettre une pérennisation des lieux d'accueil existants. Son élaboration actuelle est aussi l'occasion de réfléchir ensemble aux mesures à prendre et à appliquer à l'échelle parisienne pour que le cirque et la fête foraine retrouvent droit de cité.

L'orateur rappelle que les Parisiens ont montré à l'occasion de "Paris-plage", notamment, combien ils souhaitaient reconquérir l'espace de la Seine, y recréer une promenade, en faire un lieu de prédilection pour les Parisiens.

M. GATIGNON souligne que ce projet de P.L.U. est le fruit d'années de travail, de débats, de concertation.

La concertation est particulièrement importante aujourd'hui, au moment où doit s'imposer le concept d'urbanisme partagé accepté par l'ensemble des acteurs.

Aujourd'hui, tous les acteurs, y compris l'Etat, ont participé à cette réflexion sur le Paris d'aujourd'hui et de demain. Les objectifs poursuivis touchent aux conditions de vie des Parisiens sous les aspects les plus divers, en intégrant le fait que Paris, ne peut penser son développement qu'en termes de solidarité et de complémentarité avec ses voisins.

Le P.L.U. prend en compte tous ces éléments et propose des réponses équilibrées : affirmation d'un Paris solidaire de son agglomération ; maintien de sa population en nombre et en diversité, dans un cadre de vie plus agréable permettant de redynamiser l'activité économique et l'emploi ; généralisation des 25 % de logements sociaux dans les programmes de logements neufs localisés dans les zones où ce logement social est déficitaire.

Tous les objectifs font l'objet d'accords, de compromis au nom d'un équilibre global respecté. Sans remettre en cause cet équilibre, l'orateur entend aller encore plus loin avec le dépôt de vœux ayant trait notamment au logement social et intermédiaire, au maintien à Paris des classes moyennes qui en sont chassées par la spéculation et les ventes de logements des institutionnels ; à une meilleure prise en compte des impératifs du développement durable, des normes H.Q.E.

Les dispositions visant à mieux protéger le patrimoine architectural parisien ne doivent pas servir de prétexte pour remettre en cause indirectement la politique municipale de résorption de l'habitat insalubre et indigne.

Sur la disparition du logement intermédiaire de fait, l'orateur rappelle que dès mars 2004, le Conseil de Paris a voté à l'initiative du groupe PS un vœu relatif à l'encadrement des loyers en cas de congé-vente. L'orateur salue l'amendement parlementaire qui vient d'être voté à l'initiative de **M. BLOCHE** visant à encadrer l'activité des marchands de biens.

L'orateur soutient la demande de moratoire sur les congés-ventes, qui vient d'être formulée par le Maire de Paris.

L'orateur demande qu'au-delà de cette obligation de 25 % de logements sociaux, il soit possible en négociant avec les promoteurs privés, de réaliser en sus, des logements qui seraient offerts aux classes moyennes avec des loyers restants inférieurs de l'ordre de 20 à 30 % aux prix du marché.

Il est question que cette disposition des 25 % de logements sociaux soit reprise par le Gouvernement dans le futur projet de loi sur l'habitat. L'orateur espère que ce sera autrement que sous la forme caricaturale donnée par le vœu déposé par l'U.M.P., qui sous couvert de réserver cette disposition aux projets de plus de 4.000 mètres carrés, vise tout simplement à la rendre inopérante car on ne trouve plus à Paris de projets de 4.000 mètres carrés en dehors de quelques projets de construction de logements sociaux réalisés dans les Z.A.C.

Le dernier vœu concerne la défense du développement durable et la prise en compte des normes H.Q.E. L'orateur soutient pleinement la possibilité de réaliser dans les programmes de logements sociaux, des locaux pour les poussettes, des jardins d'hiver, des loggias, des circulations mieux pensées et mieux élaborées. Une des difficultés actuelles est que la prise en compte dans la surface hors oeuvres nettes de ces éléments devenus indispensables, grève à la fois le prix des opérations de logements sociaux et le nombre de logements qui peuvent être in fine réalisés.

Le vœu demande que ces éléments soient exclus du calcul de la surface hors oeuvre nette.

M. PERNIN rappelle que le développement durable repose sur trois piliers indissociables : le développement économique, le progrès social et la qualité de l'environnement.

Le P.L.U. parisien doit concilier des exigences tout aussi prégnantes et dévoreuses d'espace, voire allier des antagonismes.

Certains considèrent que l'égalité de traitement entre le développement économique, la

protection de l'environnement, la demande sociale n'est pas respectée et que l'équilibre entre ces priorités est particulièrement difficile à atteindre et à concrétiser.

La vision d'un nouveau Paris, doit prendre en compte la réflexion et les propositions de chacune et de chacun.

Paris mérite mieux qu'une opposition ou une contradiction systématique.

L'U.D.F. partage l'objectif d'une diminution de la pollution. Faute d'avoir élaboré avec la Préfecture de police un nouveau plan de circulation dans la Capitale, on se trouve aujourd'hui face à des embouteillages provoqués par des aménagements de voirie indépendants les uns des autres.

La politique de la Ville pour lutter contre les nuisances, qui était une bonne politique, se dilue jour après jour dans une guerre idéologique contre la voiture, réduisant ainsi à néant les efforts demandés avec raison pour lutter contre cette pollution.

Le groupe UDF entend favoriser la création de parcs de stationnement autour de Paris et dans les gares franciliennes. Mais il faut également créer des parkings résidentiels pour permettre aux Parisiens de laisser leurs véhicules en sous-sol et non pas en surface, car la Ville veut récupérer l'espace pour une autre forme de déplacement ou d'activité.

Les objectifs prévus dans le P.L.U. visant à diminuer le nombre de places en sous-sol aggraveront les difficultés de stationnement de la capitale. Depuis deux ans, le groupe UDF demande une évaluation pluraliste et sincère de la politique municipale des transports. Une évaluation sincère, qui ne se limiterait pas à la diffusion de statistiques ponctuelles partielles.

C'est au niveau de l'agglomération que le problème de la pollution de l'air doit être appréhendé. C'est au niveau de la Région que les déplacements doivent être pensés.

Que l'organisation spatiale de l'Ile-de-France soit erratique est un constat désormais évident. L'offre de transports collectifs est insuffisante de banlieue à banlieue. Ces carences expliquent tout naturellement le recours à l'automobile sans oublier les dysfonctionnements intolérables du réseau S.N.C.F.

Que Paris ignore encore trop les communes limitrophes n'est pas davantage acceptable. L'orateur prend acte du dialogue renouvelé avec les collectivités franciliennes. Mais l'outil permettant une meilleure coordination entre les communes de la Région Ile-de-France reste à créer.

Les amendements déposés par le groupe U.D.F. visaient les normes minima que le règlement du P.L.U. impose ou pas en matière de stationnement. Les amendements s'appuyaient sur des principes simples : une voiture qui trouve à se garer en sous-sol n'encombre pas la voirie, l'offre d'emplacement participe à la diminution de la pollution, le stationnement comme la qualité de la desserte sont des critères d'appréciation dans le choix d'implantation des entreprises, et donc favorisent l'emploi.

Ces amendements se placent en conformité avec l'intention affichée de la Municipalité de donner la priorité au stationnement résidentiel.

La diminution constante des emplacements de surface doit amener à chercher une solution souterraine. Les propositions du groupe UDF accompagnaient la volonté des Parisiens qui contestent à 53 % le choix de la Municipalité en la matière.

Les élus UDF ne sont pas les seuls à souhaiter que le règlement soit amendé de cette manière. Ils acceptent le seuil de 100 mètres carrés afin de ne pas compromettre la réalisation de petites constructions.

Le groupe UDF demande également la suppression de l'article UG12.1 portant interdiction de création ou d'extension de parcs de stationnement ainsi que l'instauration d'une norme minimale pour les constructions liées à l'emploi, lorsque la zone créée est égale ou supérieure à 2.000 mètres carrés.

L'orateur insiste particulièrement sur l'amendement proposant d'inscrire la petite ceinture en zone verte, pour éviter toute réutilisation ferroviaire de celle-ci, ceci afin de rester fidèles aux votes et aux déclarations faites dans cette assemblée.

La seule traduction possible de ces intentions, partagées par tous les groupes, est d'inscrire les emprises concernées en zones urbaines vertes.

Inscrire les emprises de la petite ceinture en zone urbaine de grands services urbains, c'est aller délibérément à l'encontre d'un des objectifs majeurs du plan d'aménagement et de développement durable, à savoir : améliorer durablement le cadre de vie quotidien de tous les Parisiens.

L'orateur remarque à ce propos que la S.N.C.F. serait d'accord pour aménager en espace vert le tronçon de la petite ceinture dans le 15e arrondissement. Pourquoi ce qui est possible au sud de Paris ne l'est-il pas pour le nord et l'est de la Capitale ?

Les aménagements réversibles évoqués notamment dans le nord et l'est de Paris risquent d'être coûteux et de ne pas durer longtemps puisque le plan d'action de la SNCF pour les prochaines années en Ile-de-France indique très clairement qu'elle veut faire circuler des trains de fret sur la partie nord et est de la capitale et rester maître de ces aménagements réversibles.

En ce qui concerne les transports de marchandises dans la capitale, le groupe UDF renouvelle son accord pour l'utilisation des lignes du métropolitain.

Les propositions contenues dans le P.L.U. ont montré combien le statut de Paris au niveau des arrondissements est devenu totalement obsolète. Ainsi, alors que les conseils de quartier ont été beaucoup sollicités, les Conseils d'arrondissement n'ont joué aucun rôle.

Parallèlement, des élus en conseil d'arrondissement ont voté le P.L.U. proposé par l'Exécutif, puis ont fait des propositions pour amender ce même P.L.U. ; c'est-à-dire qu'au cours de la même séance ils ont amendé un texte qu'ils venaient de voter. Aujourd'hui, au Conseil de Paris, les élus s'apprêtent à approuver un nouveau P.L.U. tenant compte d'un certain compte d'amendements, c'est-à-dire qu'à trois semaines d'intervalle ils auront approuvé deux P.L.U. différents.

Pourquoi ne pas créer une commission d'études composée de représentants de tous les groupes de l'assemblée municipale pour dépoussiérer ce statut et faire des propositions aux législateurs ?

M. NAJDOVSKI rappelle que Paris est l'une des villes les plus denses au monde.

La question n'est pas d'être pour ou contre la densité, mais de savoir quelle densité on veut. La densité de Paris est-elle si faible qu'il faille l'augmenter encore ? Doit-on avoir pour cela des rues uniformes avec des immeubles alignés à la même hauteur ou peut-on au contraire préserver le tissu parisien avec des hauteurs différentes ? Doit-on bourrer les parcelles ou doit-on laisser les espaces de respiration ?

Il faut réfléchir sur cette question dans le cadre de la révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France. Les écologistes se battent contre l'étalement urbain, générateur de déplacements en automobile et de consommation énergétique accrue.

La pollution atmosphérique urbaine fait des ravages. Face à cela la Municipalité mène une politique volontariste de réduction du trafic automobile, seule à même de réduire la pollution de fond, accompagnée d'une politique non moins volontariste et indispensable d'augmentation de l'offre de transport public et de promotion des modes de circulation douces.

Toutes les études montrent que la présence ou l'absence de lieu de stationnement, notamment sur le lieu de travail a une incidence forte sur le mode de déplacement.

C'est pourquoi il convient de restreindre le nombre de places de stationnement dans les immeubles d'habitation comme dans les immeubles de bureaux.

Aujourd'hui, le taux d'équipement des ménages parisiens est de 0,5 voiture par ménage. Il convient de préserver cet équilibre. Or la règle proposée dans le P.L.U. équivaut à la réalisation de 0,66 place de stationnement par logement, ce qui aura tendance à faire croître le taux d'équipement des Parisiens.

La Municipalité s'appuie sur le résultat du questionnaire sur le P.L.U. pour faire prévaloir l'idée que la norme de 0,5 voiture par logement et l'absence d'obligation de création de places de stationnement pour les bureaux, commerces et grands équipements ont été rejetées à une courte majorité. Mais lorsqu'on regarde les résultats de plus près, par arrondissement, on constate une forte disparité selon la coloration politique, les opposants à cette règle descendant à 48,7 % dans les 12 arrondissements de gauche, et remontant à 60,1 % dans les 8 arrondissements de droite.

En omettant de regarder les résultats plus finement, la Municipalité modifie la règle dans un sens plus favorable au stationnement et donc à la circulation dans Paris, alors qu'il y a lieu de réfléchir à une différenciation des règles entre arrondissements du centre et ceux de la périphérie. Les élus "Verts" proposent de rester à la règle initialement prévue au P.L.U., et seront vigilants lors de l'élaboration prochaine du plan de déplacement de Paris pour qu'il n'y ait plus d'obligation de réalisation de places de stationnements dans les locaux d'habitation.

Les élus verts sont par contre satisfaits de voir que les amendements favorisant le stationnement des vélos et des poussettes ont reçu un écho favorable de l'Exécutif.

La possibilité d'un stationnement des vélos dans les locaux d'habitation est un puissant vecteur de développement de la pratique du vélo à Paris.

Enfin, la réalisation de locaux confortables et accessibles de rangement pour les poussettes est un élément de confort appréciable pour améliorer la qualité de vie des jeunes parents à Paris. L'orateur approuve également la règle générale d'interdiction de création de parcs de stationnement dans les voies de moins de 8 mètres pour des raisons évidentes de sécurité. L'orateur est également satisfait de voir que

l'amendement sur les règles de stationnement dans les bois a été très largement repris par l'Exécutif.

Conformément à la proposition des "Verts", la réalisation de parcs de stationnement en sous-sol sera interdite et les aires de stationnements en surface ne seront autorisées que si elles sont strictement nécessaires au fonctionnement des équipements.

Il était en effet inconcevable que le P.L.U. ne traduise pas les orientations contenues dans la charte des bois qui préconise une forte réduction de la circulation automobile ainsi que du stationnement.

En revanche, comment peut-on accepter par exemple qu'une partie du Bois de Boulogne ne soit pas classée en zone naturelle et forestière ? Les Verts n'accepteront pas que le Bois de Boulogne ne soit pas comme le Bois de Vincennes intégralement classé en zone naturelle et forestière. C'est le sens de l'amendement tendant à ce que la partie sud du Bois de Boulogne ait le même traitement que le reste du bois.

L'orateur est dubitatif sur l'augmentation des emprises au sol des constructions dans les secteurs de taille. Il ne convient pas d'encourager le mitage des bois.

Le groupe vert ne manquera pas pendant l'enquête publique de faire connaître son désaccord sur cette mesure qui vise à continuer les constructions dans les bois. Il accueille en revanche positivement l'avis favorable de l'Exécutif concernant le vœu relatif à la diminution de l'emprise de l'Institut national des sports.

Paris est l'une des villes les plus denses au monde. Il est donc heureux que chaque foyer parisien ne soit pas possesseur d'une automobile.

Pour lutter contre le fléau de la pollution atmosphérique et ses conséquences mortifères, il faut préserver la spécificité parisienne et se doter de règles qui n'encouragent plus, comme par le passé, les déplacements en voiture individuelle.

La Ville a également le devoir de préserver les deux bois parisiens.

L'arrêt du P.L.U. par le Conseil de Paris ne constitue que le lancement d'un processus qui se poursuivra par une enquête publique l'été prochain.

Mme MEYNAUD souligne que l'aménagement implique de combiner l'urgence, les besoins de la vie quotidienne, avec une projection dans l'avenir. L'orateur dénonce l'égoïsme de la droite qui multiplie des demandes pour elle notamment avec cet amendement ahurissant demandant la création d'une ligne de bus entre la porte Maillot et Bagatelle pour les seuls jeunes de l'arrondissement concerné. C'est la mise en route de l'apartheid urbain.

Ainsi les amendements qui multiplient les demandes de parcs de stationnement résidentiel pour une sorte de confort personnel et qui témoignent d'un refus d'installer tout équipement considéré comme "nuisant" disqualifient complètement leurs auteurs.

L'orateur dénonce une conception de la ville qui s'apparente à ce qui pourrait être un ghetto de riches et d'évitement social complet de toute la société.

Il convient également de permettre à chacun d'investir son temps et ses rythmes dans les temps et les espaces collectifs de la Ville.

C'est pourquoi les élus communistes partagent la volonté de la majorité municipale d'organiser des espaces de respiration, à travers un réel verdissement des espaces publics.

Il faut également que ces espaces soient vivants, donc bien équipés, pour accueillir les familles, les jeunes et les enfants.

Lutter contre la pollution oblige pour l'avenir à inventer et à multiplier les possibilités de se déplacer dans la ville. Les élus communistes sont partie prenante du travail visant à modifier en profondeur les modes de déplacement dans la Capitale.

Le P.L.U. de Paris doit également s'affirmer sur ce point.

Les transports collectifs doivent être un axe fort de la politique municipale et exigent un haut niveau d'investissement.

S'il est bien que le projet de P.L.U. propose une liste de lignes de métro qui méritent d'être améliorées et même transformées, l'orateur déplore que la proposition de dédoublement de la ligne 13 n'apparaisse pas.

Si Paris obtient les J.O. en 2012, la ligne 13 sera l'une des lignes olympiques dans la mesure où elle desservira à la fois le Stade de France et le Centre de Paris où auront lieu les compétitions. Or, certains opposent l'amélioration technique de son fonctionnement qui est en cours et son dédoublement.

Ces deux aspects ne sont pas opposables.

La ligne 13 mérite le même engagement que la ligne 14.

Le devenir de la Petite ceinture doit être intégré à la réflexion sur la nouvelle gestion des marchandises à Paris d'autant que cette problématique va connaître des développements importants dans les années à venir. Il ne faut pas sacrifier les potentialités de la Petite ceinture. N'opposons pas non plus espaces verts, promenades et utilisation de la voie ferrée pour le fret.

Limiter le stationnement rotatif à Paris, c'est bien, c'est inciter les automobilistes à trouver des alternatives à leurs déplacements en voiture, mais cela ne peut se faire qu'en soutenant fermement le développement de solutions alternatives et notamment des transports collectifs.

En revanche, limiter le stationnement résidentiel, organiser sa rareté en le livrant à la spéculation, c'est créer de nouvelles ségrégations par l'argent dans la Ville.

On limitera la circulation automobile en offrant à tous les Parisiens qui le souhaitent la possibilité de stationner leur véhicule à moindre coût et en toute sécurité.

C'est la raison pour laquelle les élus communistes ont proposé depuis longtemps de travailler sur les parcs de stationnement présents dans les immeubles des bailleurs sociaux, notamment en périphérie. L'orateur se félicite de constater que ces propositions commencent à avoir de l'écho au sein de cette Assemblée.

Cette question est centrale dans la réflexion sur les déplacements.

La culture dans le quotidien et sur tout le territoire, c'est l'antidote aux violences, aux barbaries ; c'est le respect des autres et de leurs expressions. La création d'équipements de qualité répartis sur tout le territoire de Paris, pour un accès à la culture qui ne soit pas confisqué par un élite doit être un axe majeur. C'est l'objet de 2 autres amendements, l'un concernant la liberté des pratiques et l'ouverture de lieux permettant de valoriser les musiques comme langage universel, l'autre concernant la lecture et visant à accélérer la réalisation de bibliothèques-médiathèques dans les quartiers.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, regrette que ce qui devait être un grand débat soit devenu, de fait des élus de la majorité, une discussion confuse, sans élan, sans âme, marquée par des excès partisans.

L'avenir de Paris ce n'est pas la compromission mal soudée entre une écologie verte et un socialisme caoutchouteux.

Le devenir de Paris, c'est une oeuvre collective de réflexion et de proposition. Ce n'est pas la confrontation totalement stérile entre les élus de la bonne et de la mauvaise couleur.

Beaucoup reste à faire car malgré les incantations du Maire de Paris, la qualité de vie n'a pas progressé à Paris.

Tous les regards, tous les efforts sont tournés vers les J.O. Mais c'est une décision qui ne dépend pas des élus parisiens.

L'orateur souligne sa volonté de garder et renforcer la place et le prestige de Paris, de travailler à la création de pôles de compétitivité et de développements.

Paris ne dispose d'aucun lieu d'échange, de rencontre, de débat sur l'Europe.

Paris n'a plus sur son territoire suffisamment d'unités consacrées à la haute technologie et à la recherche.

On pourrait établir des partenariats avec le Plateau de Saclay.

Paris n'a pas de grand auditorium. Le groupe UMP dépose 3 amendements pour que soient inscrits au P.A.D.D. des projets de réalisation de tels équipements. Il propose de renforcer la complémentarité de la politique de valorisation de la Ville avec celle de l'Etat.

Faire le choix de l'excellence, c'est opter pour Paris qui vit, pour Paris qui amplifie, Paris qui aspire, Paris qui inspire, Paris qui rayonne.

M. ALAYRAC fait valoir que le P.L.U. est forcément un compromis entre des impératifs différents, des besoins d'emplois, de logements, de crèches, de transports, d'espaces verts.

Il salue le travail complexe, de dentelle, d'équilibre, réalisé par M. CAFFET.

L'orateur rappelle combien la population a été traumatisée par l'urbanisme massacreur, "éradicateur" des années 1960 et 1970. Il constate avec plaisir que le P.L.U. prend en compte à la fois l'emploi là où il fait le plus défaut et le logement social dans les arrondissements où il est le plus faible.

Il interdit, et c'est positif, de densifier et de construire plus haut.

Finalement, le P.L.U. confirme les parti pris exprimés par les 120.000 Parisiens qui ont répondu au questionnaire.

Alors que 220.000 emplois ont été perdus à Paris depuis 1990, l'orateur insiste sur l'importance de préserver le dynamisme économique dans la Capitale. Il faut donner des signes forts montrant la volonté de la Municipalité d'œuvrer pour le

développement économique et ne pas mettre de frein à l'activité des entreprises.

Paris doit demeurer une capitale attractive pour ceux qui innovent, prennent des risques, créent des emplois, font vivre notre économie.

Le groupe PS présente plusieurs amendements pour insister sur la dimension internationale de Paris et sur le poids économique que représente le tourisme de loisirs et d'affaires dans la Capitale mondiale du tourisme.

Urbanisme et tourisme sont étroitement liés et encore plus dans la perspective des Jeux olympiques de 2012 qui promettent 7 millions de touristes supplémentaires, 40.000 emplois dont plus de 21.000 dans le tourisme.

C'est pourquoi le P.L.U. et le P.A.D.D. doivent intégrer des objectifs clairs pour améliorer la qualité de vie des visiteurs comme des Parisiens. Il faut redoubler d'efforts pour continuer à développer l'accessibilité des sites touristiques, des équipements culturels, de la voirie ainsi que des transports en commun.

Il faut se donner les moyens de continuer à réguler la circulation et le stationnement des autocars de tourisme, équiper la voirie d'une signalétique touristique directionnelle piétonne, construire des équipements d'hébergement touristique pour les jeunes, développer les chambres d'hôte, implanter sur la voirie des kiosques d'accueil des touristes.

L'attractivité internationale de Paris serait renforcée si la Ville, l'Etat et la Région étudiaient la construction d'un auditorium de musique symphonique. L'orateur prend acte avec intérêt de ce que plusieurs arrondissements de droite comme de gauche ont adopté un amendement sur ce sujet en le revendiquant pour eux.

L'orateur rappelle son attachement à l'aménagement en coulée verte par tronçons de la voie ferrée de la Petite ceinture. Mais bien évidemment, chaque arrondissement devra se prononcer sur un tel projet.

L'orateur propose également de développer l'utilisation des véhicules électriques et de veiller à ce que la publicité s'intègre mieux dans le paysage urbain.

Il souhaite enfin que soit prise en compte la demande exprimée clairement par les habitants de ne pas voir diminuer les normes de places de stationnement à l'occasion des constructions d'habitations nouvelles. Des amendements ont été déposés en ce sens. L'orateur préfère le pragmatisme aux règles strictes, générales, inadaptées aux situations des quartiers.

L'orateur dénonce le déménagement autoritaire du Ministère des Affaires étrangères vers l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, l'installation sans dialogue du T.G.I. à Tolbiac, le tout sans tenir compte de l'avis des maires d'arrondissement, ni même des résultats du précédent débat.

Mme MARTIANO évoque les recommandations environnementales.

L'orateur se félicite de voir que le souci de l'environnement détermine aujourd'hui les choix, à condition que des mesures concrètes suivent.

Le cahier environnemental est plein de bonnes intentions qu'on ne peut qu'approuver.

Malheureusement, ces recommandations n'ont aucune force réglementaire. Ce document n'a qu'une vocation incitative, ce qui ne peut pas suffire devant l'ampleur des problèmes à traiter.

Dans cette opération de pub, l'orateur ne relève pas une seule mesure relevant du domaine de la responsabilité de la Ville.

Il devrait être de la responsabilité des collectivités comme Paris de fixer des objectifs aux constructeurs en matière de consommation énergétique par mètre carré de bâtiments ou de bureaux construits. Pourquoi non plus ne pas fixer des objectifs au moins indicatifs sur le recours aux énergies renouvelables pour le bâtiment, le solaire ou le thermique, notamment ?

Concernant le problème des sols contaminés, on ne peut pas en rester à une approche complètement facultative, à des recommandations. Le groupe U.D.F. souhaite qu'un inventaire complet des sols contaminés soit fait sur le territoire parisien.

Le problème de légionellose est complètement oublié dans le document. Or, le P.L.U. aurait pu être l'occasion de définir des règles contraignantes pour l'implantation des tours aéroréfrigérantes.

L'orateur propose de lancer une véritable campagne sur la qualité de l'air intérieur.

(La séance, suspendue à 13 h, est reprise à 14 h 40, sous la présidence de **M. CARESCHE**, adjoint).

2005 DU 1 1°) Bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. - 2°) Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. (Suite).

M. LE ROUX considère que chaque habitant de la Capitale a droit au même traitement et à la même considération.

Il souhaite dénoncer le comportement impérial et brutal d'une Mairie centrale, qui essaie de passer en force, contre l'avis des habitants et sans concertation.

La méthode du Maire de Paris ne se résume qu'à de belles paroles.

L'orateur attend toujours les réponses concrètes localisées évoquées par le Maire de Paris de même que l'intégration effective de ces propositions dans le P.L.U.

L'orateur attend toujours la concertation annoncée avec les élus d'arrondissement, de même qu'une réponse au vœu sur le P.L.U., que le Conseil du 7e arrondissement a adressé au Maire de Paris en mai 2003.

Lorsque l'on analyse les réponses apportées dans le cadre du quartier, on constate que ce sont essentiellement les cadres et les professions libérales qui ont répondu.

S'il est vrai que des réunions ont été tenues par **M. CAFFET**, que les associations, les conseils consultatifs de quartier, les élus se sont exprimés, qu'en est-il ressorti ? L'Exécutif n'a retenu aucune des demandes formulées dans les arrondissements qu'il ne maîtrise pas. Toutes les propositions issues du travail intense réalisé localement ont été rejetées en commission.

Il faut que les Parisiennes et les Parisiens découvrent le vrai visage du Maire de Paris et le mépris avec lequel il traite leurs représentants. Combien d'amendements ont été négociés en catimini avec "Les Verts" ? L'Exécutif les présente ce matin sans laisser le moindre temps pour les étudier.

L'orateur demande que les Parisiennes et les Parisiens puissent être totalement informés lors de l'enquête publique et que leurs propositions soient débattues et étudiées. Il souhaite que le dossier d'enquête publique comporte l'ensemble des vœux et des amendements présentés dans le cadre de ce débat sur le P.L.U. L'orateur demande que soit dressée pour l'enquête publique la liste des voiries où la Ville de Paris envisage la création et l'extension de parcs de stationnement, ainsi qu'une liste précise des parcelles soumises au droit de préemption urbain renforcée.

L'orateur demande pour l'enquête publique la liste des réservations figurant au P.O.S. pour création de voies renouvelables ou élargissements de voies existantes qui ont été supprimées dans le P.L.U.

Il demande que soit dressée pour l'enquête publique la liste des parcelles faisant l'objet d'un signalement dans le P.L.U., que la Ville de Paris informe, préalablement au lancement de l'enquête publique, les propriétaires de locaux commerciaux et artisanaux concernés.

Il demande que l'enquête publique fasse l'objet de la plus large diffusion dans les journaux.

Enfin, l'orateur demande que **M. CAFFET** vienne présenter dans chaque arrondissement les modifications apportées au projet de P.L.U., à la suite de l'enquête publique.

M. AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, fait valoir qu'une ville qui perd ses commerces de proximité, ses artisans, ses activités économiques est une ville qui décline.

Aujourd'hui, grâce à la politique menée depuis 2001 par la Municipalité, la tendance s'inverse.

Le P.L.U. contribuera à renforcer cette politique ambitieuse de reconquête.

C'est par le maintien d'activités économiques, commerciales, artisanale de proximité que l'on pourra conserver et accroître des quartiers qui vivent, qui ne se muséifient pas, des quartiers qui bougent. C'est précisément pour favoriser la présence de ces commerçants et artisans que l'orateur a déposé au nom de la majorité municipale du 3e arrondissement, des amendements.

Il a été demandé notamment qu'un ensemble de rues touchées par le commerce d'import-export, qui a explosé ces dernières années, bénéficie de la protection renforcée du commerce et de l'artisanat dans ce projet de P.L.U.

L'orateur se réjouit que la Municipalité ait déjà mis en place des outils, des mesures fortes de reconquête à travers notamment l'action menée par la SEMEA-Est. L'orateur a également voulu renforcer la protection des activités commerciales de proximité en pied d'immeubles, en demandant l'interdiction de transformer tout local de rez-de-chaussée en entrepôt.

L'orateur se réjouit de la prise en compte de sa proposition limitant le nombre de mètres carrés de réserve ou entrepôts à un tiers de la surface totale d'un commerce, ainsi que de l'interdiction de transformer des boutiques sur rue en logements.

Mme LE STRAT rappelle que Paris s'est bâtie et étendue autour de la Seine. L'eau et son approvisionnement ont modelé l'aménagement de la Ville au cours de son histoire.

Mais si tous les Parisiens bénéficient aujourd'hui d'une eau de très grande qualité, l'espace public

n'offre cependant pas suffisamment de points d'eau potable.

La généralisation de points d'eau garantirait un véritable accès à l'eau pour tous. C'est l'objet d'un vœu proposé par l'orateur dans le cadre du P.L.U. et en grande partie repris par l'Exécutif. L'orateur se réjouit de ce que le P.A.D.D. sera complété par de nouvelles actions engagées dans le domaine de l'eau visant à assurer une mise à disposition d'eau potable par l'intermédiaire de fontaines sur l'ensemble du territoire parisien.

L'empreinte de l'eau dans la Ville passe également par la gestion des eaux pluviales comme en témoigne une étude de l'Institut de l'aménagement et de l'urbanisme de la région Ile-de-France.

La question de la gestion des eaux pluviales se pose avec acuité au niveau du P.L.U. parisien.

Ces dernières années, des expériences innovantes ont été réalisées pour une prise en compte de l'eau de pluie dans des projets d'urbanisme. Des technologies alternatives au réseau existent et ont démontré leur efficacité. Ces aménagements urbains permettent de réduire très significativement les points de débit ainsi que les masses de pollution déversées. De plus, la contrainte technique devient aussi un élément de valorisation de l'espace urbain.

Ainsi les amendements présentés et qui ont été accueillis favorablement par l'Exécutif ont pour objet d'améliorer la gestion des eaux de pluie. Désormais, les constructeurs devront respecter un débit de fuite des eaux pluviales de 10 litres par seconde par hectare maximum pour toute construction sur un terrain de plus de 1.000 mètres carrés et réaliser des ouvrages d'évacuation de stockage s'il y a dépassement de ce débit. De même, le PADD intégrera la mise en œuvre de techniques alternatives de maîtrise du ruissellement afin de limiter les apports d'eau pluviale dans les réseaux.

L'orateur témoigne de sa satisfaction de la prise en compte de ces amendements.

M. GOASGUEN demande une demi-heure de suspension de séance afin que son groupe ait le temps d'examiner les amendements qui viennent d'être déposés.

M. CARESCHE, adjoint, président, accorde un quart d'heure de suspension de séance.

(La séance, suspendue à 15 h, est reprise à 15 h 15 mn, sous la présidence de **M. CARESCHE**, adjoint).

Mme BORVO salue l'impulsion donnée par **M. MANSAT** aux relations avec les autres collectivités.

Quoi de plus normal et, pourtant, pendant combien de temps cette nécessaire coopération a-t-elle été ignorée sous la précédente mandature ?

La Ville, centre d'une agglomération, concentre toujours des fonctions urbaines qui servent à une population bien plus large que celle de ses frontières.

Le réseau de transport, organisé en étoile à partir de son centre, présente un déficit très important dans les liaisons de banlieue à banlieue et impose donc à de très nombreux habitants de passer par Paris.

Réduire la circulation à Paris, c'est d'abord améliorer les transports de banlieue à banlieue.

On peut dire aussi la même chose concernant le logement puisque 300.000 demandeurs de logement sont inscrits à l'échelle de la Région Ile-de-France, dont 100.000 à Paris. La spéculation immobilière rend absolument impérative la nécessité de trouver des réponses qui concernent non seulement la Capitale, mais aussi l'agglomération.

Le groupe PC souscrit complètement à la proposition de créer une conférence regroupant toutes les collectivités de l'agglomération de la zone dense pour examiner les problématiques d'avenir.

L'orateur évoque ainsi la réflexion qui s'ouvre sur le Schéma régional d'aménagement d'Ile-de-France ou sur la décentralisation du S.T.I.F.

L'orateur dénonce l'hypocrisie de la droite dans l'opposition en ce qui concerne la coopération intercommunale qu'elle semble appeler de ses vœux, alors que elle ne l'a pas mise en œuvre pendant les décennies où elle a eu la direction des affaires de la Ville. Elle a été incapable de mettre en place ou d'imaginer des rapports de coopération avec d'autres collectivités.

Des amendements concrets aujourd'hui montrent selon quelle conception les groupes de la droite envisagent ces relations.

L'U.D.F., par exemple, s'abrite derrière des questions d'aménagement pour envoyer à l'extérieur de Paris un centre de tri, alors que, évidemment, cela pose des problèmes en matière d'efficacité du tri, de circulation, de pollution, de surcharge des transports.

Tout aussi élégamment, l'U.M.P. refuse de créer un espace d'accueil réservé aux tziganes.

S'agissant des parcs de stationnement, en particulier des parcs de stationnement de cars, l'orateur dénonce également des conceptions ségrégatives d'un autre âge qui démontrent combien la droite parisienne conserve vis-à-vis des villes populaires de banlieue une conception méprisante.

La révision du Schéma directeur d'Ile-de-France est une occasion unique de mener ce débat plus avant, jusqu'au bout.

M. GOUJON souligne que, s'il est un domaine essentiel pour l'avenir de Paris dans lequel le P.L.U. n'est pas conforme aux intérêts de la Ville, c'est bien celui du développement économique, qui aurait dû au contraire constituer une chance pour Paris.

L'orateur voit dans le projet le fruit d'une idéologie ignorante des impératifs liés à l'emploi, comme du développement économique, qui se combine avec des arrière-pensées clientélistes pour ne pas dire politiciennes.

Paris a pourtant perdu 200.000 emplois en dix ans et voit son taux de chômage dépasser la moyenne nationale structurellement et de deux points. Les entreprises parisiennes se fragilisent.

Aujourd'hui, c'est exact, la situation s'est améliorée, mais comme dans tout le pays grâce, avant tout, aux incitations gouvernementales.

Paris est touché par l'effondrement de son commerce et de son artisanat.

L'opposition soutient que le P.L.U. constitue bien un instrument privilégié au service du développement des entreprises et du renforcement de la compétitivité du territoire parisien.

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris rejoint son analyse en réclamant une meilleure prise en compte des entreprises et des nécessaires dynamiques économiques dans le futur P.L.U., qualifié d'anti-économique.

Le projet de P.L.U., au lieu de les encourager, pénalise gravement les activités économiques, compromet à la fois l'emploi et le pouvoir d'achat des Parisiens, et empêche Paris d'affirmer pleinement son rôle international.

Qu'il s'agisse de la question de la densité, des principes de rééquilibrage Est-Ouest et de mixité des fonctions, de règles de développement, de modernisation et d'implantation des entreprises, de la protection des linéaires commerciaux ou encore des conditions d'accessibilité des entreprises pour les personnes et les marchandises, la Municipalité appuie à fond sur le frein alors qu'il faudrait libérer les énergies.

L'instauration de dispositions réglementaires discriminatoires, créant deux Paris économiques distincts, aura pour seul résultat d'entraver les dynamiques existantes au Centre et à l'Ouest, l'appauvrissement de l'Ouest ayant fort peu de chance de rendre l'Est plus riche.

L'objectif légitime de solidarité ne doit pas être considéré comme un facteur de croissance des territoires, mais comme son résultat. L'identification de plusieurs territoires de projets où se concentreraient l'action publique serait éminemment préférable par son effet d'entraînement au principe malthusien du zonage.

Les choix relevés auront des conséquences majeures sur toute la dynamique urbaine francilienne. Les décisions du P.L.U. doivent être abordées dans une vision extra territoriale qui fait aujourd'hui totalement défaut.

L'orateur considère la préservation des possibilités d'implantation des activités économiques comme un élément constitutif de leur développement. Il paraît pertinent ainsi de les concentrer dans certains îlots dédiés et le long de certains grands axes.

Quand on sait que la part de Paris dans le parc régional d'immobilier d'entreprise est passée de 53 % en 1982 à 34 % aujourd'hui, il est urgent d'endiguer ces mouvements. L'orateur demande ainsi que soit confirmée la destination à des fins économiques des terrains compris dans les opérations déjà lancées et de ménager un équilibre entre activités économiques, habitat et équipement sur les terrains à bâtir créés sur les grandes emprises publiques.

L'orateur regrette que les objectifs en matière de densité de **M. CAFFET** aboutissent à diminuer la constructibilité.

Alors que la réalisation des ambitions économiques du P.L.U. dépend aussi grandement de l'efficacité du déplacement, du transport et des livraisons de marchandises, la politique municipale handicape là aussi lourdement les entreprises et l'emploi. Plusieurs communes limitrophes dénoncent le choix de recourir de façon non concertée avec les communes limitrophes à l'embouteillage comme mode de régulation intermodal.

Le projet de création d'aires de stockage des marchandises autour de Paris avec redistribution par des petits véhicules électriques de livraison est impraticable.

L'accessibilité à l'emploi nécessite aussi la construction de parcs souterrains dans un souci d'attractivité internationale. La définition d'une politique active de livraison et la pérennisation

du réseau principal de voirie sont les conditions de la nécessaire fluidité des échanges et plus généralement des activités économiques.

L'orateur accuse M. le Maire de Paris de n'avoir su présenter face à une Capitale en perte de vitesse qu'un projet terne et étriqué, otage des rivalités internes de sa majorité, fondé sur une vision irréaliste et rétrograde de l'économie, faisant l'impasse complète sur le rôle de Paris dans l'agglomération, freinant les dynamiques à l'Ouest, ce qui ne les encouragera certainement pas à se localiser à l'Est, empêchant Paris d'affirmer pleinement son rôle de Ville internationale.

L'orateur dénonce le choix du déclin et de l'abdication de toute ambition.

M. GOASGUEN souligne que le groupe UMP a fait preuve d'un maximum de bonne volonté alors que dans l'organisation de cette séance, il y aurait eu beaucoup à dire.

L'orateur regrette d'abord que, s'agissant d'un texte de cette importance, M. le Maire de Paris ne soit pas resté en séance.

Par ailleurs, l'Exécutif vient de déposer une série d'amendements dont certains changent considérablement la donne.

L'attitude est inexplicable car la Majorité municipale a largement eu le temps de se mettre d'accord.

L'actuelle opposition n'a jamais connu de tensions aussi extrêmes.

L'orateur ne sait pas si c'est la Municipalité qui abuse ou l'un des groupes de sa majorité, en tout cas il y a abus !

L'orateur estime que le PLU est important et mérite d'être discuté dans la sérénité qui convient.

L'orateur demande, en application de l'article 7, la vérification du quorum.

M. CARESCHE, adjoint, président, fait valoir à M. GOASGUEN que le document qui vient d'être distribué constitue les réponses de l'Exécutif à plus de 1.000 amendements qui ont été déposés par les Conseillers de Paris ; l'Exécutif a voulu, dans les délais, examiner l'ensemble des amendements et donner une réponse à chacun d'eux. Figurent d'ailleurs dans ce document des réponses à des amendements déposés par l'opposition, que se soit l'U.D.F. ou l'U.M.P.

L'Exécutif répondra dans une ou deux heures, en fonction de l'évolution de ce débat, à l'ensemble des interventions et à l'ensemble des amendements. Ce document est distribué un peu avant la réponse de l'Exécutif de façon à ce que l'ensemble des groupes soit informé de la position de l'Exécutif et ait le temps de les examiner.

L'orateur fait valoir à M. GOASGUEN que le quorum ne peut porter que sur le vote d'une délibération. Le vote ayant lieu demain, pour l'heure le quorum ne s'applique pas.

M. GOASGUEN souligne que le Règlement du Conseil dispose que le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente !

M. CARESCHE, adjoint, président, précise que le quorum se constate au moment du vote.

M. GOASGUEN estime que ce n'est pas au moment du vote. L'attitude de l'Exécutif est inadmissible ! L'Exécutif n'a pas le choix !

M. CARESCHE, adjoint, président, souligne que délibérer, c'est voter.

L'orateur constate par ailleurs, que c'est l'absence des membres de l'opposition qui fait que le quorum n'est pas réuni.

Il donne la parole à M. MADEC.

M. GOASGUEN demande de compter les membres présents.

M. MADEC, maire du 19e arrondissement, souligne que la Ville de Paris concrétise une démarche innovante en termes de méthodologie et progressiste en termes d'urbanisme.

L'orateur évoque la façon dont les dix conseils de quartier de 19e arrondissement se sont saisis de ce projet.

Quel progrès, en effet, dans la démocratie participative que cette appropriation d'un sujet technique par celles et ceux qui sont au cœur d'une démarche urbanistique visant à mieux adapter la Ville à ses habitants.

Le dernier progrès serait peut-être pour certains élus de faire davantage confiance aux citoyens que s'exprimer à leur place à travers des centaines d'amendements ne correspondant à aucune demande locale !

Le résultat final est très satisfaisant même s'il est le prix d'un compromis bien équilibré.

Les grands équilibres trouvés corrigent les effets dévastateurs d'un urbanisme stigmatisant l'Est parisien de logements sociaux et de sous-équipements publics, et réservant à l'Ouest de la Capitale les investissements et le développement économique. Les corrections apportées par le

P.L.U. à ces déséquilibres sont manifestes. Ainsi, Paris Nord-Est, en tant que future zone de développement, offre une mixité de fonctions et une approche progressive indispensable à la réussite d'un projet d'une telle envergure.

Les quatre secteurs de "Paris Nord-Est" s'articuleront avec la première opération d'aménagement Claude Bernard, quai de la Charente. Cet ensemble géographique si longtemps délaissé, se voit donc enfin pris en compte pour y réaliser un quartier futuriste fixant un cadre équilibré.

L'orateur souhaite que ce cadre ne soit pas dénaturé par des amendements ne correspondant pas ou mal aux réalités urbaines. Ainsi, supprimer le sous-secteur favorable à l'emploi, alors qu'il est une priorité dans cette partie de la Capitale, est irréaliste car Paris Nord-Est n'est pas le secteur le plus favorable à l'objectif de solidarité de favoriser le logement social à Paris.

Autant, il est important de fixer un objectif moyen de répartition des destinations entre bureaux et logements, autant un secteur aussi vaste ne permet un ciblage précis des destinations.

L'orateur regrette la classification en secteur de grand service urbain du triangle Aubervilliers.

La charnière géographique constituée entre la Z.A.C. de l'Evangile dans le 18e arrondissement, la porte d'Aubervilliers et la future gare Evangile, implique que son avenir ne soit pas figé dans une zone restrictive en matière d'aménagement. L'amendement voté par le conseil du 19ème arrondissement demandant son classement en zone urbaine générale correspond à cette inquiétude. A défaut d'un changement de zone, un périmètre d'étude semble garantir les indispensables possibilités de mutation de ce secteur.

Le P.L.U. a su trouver un juste équilibre entre la protection du bâti existant et l'indispensable évolution urbaine.

Très touché par les mutations urbaines, le 19e arrondissement est UN des exemples des dangers potentiels d'un règlement trop libéral.

En assurant notamment par des filets de hauteur, une protection du noyau urbain constitutif de l'identité d'une Ville, le P.L.U. permet en parallèle de ne pas figer la Ville, en autorisant les nécessaires adaptations du tissu urbain aux réalités contemporaines.

Autant l'orateur se réjouit des protections accordées, autant il désapprouve l'extension inconsidérée des demandes de protection à tout ce qui est faubourien.

L'urbanisme dont Paris a besoin n'est pas celui qui consiste à privilégier une minorité qui en a les moyens au détriment d'une majorité, aspirant à partager un cadre de vie commun.

Ce P.L.U. est un outil de développement urbain juste et équilibré.

M. GOASGUEN renouvelle sa demande de quorum.

L'orateur s'élève contre le fait pour l'Exécutif de déposer des amendements en pleine séance, sans qu'il y ait d'examen préalable alors que le groupe UMP a déposé les siens depuis 15 jours. L'Exécutif est en tractation depuis plusieurs jours avec ses alliés. Il n'a pas à donner des leçons de morale sur la procédure.

L'orateur demande encore une fois de faire appliquer l'article 7. Devant le refus réitéré de l'Exécutif, il demande une suspension de séance pour examiner les amendements.

M. CARESCHE, adjoint, président, souligne que plusieurs centaines d'amendements ont été déposés.

M. GOASGUEN fait valoir que l'opposition a respecté les règles, pas la majorité.

M. CARESCHE, adjoint, président, souligne que le problème est surtout de donner une réponse sur plusieurs centaines d'amendements, ce qui demande du temps.

L'orateur s'engage à communiquer les amendements et les réponses de l'Exécutif dans les plus brefs délais.

Le quorum se constate au moment des votes.

M. CARESCHE, adjoint, président, suspend la séance.

La séance, suspendue à 15 h 50, est reprise à 16 h 40, sous la présidence de M. CARESCHE, adjoint.

Mme de FRESQUET souligne combien le groupe UDF déplore la façon dont ce débat est organisé. Alors que le PLU est un sujet important, il aura fallu attendre 15 heures 30 pour avoir les réponses de l'Exécutif à des amendements déposés depuis le 17 janvier.

M. CARESCHE, adjoint, président, souligne que tous les groupes ont obtenu des réponses sur leurs amendements bien avant ce qui vient d'être distribué.

Mme de FRESQUET relève que le Plan local d'urbanisme qui remplace le plan d'occupation

des sols se veut un document tout à la fois opérationnel et stratégique.

Il implique une réflexion sur le devenir de la Ville et de ses habitants dans un souci de développement durable.

Le P.L.U. doit donc concilier des objectifs, hier encore considérés comme contraires : développement économique, maîtrise de l'étalement urbain, maintien du lien social, respect des équilibres écologiques et préservation du patrimoine.

S'agissant de la protection du mobilier urbain et paysager, le P.L.U. offre aux municipalités un instrument juridique nouveau.

Mais dans l'histoire des politiques du patrimoine, la préservation du patrimoine de proximité est une notion récente.

La représentation de Paris a fort heureusement évolué. La Capitale possède aux côtés de ses monuments les plus remarquables quantité d'éléments paysagers et architecturaux qui la singularisent de ses concurrentes. Cette diversité fait la richesse de notre cité.

La première tâche de la Municipalité a donc été de répertorier et de valider la liste des patrimoines à protéger en concertation avec les Parisiens et les nombreuses associations locales.

La liste des protections patrimoniales établie après concertation avec les associations et sociétés savantes, les conseils de quartier, les services de la Ville ainsi que les experts de la Commission du Vieux Paris a été ensuite transmise à une Commission interdisciplinaire réunissant des historiens, des architectes, des urbanistes et des représentants de l'administration pour validation. Ce patrimoine inscrit au P.L.U. est évidemment susceptible d'évoluer en fonction des amendements qui seront adoptés.

Les signalements qui ne constituent pas une réelle protection pourront aboutir soit à une incompréhension des Parisiens concernés, soit à un prétexte pour un parti pris plus subjectif et général de conservatisme.

L'orateur évoque en conclusion les conséquences du classement protection Ville de Paris pour les habitants, notamment les propriétaires privés de ces parcelles confrontées à de nouvelles contraintes.

En effet, si le P.L.U. a pour vocation de protéger de la démolition, il n’a pas pour vocation de préserver. Le maintien en l'état, les restaurations incombent nécessairement aux propriétaires qui ne disposent pas forcément de fonds suffisants. Cette préoccupation fait d’ailleurs l'objet d'un vœu du groupe UDF. La création d'une fondation municipale du patrimoine qui permettrait de mobiliser les moyens budgétaires de la collectivité en y associant des partenaires privés constitue une piste intéressante.

M. GOASGUEN s'élève contre le fait que l'Exécutif impose l'examen d'amendements dans la précipitation alors que l'opposition a déposé ses amendements en temps utile et que par conséquent les réponses devraient être prêtes et que c’est simplement des difficultés de tractation en dernière minute qui ont rendu difficile l'impression.

L'orateur n'est pas partisan de l'obstruction parlementaire.

L'orateur demande de réunir les présidents de groupe de manière à trouver un modus vivendi pour la suite du débat.

M. BLOCHE a noté la modération du propos de M. GOASGUEN dont il confirme, en tant que parlementaire, qu'il n'est pas un partisan du recours à des excès de procédure.

Compte tenu effectivement de ce qu'il faut que chaque groupe puisse examiner les contre-propositions de l'Exécutif, l'orateur souhaite que soit trouvée une solution de consensus.

La séance, suspendue à 16 h 50, est reprise à 17 h 25, sous la présidence de M. CARESCHE, adjoint.

Informations sur l'organisation de la séance.

M. CARESCHE, adjoint, président, expose que, suite à la conférence d'organisation, la séance sera interrompue de façon à donner le temps aux élus de l'opposition de prendre connaissance des amendements et des vœux de l'Exécutif.

La séance devrait reprendre à 20 heures, se poursuivre assez tard dans la nuit et reprendre le lendemain à 10 heures pour la suite du débat, les explications de vote et le vote.

La séance, suspendue à 17 h 30 minutes, est reprise à 20 h 05 minutes, sous la présidence, de Mme HIDALGO, première adjointe.

2005 DPJEV 2 Approbation des recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'aménagement.

2005 DU 1 1°) Bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. - 2°) Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris.

(Suite de la discussion).

Mme de PANAFIEU, maire du 17e arrondissement, expose que la situation du logement à Paris n'a jamais été aussi grave. Actuellement, il manque 20.000 logements par an pour satisfaire les besoins des Franciliens et ce, depuis dix ans. La situation s'est nettement aggravée depuis trois ans.

Le nombre de demandeurs d'emploi est aujourd'hui de 113.000 personnes. Et l'échec de la politique de la Mairie de Paris est aujourd'hui patent.

Que s'est-il passé depuis trois ans ? D'abord, la construction de logements neufs à Paris a atteint son point le plus bas, quatre fois moins qu'à Londres.

Le logement intermédiaire n'a représenté que 0,2 % des logements réalisés en 2002 et 2003.

En privilégiant pour la réalisation de logements sociaux, le recours massif à des opérations en acquisition réalisation (80 % de la production totale en 2001 et 2002), la Municipalité a fait augmenter de 40 % le prix de revient des logements de type P.L.A. Cette méthode n'aboutit d'ailleurs qu'à remplacer une population par une autre population que la Municipalité croit probablement plus sensible, électoralement, aux sirènes du "delanoïsme". Il s'agit d'un échec sans précédent malgré le respect de la parole de l'Etat en matière de financement

Contrairement aux affirmations de l'Exécutif, les engagements du Gouvernement ont tous été respectés, y compris les opérations les plus onéreuses destinées au prétendu rééquilibrage à l'Ouest.

Il appartient désormais à la Municipalité de respecter ses engagements, à savoir la réalisation effective de 4.000 logements sociaux par an à Paris.

Mais sous la pression des idéologues verdâtres, l'Exécutif renonce de facto au respect de cet engagement vis-à-vis de l'Etat. Les nouvelles règles de constructibilité retenues vont à l'encontre des besoins des Parisiens en matière de logement.

Paris va devenir la nouvelle cité interdite : interdite aux bailleurs sociaux, interdite aux promoteurs, interdite aux constructeurs et, surtout, interdite aux classes moyennes !

L'orateur accuse M. le Maire de Paris d'avoir choisi le replâtrage politique de sa majorité.

Ce projet de P.L.U. va donc aboutir à renforcer la crise du logement dans la Capitale. Le moment venu, il faudra changer de cap en remettant en cause ce carcan pesant, contraire aux attentes des Parisiens qui veulent pouvoir encore se loger à des prix corrects dans leur ville.

Mme GUIROUS-MORIN souligne le travail de concertation et de participation qui a présidé à l'élaboration de ce projet de P.L.U., qui contraste heureusement avec ce qui se faisait sous les précédentes mandatures.

Au niveau des arrondissements, l'orateur déplore que certains équipements aient reçu un meilleur traitement que d'autres, d'une part parce que, dans de nombreux cas, des périmètres ont été préférés à des réserves, d'autre part, parce que dans de nombreux cas, un vœu a été préféré à un amendement.

Ainsi, les équipements dédiés au très social ont été majoritairement écartés des propositions d'amendement dans le 11e arrondissement pour faire l'objet de vœux alors que les besoins sont criants.

Au niveau du Conseil de Paris, la non-prise en compte des propositions des arrondissements et des élus est manifeste. En effet, la plupart des amendements proposés par ces derniers sont transformés en vœux de l'Exécutif alors que seul un amendement au P.L.U. aura valeur réglementaire et permettra aux équipements et aux propositions de voir le jour.

Enfin, si les amendements permettent d'affirmer une véritable volonté politique, ils laissent néanmoins le champ ouvert à la concertation ultérieure des habitants et à l'arbitrage des élus de l'arrondissement.

Sur le fond, l'orateur constate qu'une réflexion globale intégrant et articulant différentes modalités d'intervention en matière de développement économique local n'a toujours pas été conduite.

Si les petites entreprises high-tech font l'objet d'une attention particulière à Paris, en revanche, le commerce et l'artisanat ainsi que l'économie solidaire ont du mal à avoir droit de cité.

Sur la forme, l'orateur déplore qu'une série d'amendements portant sur le développement économique local ait fait l'objet, soit d'un rejet de

l'Exécutif, soit d'une demande de retrait de la part dudit Exécutif pour les remplacer par un seul et unique vœu.

Ensuite dans un voeu unique de l'Exécutif sont mélangés pêle-mêle une proposition globale sur le développement du commerce et de l'artisanat sur l'ensemble du territoire parisien avec l'éco-développement et l'économie solidaire d'une part, avec l'insertion par l'économique d'autre part.

Le comble est atteint lorsque cette confusion, entretenue dans l'exposé des motifs, aboutit sur un dispositif en deux lignes, c'est-à-dire deux équipements.

Veut-on ou ne veut-on pas de développement économique local à Paris ? Veut-on développer harmonieusement les activités de standing avec les activités de proximité, veut-on une ville à dimension humaine ou une ville de bureaux ? Pourtant, les besoins sont criants, et il y a urgence à soutenir le développement économique local en passant par le petit commerce et l'artisanat.

Pourquoi également refuser un amendement au règlement du P.L.U., demandant que chaque division à l'intérieur des hôtels d'activité ne puisse pas dépasser 1.000 mètres carrés, avec un seul lot attribué par structure hébergée ? Ce qui aurait permis une répartition plus équitable entre chacune des structures hébergées. Il y a urgence à tenir compte des effets de la spéculation immobilière sur le développement économique local.

Il est urgent de comprendre que seul le développement de l'activité artisanale et commerciale permettra de renforcer le tissu économique local et le lien social, et de lutter contre la mono-activité.

Si ce PLU a été élaboré dans la concertation, en revanche, il manque d'ambition.

M. AZIÈRE souligne que ce nouveau P.L.U. va planifier l'urbanisme parisien pendant les 15 années qui viennent.

L'orateur estime que ce futur P.L.U., après l'adoption du P.L.H., risque de freiner considérablement la construction de logements dans la Capitale et de contribuer paradoxalement à alimenter la pénurie de logements et la hausse inexorable des prix.

Avec la baisse du coefficient d'occupation des sols actuellement de 3.25 ou 3.75 à un coefficient maximum de 3 fortement dégressif sur les grandes parcelles, la Mairie de Paris endosse une responsabilité particulière.

Paris est en train de devenir une capitale de riches privilégiés à la mode londonienne.

Avec une forte tension sur les prix de vente des logements anciens, et un net ralentissement du rythme de la construction, la situation est devenue insupportable pour nombre de ménages parisiens.

Ainsi, après 83 % de hausse des prix de vente dans l'ancien en 7 ans, une explosion des loyers, la Capitale est en voie de "gentryfication" et est devenue inaccessible pour nombre de ses habitants, en particulier les jeunes et les familles, sans oublier les fonctionnaires même de catégorie supérieure.

Avec plus de 103.000 demandeurs de logements sociaux, la Ville s'apprête à édifier aujourd'hui par ce P.L.U. de nouvelles fortifications sociales autour des Maréchaux, en encourageant le gel de la construction dans la Capitale.

En effet, la baisse significative du coefficient d'occupation des sols et l'adoption de règles strictes de morphologie, sur la hauteur des bâtiments par exemple, établissent en réalité un C.O.S. effectif à 2,25 ou 2,5 en moyenne.

La Ville manque l'occasion de réaliser une véritable étude de prospective urbaine, qui dégage de nouvelles perspectives pour la Capitale, en la reliant davantage à la banlieue.

Entre les friches urbaines et ferroviaires considérables de la S.N.C.F. et de R.F.F. dans Paris les sites de l'A.P.-H.P. et ceux de l'Etat qui vont être cédés, un grand nombre de secteurs sont aujourd'hui ouverts à l'augmentation potentielle du patrimoine foncier de la Ville.

L'objectif de mixité urbaine doit devenir une priorité à Paris. Or, si le P.A.D.D. souhaite encourager la mobilité des habitants au sein du parc social, le P.L.U. ne traduit pas dans son règlement cette grande ambition.

La Municipalité a évacué complètement la nécessité d'une réelle mixité urbaine de la population en retenant le seul objectif de mixité sociale dans la Capitale. De plus, le parc de logements familiaux, déjà étroit, est diminué par les ventes du domaine privé de la Ville de Paris et les ventes à la découpe des investisseurs institutionnels.

Il serait temps de faire plus de place aux appartements familiaux. Il fauta une véritable politique municipale pour conserver une diversité des ménages parisiens et éviter la segmentation.

L'UDF approuve l'objectif de 20 % du parc résidentiel en logements sociaux à Paris, mais il est nécessaire d'introduire un seuil minimum de

logements intermédiaires pour combler l'écart de prix avec le marché privé et libérer une partie de l'espace social.

L'orateur souhaite que la Ville de Paris s'engage sur un seuil minimum de 10 % de logements intermédiaires à Paris, contre 1 % seulement actuellement.

Il est souhaitable de réviser la loi S.R.U. pour mieux prendre en compte les besoins des classes moyennes, tant en accession à la propriété qu'en location intermédiaire de type P.L.I. Le groupe UDF partage le souhait de rééquilibrage géographique des logements sociaux dans la Capitale mais souhaite qu'il en soit de même pour les logements intermédiaires.

Dans le 20e arrondissement qui dépasse largement son quota de 20 % de logements sociaux, la servitude de 25 % est largement superflue. C'est pourquoi le seuil de 2.000 mètres carrés plutôt que celui de 1.000 mètres carrés permettrait de conjuguer réalisme économique et incitation sociale.

L'orateur relève la baisse incontestable de la construction de logements dans le parc social, que ne peuvent compenser les opérations d'acquisition/amélioration.

Avec un taux de rotation ridicule sur le parc conventionné, 5,6 % en janvier 2003, avec 17 % ou plus des occupants en situation de surloyer, avec un pourcentage considérable de locataires en situation de sur-occupation, il est urgent de faire preuve de courage et de rendre au logement social sa vocation transitoire dans un parcours résidentiel.

La Ville de Paris doit aussi engager une politique ambitieuse pour réduire le nombre d'immeubles vendus à la découpe dans Paris qui, selon l'Observatoire des loyers parisiens, réduisent le parc locatif privé de la Capitale alors que les logements mis en vente sont souvent trop chers pour les occupants.

La Ville doit prendre des initiatives d'une ampleur sans précédent pour acquérir ces immeubles avant leur mise sur le marché par les marchands de biens. C'est d'ailleurs cette politique qui permettrait d'atteindre rapidement l'objectif de 10 % de logements intermédiaires à Paris.

Par son manque de vision prospective, des règles de constructibilité affaiblies, un protectionnisme excessif, un parfum de conservatisme et un manque de volontarisme politique, la Municipalité de Paris prend le risque d'une "gentryfication" durable de la Capitale.

L'orateur refuse d'une capitale touristique muséifiée dont seuls quelques privilégiés pourraient bénéficier. Le logement doit redevenir un droit accessible pour tous à Paris.

Mme DOUVIN évoque un Paris isolé et refermé sur lui-même, un Paris ignorant et se défiant du monde économique et, enfin, un Paris dirigiste et autoritaire à l'égard de ses habitants.

Les bouchons comme la pollution ne s'arrêtent pas au périphérique. Toute politique qui ignore cette réalité, comme la concertation à mener largement avec les communes avoisinantes, est un non-sens idéologique.

La diminution de la circulation dont se targue la Municipalité est en fait liée à la baisse du nombre des emplois dans la Capitale.

L'origine du problème se situe en banlieue et non à Paris. C'est moins la Capitale qui est congestionnée que sa périphérie. C'est pourquoi les mesures les plus efficaces pour désengorger Paris sont la construction de parcs de stationnement régionaux au niveau des gares de la première et de la deuxième couronne et des parcs d'accueil à coût modique et gardés, dans les arrondissements périphériques.

C'est ainsi et non en réduisant la place de la circulation générale sur la voirie parisienne que des résultats significatifs seront obtenus.

Depuis 10 ans, il y a une évolution forte des rythmes de la Ville et des besoins de déplacement, et si on ne se donne pas les moyens d'y répondre, Paris deviendra une Ville de quartiers verts, de pistes cyclables et de musées, perdant son rôle économique et ses emplois.

Les acteurs de la vie économique, comme par exemple les entreprises du bâtiment et les restaurants, les petits et grands commerces ont un besoin majeur de circuler. Les autres villes européennes ont compris la nécessité d'un équilibre bien balancé entre une circulation maîtrisée et les conditions d'un développement économique qui soit porteur. Elles conduisent des expériences de partage de la voirie qui diffèrent selon les heures du jour et de la nuit par exemple. Elles modulent les tarifs du stationnement selon les heures de la journée. Elles installent des points minutes de chargement dans les magasins. Elles conduisent des expériences sur les livraisons de nuit en ayant réussi à éliminer les nuisances qui d'habitude les accompagnent.

Les communes de banlieue accueillent les sièges sociaux des sociétés qui quittent la Capitale, emmenant avec elles les emplois. Le commerce de proximité, lui, a besoin d'un tissu vivant qui n'exclut pas l'automobile.

La Ville a entrepris avec la SEMA-Est une opération de lutte contre la mono-activité dans

certains quartiers, mais les locaux qu'elle a achetés ne trouvent pas preneurs parce que les commerçants ne veulent pas venir s'y installer dans un cadre de voirie modifié qui nie leurs besoins.

En matière de stationnement, le P.L.U. évoque la création excessive de places de stationnement et propose de réduire ou de supprimer les normes qui jusqu'ici étaient obligatoires. En ce qui concerne les activités, il y a suppression des normes minimales, ce qui risque d'entraîner une compétitivité réduite ou encore l'installation d'activités de moindre qualité. Le groupe UMP demande donc que la norme d'un nombre minimal de places soit rétablie.

En ce qui concerne les logements, la norme proposée d'une place pour cent mètres carrés constitue évidemment une restriction de la liberté des Parisiens à posséder une voiture.

L'orateur propose de l'abaisser à 60 mètres carrés étant donné que 56 % du parc de logement est constitué de petites unités d'une ou 2 pièces.

L'orateur veut que les Parisiens aient le choix de leur mode de déplacement à Paris. Le groupe UDF estime indispensable un développement fort des transports publics, mais respecte la liberté des Parisiens d'avoir une voiture et de la garer près de chez eux. Et c'est pourquoi il demande que la mesure générale d'interdiction de création ou d'extension de places ou de parcs de stationnement sur certaines voies soient supprimée et que des études soient faites en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement là où il y a saturation.

Ces parcs à construire ne constituent pas des aspirateurs à voiture, tout simplement parce qu'ils ont vocation à être majoritairement réservés aux résidents. Ils contribuent bien au contraire à libérer la voirie sans augmenter la pollution.

L'orateur évoque à ce propos la construction de trois parcs, rue Navier, place Jules Renard et place du Général Koenig (17e) demandée par les conseils de quartier.

Elle demande à ce propos combien de demandes des conseils de quartier où l'opposition est majoritaire, sont acceptées par l'Exécutif.

La situation n'est pas la même dans tous les arrondissements en raison de populations et de modes de vie différents et en raison aussi de la localisation dans Paris et de la configuration du réseau des rues.

L'orateur propose qu'une expérimentation de rues réservées au stationnement résidentiel soit menée, que l'utilisation la nuit et le week-end par les résidents de zones réservées le jour à un autre usage soit autorisée, que le paiement des horodateurs puisse s'effectuer par carte bancaire et que celui du tarif résidentiel puisse être effectué au mois, qu'il y ait des conditions particulières pour les petites voitures, que le stationnement des deux-roues motorisés soit traité avec des installations adaptées en surface et en sous-sol pour dégager la voirie.

L'orateur relève que M. le Maire de Paris ne cesse de justifier sa politique de restriction de la circulation routière en évoquant les risques sanitaires engendrés par la qualité de l'air.

Le groupe UMP est également soucieux de l'environnement et favorable à l'augmentation des transports collectifs, mais en matière de circulation routière, il préfère agir efficacement grâce aux progrès technologiques plutôt que de proférer des déclarations générales péremptoires destinées à justifier des mesures coercitives inadaptées.

Chaque fois qu'une nouvelle piste cyclable vide est créée ou chaque fois qu'un nouveau quartier vert ou un espace civilisé est créé, il y a report des problèmes sur les rues avoisinantes.

Le plan d'ensemble de la circulation parisienne que le groupe UMP demande depuis 2001 fait toujours défaut.

M. ASSOULINE estime être aujourd'hui placé devant un choix de ville, un choix de société, un débat gauche droite.

On peut, comme l'actuel Président de la République, se faire le champion du développement durable, voire demander une taxe Tobin, tout en pratiquant au jour le jour l'ultra libéralisme, les délocalisations et la spéculation financière. Cette façon de faire de la politique tue la confiance des citoyens envers la politique.

L'orateur met l'accent sur la gigantesque pédagogie de la citoyenneté que la majorité municipale a initié avec les Parisiens, qui constitue une rupture avec l'urbanisme autoritaire du passé.

Le mouvement de participation civique, personne ne l'arrêtera. Ce P.L.U. n'est pas là pour figer, mais pour permettre, à partir de valeurs, d'objectifs et de règles, de continuer à bâtir avec les Parisiens le Paris qu'ils méritent.

La démocratie participative sincère est de gauche. C'est en faisant bouger les Parisiens que l'on permet à la Ville de bouger avec ses rues, ses murs, ses activités et ses transports.

La droite parle de cohésion sociale, communique sur le droit au logement et encourage la spéculation immobilière au nom de la sacro-sainte loi de la concurrence.

L'intervention de la puissance publique peut protéger le droit au logement pour ceux qui se voient chaque jour menacées notamment avec le phénomène des ventes à la découpe.

Il ne s'agit pas seulement de protéger mais de créer des logements abordables comme Paris le fait avec ce PLU qui rend obligatoire pour toute construction de plus de 1.000 mètres carrés de prévoir plus de 25 % de logements sociaux.

Dans leurs réponses au questionnaire, les Parisiens ont largement plébiscité la stratégie municipale d'accompagnement et de développement universitaire.

L'option d'une université dans la Ville se concrétise dans la Z.A.C. "Paris-Rive gauche" où s'entrelacent bâtiments scientifiques, logements, jardins et activités économiques, mais aussi aux alentours de la Porte de Clignancourt.

L'orateur souligne l'effort sans précédant de construction de résidences universitaires : les 3.000 logements pour étudiants seront livrés comme prévu d'ici 2007. Les réserves pour ce type de logement figurant dans le P.L.U. montrent que l'Exécutif affirme la nécessité de continuer l'effort pour rattraper le gigantesque retard dû au refus de la droite parisienne de signer le Plan Université 2000.

La Ville permet à la Cité internationale après des dizaines d'années d'immobilisme de se développer à nouveau à l'intérieur, mais aussi hors de ses murs.

M. POZZO di BORGO évoque la gravité de la crise foncière.

Le vœu de l'UDF et les élus du 7e arrondissement tend à ce que les biens immobiliers du domaine privé comme du domaine public de l'Etat soient affectés en priorité à la construction de logements sociaux ou intermédiaires.

Mme COHEN-SOLAL, adjointe, entend évoquer le développement économique et plus particulièrement, la protection et le renforcement du tissu commercial et artisanal parisien.

Le P.L.U. est par essence le fruit d'un compromis, le produit d'une synthèse dynamique entre qualité de vie et développement, d'une ambition collective.

S'agissant du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la nouvelle réglementation, fait preuve d'une ambition et d'une détermination encore inédite, répondant à l'exigence des Parisiens qui à 82 % dans les 121 conseils de quartier, se sont prononcés en faveur de la préservation de leur commerce de proximité.

La Ville a décidé de réglementer la transformation de locaux d'activité en logements pour mettre un terme à la situation actuelle marquée par la raréfaction des commerces ou d'ateliers artisanaux et la multiplication d'habitations de médiocre qualité.

Sur 200 kilomètres de rues parisiennes les plus commerçantes, il a été décidé de créer une protection du commerce et de l'artisanat en pérennisant ces locaux en locaux d'activité.

Sur 20 kilomètres de ces voies, qui sont historiquement des rues de marché, la Ville crée une protection particulière des locaux artisanaux destinés à pérenniser l'artisanat de bouche dans Paris.

Sur 30 kilomètres de rues parisiennes supplémentaires, où le tissu commercial est le plus défaillant, il est créé une protection renforcée qui obligera à l'avenir à recréer en pied d'immeuble des locaux d'activité indispensable.

Pour la première fois, est mise en place une fonction d'entrepôt qui vise à y interdire la mono-activité des commerces de gros.

Enfin, pour garantir la présence à Paris des artisans, la Ville a décidé sur les sites de protection artisanale d'interdire la transformation de leurs ateliers en une autre destination que celle de l'artisanat ou de l'industrie.

La Ville entend enfin répondre aux besoins des professions libérales en locaux pour y installer leur cabinet et qui, trop souvent, s'installent dans les premiers étages d'immeuble, détournant ainsi les logements de leur destination. Il est donc proposé, dans le cadre du P.A.D.D., de les accueillir dans des locaux d'activité en pied d'immeuble situés naturellement en dehors des 200 kilomètres où le commerce et l'artisanat sont protégés.

Ce P.L.U. témoigne d'un subtil équilibre entre développement économique et qualité de vie, et en cela, ce P.L.U. est de gauche.

Contrairement à ce que prétend le nouveau président de la C.C.I.P. les dispositions prévues dans le nouveau P.L.U. seront encore plus favorables au développement économique dans l'Ouest parisien qu'elles ne l'étaient jusqu'ici dans l'ancien P.O.S. Les premiers bilans réalisés font apparaître que l'impact commercial de la politique de transport mise en œuvre depuis quatre ans à Paris est nul pour les commerces dans des zones telles que la rue de Rivoli et le boulevard Saint-Michel.

L'orateur souligne les contradictions qui opposent la C.C.I.P. et les élus de l'U.M.P. qui se voudraient pourtant sur ces bancs ses meilleurs avocats.

La Municipalité a fait du développement économique durable et de la lutte contre le chômage ses priorités. Le P.L.U. le confirme clairement.

M. LE GOFF regrette l'absence de M. le Maire de Paris.

Mme HIDALGO, première adjointe, présidente, indique que M. le Maire de Paris participe à une soirée de solidarité donnée en l'honneur de Florence AUBENAS.

M. LE GOFF déclare que le groupe UMP est toujours aussi enthousiaste et vigilant à moins de 6 mois de la décision du Comité international olympique concernant le choix de la ville organisatrice des Jeux d'été 2012.

L'orateur évoque les conclusions du cabinet international, "Le Boston Consulting Group", sur les retombées économiques dont bénéficieraient Paris et la Région Ile-de-France si la Capitale obtenait l'organisation des J.O. 2012.

Il faut convaincre le Comité international olympique que Paris a besoin de se voir confier l'organisation des Jeux. Il est important d'être sans reproche sur la démonstration de la volonté de Paris d'obtenir l'organisation des Jeux.

Le projet de Plan local d'urbanisme n'exprime pas la conviction de voir confier les JO 2012 à Paris. Ce projet "riquiqui" n'a pas de souffle olympique.

Dans cette compétition, Paris doit rivaliser avec de grandes mégapoles, et les autres villes candidates ont de vrais projets d'agglomération. Le projet de PLU referme notre Ville sur elle-même, alors qu'il faudrait débattre du PLU du Grand Paris, ce qui correspondrait d'ailleurs aux projets olympiques.

Le sport est quasiment absent du débat, ce qui est curieux pour une Ville qui se veut à nouveau olympique. Comment satisfaire l'engouement des jeunes Parisiens pour la pratique sportive sans avoir un plan ?

Si Paris n'obtenait pas les Jeux, que se passerait-il? Rien ! Pas d'équipements nouveaux, alors que les villes du monde entier sont en train d'investir.

Le projet de PLU est en total décalage avec l'ambition olympique.

M. CHERKI, adjoint, dénonce les contre-vérités de M. LE GOFF.

L'orateur exprime sa fierté devant l'œuvre collectivement accomplie depuis mars 2001, tout en mesurant l'ampleur de la tâche.

Ce PLU, en phase avec les enjeux qui attendent Paris et ses habitants, est fidèle aux valeurs qui animent la majorité municipale.

Ce PLU est un excellent programme de transition de nature à remettre Paris au cœur des enjeux de son agglomération.

L'exercice était extraordinairement difficile parce que Paris a subi jusqu'en 2001 les effets d'une politique municipale de droite pendant vingt-cinq ans qui a provoqué de profonds déséquilibres.

La tâche n'est pas facilitée par un Gouvernement de droite qui organise chaque jour un peu plus le désengagement de l'Etat de ses fonctions économiques et sociales.

Paris est donc une ville multiple. Paris est une grande capitale mondiale, la cinquième agglomération d'un point de vue économique. Paris occupe la "pôle position" économique européenne. Paris détient le premier rang en matière d'organisation de congrès internationaux et demeure une des premières destinations touristiques mondiales. Paris est une ville de brassage.

Paris est une ville dynamique et économiquement attractive puisqu'elle concentre 10 % du P.I.B. national pour 3 % de sa population.

Pour autant, cette attractivité et ce rayonnement de Paris ne doivent pas masquer l'héritage malsain légué par un quart de siècle de gestion municipale de droite. En 20 ans, la part total des cadres et des professions intellectuelles et supérieures dans la population parisienne est passée de 22 % à 35 % quand celle des ouvriers et des employés chutait de 50 à 35 %. Paris compte aujourd'hui autant de cadres et de chefs d'entreprise que d'ouvriers et d'employés, quand ce rapport est de 1 à 10 en province. L'objectif de stabiliser la composition sociale de Paris est devenu un enjeu primordial que ce P.L.U. s'emploie à traiter.

En même temps, la "gentrification" produit un effet de polarisation. D'un côté, Paris est le département français où le revenu imposable par foyer est le plus fort. D'un autre, Paris compte la part de foyers touchant le R.M.I. la plus élevée de la Région, après la Seine-Saint-Denis.

L'orateur évoque la mesure visant à imposer l'affectation au logement social d'au moins 25 % de la surface hors œuvre nette d'habitations si celle-ci est supérieure à 1.000 mètres carrés.

Cette norme de 25 % est supérieure à l'objectif de réalisation des 20 % de logements sociaux fixé par la loi SRU afin d'organiser un rattrapage par rapport à la situation déficitaire actuelle, afin également d'assurer la mixité sociale qui combat frontalement cette mesure.

Mais il faut avoir l'honnêteté d'admettre qu'on ne peut pas régler la question du logement sur le seul territoire parisien.

Paris est une ville entièrement constituée qui ne peut s'étendre sur des espaces naturels ou agricoles comme le font d'autres villes. Le mécanisme de Paris est donc centré sur le renouvellement urbain. Mais cette logique a ses limites en raison de la très forte densité résidentielle brute moyenne parisienne. Et s'il faudra bien un jour se poser la question de la possibilité de construire des immeubles de grande hauteur, force est de constater aujourd'hui que la population parisienne n'aspire pas à une hausse inconsidérée de la densité.

Une approche d'agglomération s'impose donc à Paris.

Avec le PLU Paris rompt avec la logique atomisante et égoïste de la politique municipale de la droite libérale.

Avec ce P.L.U. Paris se dote d'une orientation politique urbaine et des outils qui lui permettront d'aborder de grands chantiers des années à venir.

Mme STIEVENARD, adjointe, souligne que le débat porte tout autant sur la façon dont Paris pourra maintenir la diversité sociale de sa population sur l'ensemble de son territoire.

Les grandes évolutions sociologiques observées depuis 25 ans commandent de lutter contre les phénomènes de ségrégation sociale et spatiale constatés à Paris et en Ile-de-France.

La majorité municipale s'y emploie depuis 2001 en relançant fortement la production de logements sociaux, en favorisant l'émergence de nouveaux pôles d'activité économique dans le Nord-est parisien, en revitalisant les quartiers et en ciblant les aides sociales en direction des ménages aux revenus modestes et moyens.

L'orateur regrette que les propositions de localisation d'équipements sociaux émises par certains élus "Les Verts" se situent essentiellement dans les quartiers populaires car il faut rompre autant que possible avec cette logique ancienne de concentration des publics en difficulté dans l'Est parisien.

L'orateur soutient sans réserve la création de centres d'accueil et d'hébergement à taille humaine mais ne voit pas pourquoi le Centre et l'Ouest parisien en seraient exemptés.

Quant à la droite parisienne, elle refuse toute idée de rééquilibrage géographique en s'opposant à la politique d'implantation de logements sociaux dans l'Ouest parisien, en rejetant la règle de construction de 25 % de logements sociaux dans les zones d'une certaine taille. Le même rejet se manifeste quand il s'agit d'implanter des structures en faveur des ménages démunis.

L'orateur a demandé l'inscription au P.L.U. de trois terrains affectés à la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage dans les 12e, 15e et 16e arrondissements et se réjouit que cette demande ait été prise en compte.

L'orateur voit dans le PLU un levier pertinent de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Mme MACÉ de LÉPINAY intervient en lieu et place de M. LECOQ lequel entend demander solennellement à M. le Maire de Paris de bien vouloir arrêter les ventes du domaine privé dans l'ensemble de la Capitale.

La situation actuelle du logement dans la Capitale est dramatique.

Ce ne se sont pas les 4.000 logements que la Municipalité dit produire chaque année et qui en réalité se traduisent par 1.500, 1.600 ou 1.700 attributions, qui résoudront le problème. D'autant plus que dans bien des cas la Municipalité n'hésite pas à reloger des gens domiciliés en banlieue au détriment des demandeurs parisiens.

Or malheureusement les ventes du domaine privé contribuent à aggraver la spéculation et à entretenir l'inflation folle des prix. Les ventes du domaine privé dans le 6e arrondissement atteignent aujourd'hui 8.000, 8.500 voire 10.000 euros le mètre carré pour certains biens.

En effet, l'administration parisienne a fait appel récemment à des agences immobilières afin de rechercher des acquéreurs susceptibles d'acheter aux niveaux de prix les plus élevés certains logements du domaine privé situés dans le 6e arrondissement.

Est-ce raisonnable car on alimente ainsi la hausse des prix, les prix qui sont constatés lors des ventes du domaine privé servant de baromètres à l'ensemble des agences immobilières ainsi qu'à l'ensemble de la profession ? Il est possible de conserver dans le patrimoine de la Ville des appartements dont la gestion sera confiée soit à l'office HLM, soit à une société d'économie mixte.

Mme BELLENGER regrette que le Plan de déplacement urbain n'ait pu accompagner dans le temps la concertation et l'élaboration sur le Plan local d'urbanisme car les enjeux de santé

publique et de qualité de vie sont liés aux outils permettant une meilleure organisation des modes de déplacement.

L'orateur rappelle que si Paris connaît un faible taux de motorisation par ménage (44,6 %) au bénéfice de l'usage des transports collectifs et de la marche, cela représente une densité moyenne de voiture au kilomètre carré sans commune mesure avec les autres territoires, soit 5.300 véhicules particuliers au kilomètre carré (bois compris) contre 2.200 en Petite couronne.

L'orateur souligne l'importance que jouera la politique du stationnement tant au niveau régional – notamment la réflexion au sujet des 400 parcs-relais existant vides à 75 % - qu'au niveau local lors de l'élaboration du Plan de déplacement parisien.

L'orateur rappelle que lorsque les actifs ne disposent pas d'une place de parking gratuite sur leur lieu de travail, le pourcentage d'utilisation de la voiture tombe à 12 %, alors qu'il atteint 37 % dans le cas contraire, soit trois fois plus, au détriment des transports collectifs, en conséquence plusieurs villes européennes et françaises comme Nantes, Orléans et Strasbourg, ont fortement restreint voire interdit dans le cadre de leur P.L.U. la construction de places de stationnement dans les bureaux situés en centre ville ou dans un secteur bien desservi par les transports publics. L'orateur indique qu'en Ile-de-France, la construction du Stade de France a été exemplaire sur ce point et tout récemment, Paris a préfiguré cette disposition dans le cadre de la rénovation du Grand Rex.

L'orateur remercie l'Exécutif de l'attention bienveillante qu'il a eue vis-à-vis de l'amendement concernant le stationnement des véhicules à moteur, car c'est un véritable apport qui, intégré au règlement du P.L.U., obligerait les services à examiner, lors de l'instruction d'un permis de construire, qui concerne les bureaux et les équipements d'activité, la maîtrise de la circulation, la diminution de la pollution, conformément au Code de l'environnement, et la desserte en matière de transports en commun et les caractéristiques de la voirie avoisinante.

L'orateur rappelle que le vélo, mode de déplacement non polluant par excellent, répond dans une ville dense comme Paris, où la moyenne des déplacements est inférieure à 3 kilomètres, aux objectifs de développement durable et de santé publique de la Municipalité et que son usage mérite d'être valorisé et encouragé.

L'orateur estime qu'avec une progression de 31 % en 2003, tendance confirmée en 2004, la politique du stationnement dans les immeubles de bureaux et d'habitation en faveur des vélos doit, notamment dans le cadre du règlement du P.L.U., répondre à la crainte du vol qui constitue le premier frein à son essor.

L'orateur propose de porter le pourcentage de SHON nette des locaux dédiés aux vélos et aux poussettes dans les immeubles d'habitation à 2 % au lieu de 1,5 %.

Mme BAUD estime que la Municipalité ne fonctionne que par référence à une idéologie et que celle-ci exclut les classes moyennes.

L'orateur considère qu'en terme de structure de petite enfance, on s'achemine malheureusement non pas vers la création de 4.500 places sur la mandature, mais sur des fermetures simultanées, certaines pour travaux, mais sans que l'on ait prévu des solutions de substitution pour les familles, ces difficultés concernent souvent des établissements collectifs associatifs.

L'orateur indique que les assistantes maternelles vont au plus offrant et que là encore les classes moyennes sont les perdantes. L'orateur s'interroge sur le devenir des promesses d'appartements plus spacieux afin que les assistantes maternelles puissent accueillir dans de bonnes conditions deux ou trois enfants, et ainsi contribuer à améliorer l'offre de garde, tant en terme de quantité qu'en terme de qualité.

L'orateur s'interroge sur la réalisation des projets de la Municipalité concernant la création rapide et efficace de petites structures par l'aménagement de rez-de-chaussée d'immeubles livrés par la Ville. L'orateur indique que, dans le 15e arrondissement, deux programmes, celui de la rue de l'Eglise et celui de la rue Lebon, témoignent que ces bonnes intentions ont été soigneusement oubliées.

L'orateur considère que les crèches privées peuvent améliorer la situation mais seulement si la Ville les aide, en effet, leur coût est discriminatoire.

L'orateur considère que nombreuses pistes novatrices ont été évoquées mais que cela ne s'est pas traduit par des réalités concrètes.

L'orateur estime que la Ville de Paris fait aujourd'hui des crèches, non pas des espaces d'accueil de petite enfance, mais des Centres d'action sociale, c'est une nouvelle définition de la mixité.

L'orateur considère qu'en matière de logement pour garder les familles moyennes à Paris, il faut diversifier l'offre de choix, leur permettre le choix entre l'accession à la propriété à des conditions conformes à leurs besoins et leurs possibilités financières ou la possibilité de trouver un logement à louer décent en terme d'état et de coût sinon, l'exode des familles

moyennes vers la banlieue ou la province s'accélérera.

L'orateur estime que la réduction de l'offre de stationnement voulue par la Municipalité est pénalisante pour les familles car la voiture est souvent indispensable, compte tenu de l'offre réduite et pas toujours sécurisée des transports en commun, des distances, et des horaires de travail des familles parisiennes.

L'orateur considère que la piétonisation d'une voie commerçante, sans prévoir de parkings suffisants, est irresponsable, l'exemple, dans le 15e arrondissement, de la rue du Commerce fait frémir lorsque l'on sait que la parking Frémicourt ne verra pas le jour.

Mme TROSTIANSKY, adjointe, rappelle que les familles ont été les grandes laissés-pour-compte des anciennes mandatures alors que, depuis 2001, la Municipalité poursuit l'ambitieux objectif de leur rendre la ville plus facile à vivre, et ce P.L.U. pose en acte clair, incontestable, cet objectif.

L'orateur rappelle que la Municipalité a construit 4.000 logements sociaux et permis l'accès à l'aide au logement à plus de 8.000 familles de deux enfants dans le cadre de la récente réforme des aides du Centre d'action sociale de la Ville de Paris tandis qu'en matière de conciliation des temps de vie professionnelle et familiale un objectif de 4.500 places nouvelles, pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans a été fixé.

L'orateur indique que la gestion des temps (périscolaire, hors scolaire), le financement du soutien à la fonction parentale et les interventions auprès des familles dans leur diversité, qu'elles soient traditionnelles ou recomposées notamment avec la nouvelle allocation pour que les familles monoparentales créée en 2002, ont été pris en compte.

L'orateur souligne que les trois demandes prioritaires du P.L.U. répondent aux attentes des familles : le souci de préserver la mixité sociale, l'adaptation de la ville aux familles et, enfin, la prise en compte d'une dimension et d'une dynamique péri-urbaine.

L'orateur indique que la préservation de la mixité sociale, avec le rééquilibrage sociologique et économique dans l'ensemble du territoire, passe par le logement social que la Municipalité renforce, avec l'obligation d'aller au-delà de la loi, en portant l'objectif à 25 %, là où s'expriment des besoins particuliers.

L'orateur souligne que les objectifs en matière d'équipements publics et d'espaces publics, d'espaces verts ou de commerces sont ambitieux.

L'orateur indique que la protection des ressources naturelles, comme l'eau et l'air est évidemment un axe majeur d'un environnement de qualité.

M. LEBEL, maire du 8e arrondissement, rappelle que les ventes "à la découpe" qui concernent particulièrement les quartiers construits à la fin du XIXe et au début du XXe siècle posent des problèmes : un problème social, un problème sociologique, un problème humain. En effet, certains des locataires concernés ne sont pas touchés par ces pratiques, soit parce qu'ils ont la possibilité d'acheter leur logement pour la simple raison que la location est récente, le prix de leur loyer correspondant à peu de chose près aux mensualités des emprunts qu'ils vont contracter, soit parce que leur logement est acheté par un investisseur particulier et qu'ils ne font que changer de propriétaire, sans incidence sur le montant de leur loyer ni leur présence dans les lieux.

L'orateur considère que les locataires qui sont les vraies victimes des "ventes à la découpe" sont précisément les plus faibles, les plus âgés, les plus fragiles, ceux qui sont mécaniquement portés à être chassés de Paris, car ils sont trop pauvres pour se loger au prix du marché parisien et trop riches pour prétendre aux logements très sociaux, les seuls que la Municipalité privilégie pour des raisons strictement politiciennes.

L'orateur estime que la solution ne réside pas en des mesures coercitives, des interdictions, des lois ou des règlements, toutes ces réponses étatistes et normatives bien dans la tradition socialiste, mais dans la construction de logements de type PLI, ceux que la Municipalité refuse de prendre en compte dans le PLU.

Mme CONSTANTIN, adjointe, considère que pour passer d'un futur rêvé à un futur pensé, durable, le P.L.U. propose des règles et des outils innovants, pragmatiques, intelligents, par exemple, apprécier localement, en fonction des déficits et des manques, les incitations et obligations de mixité sociale et économique pour l'habitat, l'emploi et les activités ainsi 25 %, 50 % ou 100 % de logements sociaux s'imposeront lorsque, localement, des manques sont avérés, ainsi pour des obligations de maintenir et promouvoir des commerces, ainsi des préférences imposées pour développer l'activité et l'emploi à l'Est.

L'orateur souligne que, par ailleurs, les orientations et règles fixées pour l'environnement, la santé, la préservation des ressources et la qualité de vie sont fortes.

L'orateur considère que le PLU met le P.A.D.D. au cœur du projet de Ville de la Municipalité et fait ainsi du développement durable l'axe de la réflexion collective.

L'orateur indique que le développement durable, à travers les injonctions du P.L.U., à travers les orientations du P.A.D.D., à travers les recommandations de la charte environnementale marque la volonté de la Municipalité de limiter les impacts négatifs de gestion hasardeuse des risques, des énergies, des ressources, des déchets.

L'orateur souligne que la promotion d'une gestion des eaux pluviales qui pèse moins sur les égouts, les stations d'épuration, la Seine et, au final, sur les dépenses publiques et la facture d'eau par des dispositifs d'absorption, de rétention, une meilleure connaissance des mouvements d'eau dans les sols et les nappes, l'assurance de la meilleure qualité sanitaire par l'éradication du plomb sur les réseaux publics, le soin de la qualité des eaux et des techniques de sa gestion sont des objectifs de meilleure vie urbaine qui sont pris en compte dans le P.L.U. ; ce sont des objectifs opérationnels pour les règlements des services d'eau et d'assainissement qui devront en assurer directement la mise en œuvre, et ainsi se trouve soulignée la complémentarité nécessaire entre les outils de la politique municipale dans ce domaine.

Mme KUSTER s'étonne de l'absence de M. le Maire de Paris.

Mme HIDALGO, première adjointe, présidente, indique que M. le Maire de Paris représente, en ce moment, l'ensemble des Parisiens à une soirée de soutien en l'honneur de Florence AUBENAS.

Mme KUSTER estime que le tourisme, un des moteurs économique de Paris est peu évoqué dans le PLU, alors que la décision du CIO pour l'attribution des Jeux de 2012 doit survenir bientôt.

L'orateur rappelle que Paris demeure la première destination touristique européenne mais qu'elle perd du terrain d'année en année.

L'orateur 'indique que, dans moins d'un an, Milan va inaugurer un gigantesque espace de salons de plus de 400.000 mètres carrés, c'est-à-dire deux fois la surface de Paris Villepinte tandis que le projet de PLU ne prévoit rien dans ce domaine.

L'orateur indique qu'avec le groupe UMP, elle dépose un vœu pour connaître le détail des mesures que la Municipalité a prises pour permettre la modernisation, la restructuration et le développement du Parc des expositions de la Porte de Versailles, ainsi que la réalisation du projet de modernisation de l'accueil de la tour Eiffel évoqué depuis plusieurs années.

L'orateur rappelle que le tourisme à Paris représente 26 millions de visiteurs, un chiffre d'affaires global de 8 milliards d'euros qu'il fait vivre 14.000 entreprises et représente 140.000 emplois directs, soit 10 % des emplois parisiens, et 150.000 emplois indirects et induits.

L'orateur souhaite que le PLU contienne des mesures permettant à ce secteur d'activité de se développer et de se moderniser et propose un amendement visant à ce que le PADD prenne davantage en compte la composante majeure que représentent les activités touristiques dans l'économie parisienne.

L'orateur s'étonne que la Municipalité ait annulé sans explication les Etats généraux du tourisme à Paris.

M. COURTOIS indique que le groupe UMP a déposé un vœu relatif à la protection du commerce de proximité et de l'artisanat car celui-ci n'a pas été suffisamment pris en compte dans l'élaboration du PLU.

L'orateur souhaite que les mesures de protection du commerce de proximité et de l'artisanat inscrites dans le P.L.U. s'accompagnent d'une politique volontariste permettant à la Ville d'acheter par l'intermédiaire d'un incubateur spécialisé certains fonds et murs menacés et, dès lors qu'il n'y a pas de changement d'enseigne, de bonifier les loyers au bénéfice du nouveau preneur et de les exonérer de taxes professionnelles le temps de la mise en route de leur activité.

L'orateur préconise afin de préserver la commercialité des rues commerçantes d'imposer, comme cela avait été initié sous la précédente mandature, l'obligation d'apposer des bâches représentant une façade de magasin au lieu et place des palissades de chantiers ou des façades abandonnées ou délabrées.

L'orateur souhaite qu'il ne soit pas permis que s'installe dans une rue commerçante une activité qui coupe le linéaire commerçant, l'administration par exemple ou toute activité tertiaire, ceci afin de préserver l'attractivité de la voie.

L'orateur indique que son groupe a déposé un amendement visant à ce que le règlement mentionne l'obligation de concevoir les pieds d'immeuble pour l'accueil d'activités commerciales et en particulier de commerces de proximité, en prévoyant notamment une hauteur sous plafond d'un minimum 3,50 mètres ainsi que les dispositifs de sécurité réglementaires.

L'orateur estime que les propositions de la Municipalité constituent une limitation voire une atteinte aux droits de propriété et à la liberté d'entreprendre probablement disproportionnée par rapport à l'objectif poursuivi et qu'elles se heurteront à la réalité de la loi du marché.

Mme MACE DE LEPINAY se félicite que le projet de PLU affirme le souci de prendre en compte le visage de Paris, le patrimoine des faubourgs et les immeubles plus récents de grande qualité architecturale ou qui donnent aux quartiers leur caractère pittoresque, cependant, le résultat n'est pas satisfaisant.

L'orateur considère qu'aucun objectif scientifique n'a été défini et que le recensement a été fait de manière aléatoire et arbitraire, par exemple dans le 12e arrondissement, pourquoi, avenue de Saint-Mandé, certaines maisons construites par Jean Falque ont-elles été prises en compte et pas d'autres ?

L'orateur souhaite qu'une commission municipale du patrimoine parisien constitué sur le modèle de la C.R.P.S. par exemple soit créée et que lui soient soumises les éléments particuliers à protéger avant que leur inscription au P.L.U. ne devienne opposable.

L'orateur estime qu'il faudrait que les conséquences des protections Ville de Paris soient indiquées à chaque propriétaire concerné, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, et que la Ville mette en place un dispositif d'aide spécifique pour aider les propriétaires de P.V.P. à entretenir et restaurer leurs biens.

L'orateur relève que la Municipalité entreprend une démarche de sensibilisation des citoyens au respect et à la mise en valeur du patrimoine qui reprend une idée du groupe UMP.

L'orateur souligne le sérieux avec lequel son groupe a considéré ce projet de PLU notamment Claire de CLERMONT-TONNERRE qui a coordonné l'ensemble des propositions concernant la protection du paysage et du patrimoine.

L'orateur rappelle que Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement, présentera le vœu du groupe UMP visant à créer la première zone de protection de quartier à Saint-Germain-des-Prés.

M. BERTHAULT souhaite inscrire dans ce projet de P.L.U., et notamment dans le cahier des recommandations environnementales, une écologie pragmatique illustrée par une série de vœux et d'amendements portant sur les énergies renouvelables, et notamment visant à ce que toutes les nouvelles constructions soit équipées de panneaux solaires, géothermie ou récupération des eaux de pluie, que la démarche H.Q.E. soit mise en oeuvre pour les projets de rénovation urbaine, et que soit mis en place le plus rapidement possible un agenda 21, qui fait aujourd'hui cruellement défaut à la Municipalité et qui serait un préalable indispensable à toute élaboration d'une charte environnementale pour la Capitale.

Mme BALDINI propose que dans les nouvelles Z.A.C. soit mise en place la collecte pneumatique des déchets, procédé nouveau qui fonctionne très bien dans un certain nombre de villes étrangères, et qui permet de diminuer considérablement les effets sonores, olfactifs et visuels de la collecte des déchets.

L'orateur souhaite que chaque arrondissement puisse être équipé d'espaces de propreté de proximité pour les objets encombrants.

L'orateur rappelle que son groupe a déposé plusieurs vœux au titre de la sensibilisation des Parisiens au développement durable notamment sur la création d'un observatoire des milieux naturels, qui serait assorti de la mise en place de formation pour les personnels chargés des parcs et jardins pour une meilleure gestion de ces milieux.

L'orateur souhaite, par ailleurs, l'application de la charte de l'environnement qui prévoit que toute personne a le droit d'accéder à l'information relative à l'environnement détenue par les autorités publiques et demande donc la mise en place de tableaux de bord accessibles au grand public, présentant de façon périodique une information sur le bruit, l'eau, la propreté, les déchets.

(**M. CARESCHE**, adjoint, remplace **Mme HIDALGO** au fauteuil de la présidence).

Examen des prescriptions localisées en annexe du règlement.

M. LEKIEFFRE rappelle que le groupe socialiste a déposé un amendement visant à lever l'interdiction de créer un accès à un parc de stationnement dans les rues Poissonnière et du Sentier sous prétexte qu'elles sont larges de moins 8 mètres, il est vrai que la rue Poissonnière n'est large que de 7,97 mètres ! L'orateur indique que les élus U.M.P. s'étaient engagés à voter cet amendement car il permettait de réaliser le parking de 267 places prévu dans le projet du Grand Rex.

L'orateur relève qu'aujourd'hui, à la demande de l'Exécutif, l'amendement socialiste est retiré, victime du "diktat vert" qui oblige régulièrement le Maire de Paris à faire quelques concessions pour s'assurer l'indispensable soutien de pseudo écolos. L'orateur estime que c'est le 2e arrondissement et le Centre de Paris qui sont sacrifiés sur l'hôtel de la gauche plurielle

parisienne car sans parking, il n'y a plus de projet de développement pour le Grand Rex.

Mme CAPELLE considère que le Plan local d'urbanisme va dans le bon sens, en effet les avancées sont certaines notamment en ce qui concerne les équipements sociaux alors que les dispositions des P.O.S. de 1977 et de 1989 ne prévoyaient que très peu de réserves pour équipements collectifs et sociaux en particulier dans l'Est de Paris, car Paris se devait d'être une ville sans enfants, sans personnes âgées avec un minimum de démunis que l'on s'efforçait de délocaliser en banlieue car tous ces équipements coûtent chers pour une population qui ne rapportait pas à la différence du "tout bureau" censé apporter la taxe professionnelle et les droits de mutation.

L'orateur rappelle que l'Exécutif répond aux attentes du Maire du 11e qui a initié une démarche à caractère d'intervention de la force publique en direction du "logement social de fait" dont les adresses doivent être portées au P.L.U. afin d'éradiquer ce fléau.

L'orateur indique que dans ce P.L.U., et particulièrement dans sa partie localisée pour le 11e arrondissement, il faut commencer à concrétiser ces choix notamment par un E.P.A.D. qui est une urgence dans un arrondissement de plus de 150.000 habitants, qui ne dispose que d'une structure récente et privée.

L'orateur signale qu'il existe une parcelle en mutation en haut de la rue du Chemin-Vert, de plus de 3.000 mètres carrés, qui permettrait un projet mixte avec un E.P.A.D. L'orateur souhaite aussi la création d'une M.A.S. pour permettre aux jeunes adultes handicapés de continuer à vivre dans les quartiers où vivent leur famille afin que cesse le scandale de ces jeunes envoyés en banlieue, en province, voire à l'étranger.

L'orateur souhaiterait que les hôtels meublés soient réhabilités pour en faire des logements pour les jeunes et qu'un CAT soit programmé.

L'orateur annonce qu'elle votera ce PLU qui va dans le bon sens.

Mme BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement, indique qu'en matière d'équipement, le 12e comptera cinq périmètres et six emplacements réservés en vue de la réalisation de projets d'équipements, d'ouvrages ou d'installations d'intérêt général notamment d'un équipement social qui pourra être réalisé au centre du cours de Vincennes, de plus, en dehors de ces réserves, des emprises ferroviaires seront classées en zones constructibles pour mettre sur pied des projets tels qu'un projet social associatif au Baron Le Roy.

L'orateur ajoute que la zone G.S.U. qui couvre une part importante du 12e arrondissement restreint le champ des possibilités d'aménagement à la construction de bâtiments ou d'installations qui concourent à l'amélioration et au développement de services publics.

L'orateur relève que le 12e est concerné par un zonage en secteurs d'incitation à la mixité emploi/habitat et par la création d'une zone marquant le déficit en logement social, essentiellement au nord des axes Diderot, Reuilly, Decamps qui permettra d'imposer la construction de 25 % de logements sociaux dans le cadre d'opérations privées.

L'orateur souligne que la priorité au maintien d'activités économiques et de l'emploi est réaffirmée par la préservation d'activités commerciales et de service notamment dans les rues du Rendez-Vous et de Wattignies, et des secteurs d'artisanat et d'industrie, qui bénéficieront d'une protection des alignements et de la diversité commerciale, interdisant tout changement de destination.

L'orateur indique que le Conseil du 12e a adopté à l'unanimité un vœu visant à la piétonisation du parvis de la gare de Lyon, par ailleurs, la présence de l'activité ferroviaire est synonyme de nuisances, qui justifient l'amendement sur la création de protections phoniques dans plusieurs rues du 12e arrondissement qui longent les voies S.N.C.F.

L'orateur ajoute que le 12e a besoin de voir accroître le nombre d'équipements publics, en particulier dans certains quartiers qui en sont dépourvus, c'est le sens d'un amendement concernant un équipement complémentaire sur la halle Gabriel Lamé enfin la majorité municipale a souhaité que soient prises en compte les protections patrimoniales supplémentaires.

M. BLET rappelle que les bâtiments de faible hauteur qui s'insèrent dans un front bâti ou à l'angle d'une rue caractérisent le paysage parisien et par l'humilité de leur volumétrie, par les variations d'épannelages qu'ils créent, ils engendrent cette diversité formelle qui fait la beauté du paysage faubourien.

L'orateur relève que le P.O.S. de 1989, qui fixait un coefficient des sols de 3,25 environ, contre 2,7 en 1977, a renforcé l'attrait des bâtiments de faible hauteur pour les promoteurs et qu'une analyse statistique globale des permis de démolir et de construire depuis 1995 démontre l'ampleur des destructions de bâtiments de faible hauteur.

L'orateur indique que les immeubles de trois étages ou moins représentaient 85,3 % des bâtiments détruits et seulement 25,4 % des bâtiments construits ; en moyenne, les bâtiments

démolis à Paris font deux étages, alors que les bâtiments neufs font cinq étages.

L'orateur souligne que la densification du bâti, la disparition de la forme urbaine et l'uniformisation du paysage parisien se poursuivent ainsi, inexorablement et insidieusement, au gré des opérations de démolition/reconstruction, de plus les constructions neuves se révèlent dans la grande majorité des cas d'une certaine médiocrité et entachent de façon indélébile le paysage parisien.

L'orateur fait observer que les démolitions de bâtiments de faible hauteur touchent principalement les arrondissements périphériques. D'abord, le 18e, puis, dans l'ordre, le 20e, le 15e, le 13e, le 12e, le 19e, le 11e, le 17e, le 16e et le 10e, c'est le Paris faubourien qui disparaît progressivement.

L'orateur souligne que le 19e arrondissement est particulièrement touché par ce phénomène, de 1960 à 1995, le 19e arrondissement a été démoli à 85 %.

L'orateur indique qu'en dehors des secteurs de villas du 19e arrondissement, subsistent environ 500 à 550 petits immeubles et maisons d'un, deux ou trois étages, qui, au rythme actuel, auront disparu d'ici 2030 à 2035.

L'orateur ajoute que dans le P.L.U., les protections patrimoniales instituées dans le 19e concernent principalement de grands immeubles emblématiques mais très peu de bâtiments faubouriens, en voie de disparition, seuls 9 bâtiments faubouriens sont ainsi préservés alors que les orgues de Flandres sont protégées, en outre, le projet de P.L.U. envisage davantage de protection du tissu faubourien dans le 14e et dans le 20e arrondissement que dans le 19e.

L'orateur souhaite que pour préserver le paysage et la forme modèle du 19e, les derniers bâtiments faubouriens de charme soient protégés et leur hauteur existante respectée.

L'orateur souligne que les "Verts" ont effectué un travail considérable afin de déposer 505 amendements portant sur autant d'adresses.

L'orateur relève que sur les 505 demandes formulées, 374 ont été rejetées.

M. CARESCHE, adjoint, président, indique à **M. BLET** qu'il souhaite que celui-ci respecte son temps de parole.

M. BLET estime que la répartition du temps de parole est remise en cause.

M. CARESCHE, adjoint, président, indique que les temps de parole sont respectés et donne la parole à **M. DAGUENET**.

M. DAGUENET rappelle que l'essentiel des vœux et amendements pour les 4e, 11e et 15e arrondissements portent sur le développement durable, la protection de lieux d'activité, l'emploi, le logement, mais aussi sur des propositions de réserve foncière pour le logement, et la déconcentration de l'urbanisme réglementaire.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le logement, il souhaiterait qu'une série de réserves foncières dans le 4e et dans le 11e soient décidées à savoir : pour le 4e : 3-5, place de l'Hôtel-de-Ville, 7-9, avenue Victoria, du 10 bis au 14 Quai Henri IV, 18, rue Saint-Louis en l'Ile, 5, rue Poulletier, 25, boulevard Bourdon, 13-16, rue Crillon, pour le 11e : 22, cité Dupont, 11, rue des Trois Couronnes, 60, rue Sedaine, 1 et 5, rue L. Bonnet, 190, rue Saint-Antoine, 3, rueJ.P. Timbaud, 16, avenue Philippe Auguste, 9, rue des Trois Couronnes, 3, rue Gambay, 7, impasse Gustave Lepeu.

L'orateur propose que pour l'ensemble des arrondissements du Centre de Paris, plus certains arrondissements comme les 11e, 12e et 13e, la règle qui impose la construction de 25 % de logements sociaux pour toute opération de plus de 1.000 mètres carrés, soit ramenée à 800 mètres carrés pour tenir compte de la configuration, donc du parcellaire de ces arrondissements.

L'orateur souhaite, en ce qui concerne les hôtels meublés sur tout Paris, qu'une étude urbaine soit menée pour inventorier tous ces hôtels meublés en vue de les transformer en logements sociaux, en résidence sociale.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne l'emploi et les activités il présente un amendement proposant la création d'un périmètre concernant les faubourgs et notamment le faubourg Saint-Antoine et le faubourg-du-Temple pour la protection et la promotion de ce patrimoine et de ses activités afin que la transformation des ateliers en lofts cesse.

L'orateur souhaiterait la création d'un périmètre d'aménagement sur l'emprise des bâtiments de la Poste situés rue Bréguet, car ils constituent un enjeu très important pour la revitalisation du quartier Sedaine-Popincourt.

L'orateur propose que les quartiers politiques de la Ville comme Fontaine-au-Roi dans le 11e ou Belleville dans le 20e arrondissement bénéficient d'un périmètre d'aménagement inscrit dans les zones du PLU favorables à l'emploi.

L'orateur propose qu'une commission foncière consultative d'arrondissement composée d'élus et des services d'urbanisme examine les dossiers de permis de construire, de démolir, les autorisations de travaux, les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), et formule des avis au Maire d'arrondissement.

M. BOHBOT rappelle que le Marais est incontestablement devenu l'un des quartiers les plus recherchés, les plus visités et les plus appréciés de Paris grâce à la volonté d'un visionnaire, André Malraux, qui sût redonner à ce quartier de Paris oublié depuis deux cents ans l'éclat qu'on lui connaît aujourd'hui.

L'orateur indique que le périmètre de sauvegarde du Marais, qui relève de la compétence de l'Etat, est un document d'urbanisme qui se substitue au P.L.U. mais les élus U.M.P. considèrent que le P.S.M.V. nécessite une actualisation car certaines règles sont devenues obsolètes.

L'orateur considère que le périmètre du plan doit être élargi aux deux îles, Saint-Louis et Cité, et au quartier Beaubourg, en effet une des plus vieilles maisons de Paris, celle de Nicolas Flamel, située rue de Montmorency, n'est pas dans le P.S.M.V.

L'orateur souhaite que des moyens soient attribués pour que les règles d'urbanisme soient réellement appliquées, notamment en ce qui concerne les devantures de magasin.

L'orateur ajoute que pour lutter contre la vacance des logements, plus de 14 % dans le centre de Paris, il faut associer les O.P.A.H. et le plan de sauvegarde, afin que l'aide au logement puisse devenir un véritable outil de reconquête.

L'orateur souhaite que M. le Maire de Paris rencontre le ministre de la Culture, afin d'envisager avec lui, d'une manière urgente, le déclenchement de la procédure de révision du P.S.M.V.

M. SARRE, président du groupe du Mouvement républicain et citoyen, maire du 11e arrondissement, rappelle qu'il demande la construction d'une médiathèque au 163, rue Saint-Maur, et d'un cinéma de quartier au 65, boulevard de Charonne ainsi que la réalisation d'un centre d'hébergement d'urgence à l'endroit où existe la réserve pour espace vert de l'impasse Truillot.

L'orateur ajoute que s'il est favorable à ce que des centres d'accueil pour les plus démunis soient édifiés dans le 11e arrondissement, il ne souhaite pas qu'ils se trouvent dans le périmètre situé autour des boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry.

L'orateur indique qu'il souhaite préserver la trame urbaine du 11e arrondissement, faite de cours, d'impasses et d'architecture faubourienne, où existait traditionnellement la mixité entre activités, en particulier artisanat, et habitations et favoriser un urbanisme à échelle humaine qui passe par la dédensification et les opérations de réhabilitation, ainsi que par la création d'espaces verts et la diminution de la pression automobile à travers des projets comme la requalification de la place Léon-Blum.

L'orateur souhaite que des solutions soient trouvées au problème spécifique de la mono-activité de textiles en gros qui est désormais majoritaire dans le quartier Sedaine-Popincourt.

L'orateur souhaite que les grossistes qui prendront un bail, après l'adoption du P.L.U. soit obligé de mettre en conformité leur local avec les dispositions de celui-ci.

L'orateur se réjouit que son amendement étendant la liste des rues du 11e arrondissement, où existe une protection du commerce et de l'artisanat, ait été largement pris en compte.

L'orateur ajoute que la majorité municipale du 11e arrondissement a également souhaité que soient inscrites des réserves pour les équipements publics projetés et se félicite que le 11e arrondissement ait obtenu ce dont il a besoin notamment ces équipements indispensables que sont les EPAD.

L'orateur se déclare préoccupé par le nombre croissant de ventes « à la découpe », c'est pour cela qu'il a déposé un vœu concernant le 39 bis, rue de Montreuil, vendu par lots par une filiale de la Caisse des Dépôts, afin que le P.L.U. réaffirme la vocation de logement social intermédiaire à cet ensemble.

L'orateur évoque le devenir des terrains de La Poste, rue Bréguet et rue du Chemin-Vert, pour lesquels il souhaite que le projet futur soit respectueux de l'environnement du quartier, évite toute densification et, ne laisser aucune place à la mono-activité.

M. BLISKO, maire du 13e arrondissement, se réjouit que l'inquiétude vis-à-vis des ventes à la découpe soit partagée par tous les groupes politiques. L'orateur ne doute pas que les parlementaires de la majorité nationale s'accorderont pour présenter au Gouvernement un ensemble de mesures législatives pour faire en sorte que ces méthodes qui déséquilibrent gravement la démographie et la sociologie parisienne, soient condamnés.

L'orateur indique qu'il a appris avec surprise que le Premier ministre, par un communiqué, demandait au préfet d'inscrire dans tel endroit, situé dans le 13e arrondissement, 110.000 mètres

carrés pour le T.G.I., faisant fi des orientations votées à l'unanimité par le conseil de Paris en septembre 2003, qui prévoyaient d'y implanter des logements, des espaces verts, des activités, des équipements collectifs et surtout une liaison importante entre l'ancien et le nouveau 13e, indispensable pour que l'urbanisme de cette zone soit humanisé le plus possible.

L'orateur se déclare choqué par les méthodes léonines de l'Etat mais prêt à accueillir tout ou partie du T.G.I. dans le 13e mais à des conditions normales, avec une discussion normale et avec des prix normaux, et en particulier un urbanisme qui ne soit pas un urbanisme du gigantisme et de la démesure mais un urbanisme à visage humain.

M. CARESCHE, adjoint, président, redonne la parole à **M. BLET**.

M. BLET souhaite que le 19e bénéficie d'un degré de protection au moins égal à celui du 20e.

L'orateur considère que l'exemple du 19ème est caractéristique du manque d'approche paysagère dans la définition de ce P.L.U.

L'orateur estime que les Parisiens n'ont pas envie de sacrifier le paysage de leur quartier et d'augmenter la densité de leur Ville qui est déjà la ville la plus dense d'Europe, à titre de comparaison, Paris est 4 fois plus dense que Madrid, 5 fois plus que Stockholm, 5,2 fois plus que Berlin, 8 fois plus que Londres, 8,3 fois plus que Prague ou 11,7 fois plus dense que Rome et cette densité de Paris a une contrepartie, le manque d'espaces libres, d'espaces de respiration. L'orateur ajoute que Paris compte ainsi 7,5 fois moins de mètres carrés d'espaces verts par habitant que Londres.

L'orateur considère que la priorité n'est pas de densifier Paris mais d'améliorer le cadre de vie et les conditions de vie de ses habitants. L'orateur ajoute que si Paris doit être densifiée, c'est sur ses grandes emprises mutables, en y construisant principalement des logements ainsi que des équipements d'activités nécessaires à la population parisienne.

M. NAJDOVSKI indique que les élus Verts du 12e arrondissement ont travaillé à enrichir localement le projet de P.L.U. et que beaucoup de dispositions contenues dans celui-ci traduisent le travail conjoint au sein de la majorité municipale, notamment le vœu de la majorité du 12e demandant que soit étudié et réalisé une protection phonique de la rue de Charenton à la rue Coriolis, le long des voies ferrées, qui a recueilli un avis favorable de l'Exécutif.

L'orateur rappelle que 12e arrondissement est traversé par la voie expresse sur le quai de Bercy et le quai de la Rapée, et que cette voie constitue une véritable autoroute dans Paris intra-muros, la vitesse y est portée à 70 km/heure et il s'agit d'un des axes les plus dangereux et les plus accidentogènes de Paris. L'orateur se félicite donc que l'amendement déposé par "Les Verts" et voté à l'unanimité du Conseil du 12e arrondissement visant à transformer cette voie en boulevard urbain ait reçu un avis favorable de l'exécutif parisien dans le cadre des orientations d'aménagement du secteur Bercy-Poniatowski.

L'orateur ajoute que "Les Verts" ont fait voter par la majorité municipale du 12e le principe d'une mise en valeur de la Seine, il s'agit d'un amendement au P.A.D.D. visant à réaliser des études prospectives pour une amélioration des relations entre la Ville et les berges, à réhabiliter les ports et à étudier une continuité de promenade du port Henri IV au port de Bercy amont ainsi que la création de lieux de vie en bord de Seine et valoriser notamment les berges du port de l'Arsenal sur lequel l'opération "Paris Plage" pourrait se dérouler.

L'orateur ajoute qu'il faut mener une indispensable réflexion autour d'un plan de déplacement aux abords de la gare de Lyon alors que l'Avenue de France va bientôt déboucher sur le pont Charles-de-Gaulle, et que la fermeture de la voie expresse Georges-Pompidou d'ici la fin de la décennie est souhaitée.

L'orateur estime que l'élaboration du P.L.U. est également l'occasion de réfléchir à la destination que l'on souhaite donner aux différentes parcelles et le déficit en équipement public dans certains secteurs implique de donner une réelle priorité à ceux-ci, ainsi à Bercy, la majorité municipale du 12e arrondissement a déposé un amendement pour que le terrain Baron-Le-Roy, qui accueillera bientôt une école, accueille également un gymnase et une bibliothèque de quartier. L'orateur propose, par ailleurs, dans le cas où l'Etat rendrait la parcelle où est située la caserne de Reuilly, qu'un aménagement de la parcelle en logements, espaces verts et équipements de quartier soit réalisé.

L'orateur relève que les élus de l'UMP souhaitent que soit retirée des orientations d'aménagement du secteur Bercy/Poniatowski, l'étude en vue d'un éventuel prolongement de la rue Baron-Le-Roy alors qu'il s'agit d'étudier le prolongement de cette rue uniquement pour les piétons et les vélos et pour la desserte des terrains qu'il aborde car il est important de désenclaver le quartier de Bercy, qu'aujourd'hui il est impossible de rejoindre autrement qu'en voiture.

Par ailleurs, les deux élus d'opposition du 12e arrondissement, U.M.P. et U.D.F., s'opposent à la création d'un centre de tri des déchets dans le secteur Bastille/Poniatowski, alors que la création d'un tel centre ne créera pas de

nuisances pour l'environnement et qu'il représente un équipement utile qui créera de l'emploi et permettra d'augmenter le taux de recyclage des déchets.

M. ESPINOSA indique que le 12e arrondissement connaît un net rajeunissement, qui se traduit par de nouvelles demandes sociales fortes : crèches, classes, salles de quartier, équipements culturels et associatifs.

L'orateur considère qu'il faut dans le 12e arrondissement, renforcer l'offre de logements sociaux, pallier au déficit d'équipements publics, par ailleurs il faut préserver l'ensemble environnemental constitué par le parc de Bercy, la coulée verte et le bois de Vincennes, enfin il faut défendre le petit commerce et l'artisanat diversifié en veillant à combattre la mono activité.

L'orateur indique que le Plan de déplacement prévu dans le 12e vise au partage équilibré de l'espace public, mais qu'il faut veiller à ne pas faire de la suppression du stationnement l'alpha et l'oméga de la politique de réduction de la place de la voiture.

L'orateur souhaite à travers deux amendements déposés par la majorité municipale du 12e que le terrain de la caserne de Reuilly soit réservé pour des logements sociaux, des équipements de quartier, un espace vert, et des locaux d'activités, en outre que sur la parcelle Baron Le Roy soit implanté un équipement sportif et culturel à proximité de l'école.

M. DREYFUS, maire du 10e arrondissement, rappelle que le logement social est la première priorité de la Municipalité du 10e et se félicite qu'il soit désormais obligatoire d'inclure un minimum de 25 % de logement social dans les programmes réalisés sur un périmètre qui couvre les 2/3 du 10e et que les abords du Canal Saint-Martin ait été inclus dans ce périmètre prioritaire pour la création de logements sociaux.

L'orateur ajoute qu'il se réjouit que la Ville ait retenu la proposition de la municipalité d'arrondissement visant à augmenter très sensiblement le nombre de « servitudes logement social » portées sur les immeubles signalés lors de la concertation (84, rue René Boulanger, 125 Faubourg du Temple, 14, rue de Paradis…) et que la situation des immeubles situés rue Jean-Moinon et rue Sainte-Marthe ait été prise en considération pour en étudier la rénovation.

L'orateur se réjouit qu'en matière d'équipements publics l'Exécutif a retenu l'essentiel des propositions de la Municipalité du 10ème à savoir : l'inscription d'une réserve « équipement sportif » sur la parcelle du passage Delessert, d'une réserve équipement scolaire sur le bâtiment des Douanes situé quai de Valmy, de deux « réserves crèche » et d'une réserve « équipement culturel » sur l'ancien emplacement de la Scala, 13 boulevard de Strasbourg.

L'orateur ajoute que la majorité du 10e a cependant déposé un amendement visant à compléter cette liste par des « servitudes espaces verts » relatif à l'inscription d'une réserve espace vert sur les 18,20 et 22, rue du Chalet, et sur les parcelles situées au-dessus des voies de la Gare de l'Est au niveau de la rue Philippe de Girard.

L'orateur se félicite qu'en matière de protection du patrimoine, le nouveau régime de protection soit particulièrement adapté à l'est parisien, en effet, il protège des bâtiments ou des sites qui, sans pouvoir prétendre à un classement au titre des Monuments historiques, méritent cependant d'être préservés dans leur intégrité néanmoins la Municipalité du 10ème a cependant proposé un complément à savoir : la protection d'un élément important du patrimoine industriel du 10e : le bâtiment actuellement occupé par la société Exacompta, à l'angle de la rue des Ecluses Saint-Martin et du quai de Jemmapes.

L'orateur rappelle qu'un des grands combats des élus du 10e et depuis plusieurs mandatures a été de s'opposer à la mise en place d'une plate-forme sur les voies des gares du Nord et de l'Est et le Conseil d'arrondissement du 10e, s'est réuni, statuant à l'unanimité, pour demander au Conseil de Paris d'être particulièrement vigilant sur ce point.

Mme BORVO se félicite que l'Etat ait renoncé à implanter le Tribunal de grande instance sur les sites hospitaliers de l'Hôtel Dieux et de Saint-Vincent-de-Paul, du fait du mouvement de protestation que cela avait généré.

L'orateur indique qu'il ne faut pas se démobiliser car désormais l'Etat veut implanter le Ministère des Affaires étrangères sur les terrains de Saint-Vincent-de-Paul et le T.G.I. dans le 13e, comme **M. BLISKO** l'a rappelé précédemment.

L'orateur estime qu'en ce qui concerne Paris et plus particulièrement le 13e le débat doit prendre de la hauteur avec de grandes exigences sur la créativité architecturale et la préservation des les espaces verts, des équipements, des commerces, du site Freycinet.

L'orateur ajoute qu'il faut veiller au maintien des centres de santé dans le 17e arrondissement et dans le 13e arrondissement pour conserver une offre de santé qui permettent une santé de proximité pour les habitants, notamment au 109, rue Legendre dans le 17e arrondissement et dans le 13e arrondissement.

Mme AUTAIN rappelle que le 17e arrondissement, l'un des plus peuplés de Paris, présente cette particularité de concentrer l'ensemble des caractéristiques et contrastes de la capitale, en effet, il est marqué par un profond déséquilibre entre les quartiers de l'ouest et de l'est, tant au plan de sa sociologie que de l'implantation de logements publics, c'est pourquoi, l'un des enjeux du P.L.U. est de répondre à ce déséquilibre territorial et d'afficher des objectifs urbains ambitieux, qui répondent aux attentes des habitants.

L'orateur fait remarquer que le 17e arrondissement compte moins de 10 % de logements sociaux et salue les mesures engagées depuis 2001 : le financement de 650 logements sociaux, notamment dans l'ouest de l'arrondissement, malgré les blocages systématiques de la majorité locale de droite (pour mémoire seulement 425 au total sous l'ancienne mandature), l'ouverture de 195 berceaux, alors que seuls 25 avaient été livrés entre 1995 et 2001, les actions contre les immeubles insalubres, en particulier dans le quartier des Epinettes, le projet d'aménagement global engagé sur la Porte Pouchet, en concertation permanente avec les habitants des quartiers concernés.

L'orateur souligne les retards accumulés pendant plusieurs dizaines d'années et les attentes fortes légitimement exprimées par les habitants des quartiers les plus défavorisés de l'arrondissement.

L'orateur rappelle que les Conseils de quartier du 17e se sont largement mobilisés sur le dossier du P.L.U. et que, très attachés à la richesse patrimoniale du nord-ouest parisien, ils sont parmi ceux qui ont fait le plus de propositions pour protéger la diversité des morphologies architecturales de ce secteur de la capitale, ce qui témoigne d'ailleurs de la qualité de la concertation.

L'orateur fait observer que la droite locale n'a fait aucune proposition en matière de réserves de logements sociaux.

L'orateur souligne que **Françoise de PANAFIEU** s'élève contre la dérive spéculative et se réclame de la mixité sociale alors qu'elle s'est opposée à presque tous les projets de logements sociaux envisagés dans le 17e.

L'orateur indique que les amendements proposés par le groupe communiste sur le 17e ont pour ambition de concrétiser les orientations inscrites dans le P.L.U. notamment des réserves pour le logement social et des équipements publics, notamment culturels. L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne les terrains des Batignolles, l'objectif est de montrer aux habitants que l'aménagement de ce secteur n'est pas envisagé sous le seul angle des Jeux Olympiques mais qu'il vise aussi à répondre aux déséquilibres urbains du 17e.

Mme CATALA évoque la protection du paysage urbain dans le 14e arrondissement et rappelle que la majorité municipale, avant 2001, avait engagé une démarche de protection des ensembles pittoresques de cet arrondissement, qui se situent les uns dans le quartier Didot, les autres du côté de la rue Daguerre, ou dans le quartier du petit Montrouge, et avait préparé des modifications qui avaient été votées au début de l'année 2001.

L'orateur rappelle que ces modifications ont été adoptées intégralement au Conseil du 14e en nombre 2001 or, aujourd'hui, ces dispositions protectrices ne figurent pas dans le PLU.

L'orateur indique qu'elle a donc re-déposé aujourd'hui ces mêmes textes qui tendent à rétablir des dispositions existantes et qui risquent de disparaître si le P.L.U. était adopté en l'état.

M. CHARZAT, maire du 20e arrondissement, rappelle que le P.L.U., dans le 20e arrondissement a fait l'objet d'une très large concertation qui a permis de mieux prendre en compte les attentes de la population et les choix de la municipalité du 20e arrondissement notamment les cours des immeubles à Belleville, les nombreux passages du quartier Réunion, les villas autour du secteur de la Campagne à Paris dans le quartier Gambetta ou dans le secteur des Cascades, la prise en compte diversifiée du profil des rues faubouriennes très anciennes (rue de Belleville, rue de Ménilmontant, rue d'Avron), la conservation des séquences remarquables ou homogènes dans l'ensemble de l'arrondissement, enfin, la préservation de l'activité commerciale et artisanale, non seulement sur les axes importants, mais également au coeur des quartiers.

L'orateur souligne que ce P.L.U. a été voté dès le 14 décembre dernier à l'unanimité de la majorité municipale, lors du Conseil d'arrondissement.

L'orateur se félicite que ses amendements qui concernaient des réserves pour espaces verts et un équipement culturel aient été pris en compte par l'Exécutif.

Mme BARANDA estime que le projet de PLU comporte plus d'avancée que le POS.

L'orateur entend évoquer la situation du 19e arrondissement malmené par les urbanismes des années 60 et 70, et démoli à près de 85 %.

Jusqu'à présent, la spéculation immobilière s'y porte bien et même très bien : depuis près de 40 ans, l'arrondissement concentre près de 33 %

d'habitat social. Il est l'un de ceux où la part des revenus les plus modestes est la plus forte de Paris.

Il ne reste plus grand chose du 19e historique mise à part la Rotonde de Ledoux.

Pour le reste, le 19e arrondissement s'est surtout forgé autour d'une histoire et d'une mémoire ouvrière. Le 19e veut sauver ce qui lui reste de patrimoine alors que ce PLU ne propose absolument rien en la matière, seules 66 "miraculeuses" parcelles ayant été jugées dignes d'être sauvées par une série d'amendement.

L'orateur est quelque peu interloqué par le peu d'éléments retenus par les services de la Direction de l'Urbanisme.

Elle évoque l'exemple des 145 Avenue Jean Jaurès, 90 Quai de La Loire, 3 Rue de Lunéville, 168 rue de Crimée.

Doit-on continuer à traiter le 19e arrondissement avec la désinvolture qui a caractérisé les générations précédentes d'édiles ?

L'orateur craint que le fossé entre citoyens et élus ne se maintienne et que l'autisme, loin d'être l'exception, continue à être la norme.

Melle DECORTE s'interroge sur le concept de mixité de la Municipalité, en effet, dans le 18e arrondissement c'est toujours plus de logements locatifs à visage social, très peu de logements en accession sociale à la propriété, très peu de P.L.S.

L'orateur rappelle qu'en 2003, 26 logements en accession sociale à la propriété ont été livrés dans le 18e.

L'orateur regrette que le conseil de quartier Montmartre n'ait pas eu le P.L.U. à son ordre du jour, ainsi aucun élément de réflexion de quartier Montmartre n'a pu être intégré dans ce projet.

L'orateur souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur le vœu du groupe UMP relatif à la création d'un emplacement réservé pour une résidence pour personnes âgées et un équipement de petite enfance sur les terrains s'étendant du 23 au 27, rue des Roses et que le 27, rue des Roses soit protégé, car dans ce secteur, un des plus défavorisés de la Capitale, il s'agit d'une belle bâtisse, un exemple remarquable de bâtiment faubourien, témoin du passé de ce quartier qu'il faut préserver.

L'orateur s'inquiète du devenir du commerce de proximité de l'ensemble du nord-est parisien du fait du feu vert de la Commission départementale d'équipement commercial à l'implantation d'un centre commercial de 76.000 mètres carrés porte d'Aubervilliers qui rassemblera un hypermarché de 4.100 mètres carrés, un parking souterrain de 2.008 places et 42.000 mètres carrés de commerces au total, dont 18 moyennes surfaces de meubles, habillement, loisirs. L'orateur estime que si ce centre crée 2.000 emplois sur la commune d'Aubervilliers, il risque d'en détruire beaucoup sur le Nord-Est de Paris.

L'orateur considère que le 18e arrondissement doit réserver des terrains attractifs pour l'établissement d'entreprises, notamment en présentant un minimum de contraintes urbanistiques, en conséquence le secteur 4-18 mérite avec force d'être conforté dans sa vocation économique d'autant que sa situation entre deux faisceaux ferroviaires le rend peu apte à accueillir des logements.

M. LE GARREC indique qu'il s'inquiète de la « kimono activité » de la rue Sainte-Anne, louée de plus en plus aux commerces japonais, de la situation de la rue Montorgueil qui doit rester une rue commerciale aux activités de proximité et de celle de la rue du marché Saint-Honoré qui devient de plus en plus une rue de non commerces de bouche et de proximité alors que ces trois rues font partie du secteur marchand à maintenir.

L'orateur considère que la majorité du 1er a fait approuver des propositions superfétatoires notamment un commissariat aux Halles, une crèche ou une halte-garderie aux Halles, un espace dédié aux gens de la rue alors que le projet de réaménagement des Halles porte déjà ces trois projets dans son programme. L'orateur indique que le Conseil du 1er ne veut pas se séparer de la végétalisation et fermeture à l'ancienne de la place de la Fontaine-des-Innocents, du maintien en l'état de la place René-Cassin et du jardin dit "jardin des enfants" alors qu'un urbaniste architecte a été choisi et qu'il faut le laisser travailler.

L'orateur souhaite que des mesures contre la vente « à la découpe » soient étudiées.

Mme GUIROUS-MORIN rappelle que l'amendement n° 422, concerne un réseau d'hôtel d'activité dans les périmètres mentionnés pour chaque arrondissement de Paris, afin de réaliser et de développer des équipements destinés à soutenir des structures adaptées à l'économie de proximité, en particulier de commerces et d'artisanat.

L'orateur propose la création d'une série d'équipements dans le quart nord-est du 11ème arrondissement : 2 haltes-garderies, 3 TEP, 2 espaces verts, 3 EPAD, 1 centre d'animation, 1 MAS.

L'orateur souhaite que des périmètres soient réservés pour un SAMU social, pour un S.A.M.U.-social, pour un espace solidarité

insertion, pour des centres de restauration, des centres d'accueil de jour, des résidences sociales ou des pensions de famille.

L'orateur souligne que la rénovation du Palais de la Femme se traduira par une perte de 230 logements, donc il faut créer une ou plusieurs résidences pour étudiantes et un ou plusieurs foyers pour jeunes travailleuses avec 115 places de part et d'autre, soit 230 places.

L'orateur souhaite que l'on prévoie des équipements relatifs à l'économie solidaire notamment des incubateurs, une maison de l'économie solidaire et du développement durable et, également, une maison de la solidarité internationale.

L'orateur déplore que des réserves qui avaient été proposées, des adresses qui ont été proposées par des Conseils de quartier ou des élus d'arrondissement ou des habitants de l'arrondissement, n'aient pas été reprises dans des amendements ou vœux de l'Exécutif, si bien qu'on ne sait pas quelle va être l'attribution de ces adresses alors qu'en fait, il y avait une forte demande locale.

L'orateur relève que l'amendement 461 et le vœu 1012 relatifs aux axes de circulation douce dans le quartier Bréguet-Chemin-Vert, dans le 11e, ont été acceptés en Bureau municipal du 11e arrondissement, par le Conseil municipal consacré au P.L.U. en décembre 2004, mais n'ont pas été présentés par le maire du 11e au Conseil d'arrondissement.

L'orateur indique qu'elle a présenté un vœu relatif au quartier Bréguet-Sabin-Chemin-Vert, la Poste ayant été autorisée par décret du 3 mai 2002 à procéder à la vente de son bien.

Mme TISSOT regrette que le Maire du 11e n'ait pas réellement tenu compte des propositions de son opposition.

L'orateur indique que son premier amendement porte sur le manque de parcs de stationnement et l'absence de réserves prévues pour un tel équipement, pourtant, dans le 11e, aujourd'hui, les problèmes de stationnement et de circulation deviennent extrêmement graves en effet, le nombre de places de stationnement en surface a baissé au moins de 20 % et on sait que dans cet arrondissement l'habitat ancien fait que les immeubles ne possèdent pas de parking en sous-sol.

L'orateur propose que l'opportunité de la libération par la Poste de l'immeuble situé sur la parcelle Bréguet-Chemin-Vert soit saisie afin de constituer une réserve à un usage de parking public. L'orateur regrette que la Ville de Paris, au moment où la Poste a déposé une DIA, en novembre 2003, n'ait pas jugé bon de préempter cet immeuble qui, aujourd'hui, pourrait servir à des équipements publics et de proximité.

L'orateur propose que l'immeuble, situé au 23, rue du Moulin-Joly et au 95, rue de la Fontaine-au-Roi, qui est aujourd'hui occupé par une compagnie de taxis, et qui doit être libéré prochainement, puisse constituer également une réserve à usage de parking public.

L'orateur indique que son deuxième amendement porte sur la constitution d'une réserve pour espace vert, sur l'espace public que forment les boulevards de Charonne, de Ménilmontant et de Belleville afin de réaliser une coulée verte, à l'image de celle qui avait été faite sous l'ancienne mandature, boulevard Richard-Lenoir.

M. CASTAGNOU, maire du 14e arrondissement, se félicite que l'Exécutif ait réservé un accueil favorable à la plupart des amendements proposés par les élus du 14e arrondissement, qu'il s'agisse des logements sociaux afin de faire plus de 25 % de logements sociaux dans des secteurs particulièrement dépourvus, qu'il s'agisse de la protection du patrimoine, qu'il s'agisse des espaces verts, boulevard Brune, rue de l'Amiral Mouchez, rue de la Tombe-Issoire, et, enfin, qu'il s'agisse de l'aménagement urbain de certains quartiers du 14ème.

L'orateur se réjouit que le secteur Maine-Montparnasse ait vu son périmètre de requalification et de mise en valeur des espaces publics élargi afin d'assurer un désenclavement du quartier et une plus grande cohérence dans les interventions et les aménagements à réaliser et que le secteur Plaisance-Porte de Vanves ait fait l'objet d'orientations d'aménagements en faveur de la réduction des nuisances phoniques le long du réseau S.N.C.F., en faveur des circulations douces et, enfin, en faveur de la mise en valeur des espaces publics.

L'orateur se félicite que le projet de P.L.U. renforce la protection du site du 26/32, rue de la Tombe-Issoire et de la ferme Montsouris.

L'orateur se réjouit que le projet de P.L.U. affirme une politique dynamique et affinée de protection du patrimoine architectural ou d'ensembles pittoresques dans le 14e arrondissement notamment l'ancien atelier de Giacometti et la Faculté de théologie protestante de Paris.

L'orateur se félicite du classement en grand service urbain et de la non-densification du site de Saint-Vincent-de-Paul car ce qui est prévu dans le projet de P.L.U. garantit l'activité actuelle de l'hôpital, la vocation médico-sociale de l'emprise et rend impossible le projet de transfert du ministère des Affaires étrangères.

M. ARAJOL s'interroge sur la conception de la mixité sociale de la Municipalité, en effet, sur le 20e, il n'y a pas 25 % mais 32 % de logements sociaux et les 13e, 19e et 20e arrondissements à eux seuls contiennent 49 % des logements sociaux de la Capitale.

L'orateur indique qu'il a déposé un voeu 1072, exprimant le souhait de mettre un frein à ce déséquilibre social, dont les habitants de l'Est parisien et, bien entendu, ceux du 20e sont les premières victimes, car mettre en place une véritable mixité sociale, ce n'est pas encourager l'image exclusive d'un Paris à deux vitesses, d'un côté les exclus très pauvres, d'un autre les privilégiés très riches, c'est au contraire avoir le souci permanent de préserver un juste équilibre entre le logement non aidé, le logement intermédiaire, le logement social locatif et l'accession sociale à la propriété.

M. COUMET indique qu'il a déposé deux amendements, l'un visant à envisager l'implantation d'une piscine sur le boulevard Kellermann, l'autre à la création d'un jardin public en lieu et place d'un espace mal entretenu sur la Villa d'Este.

L'orateur appelle l'attention de l'Assemblée sur la situation de la plate-forme des centres de soins constituée par l'hôpital de la Croix-Rouge et la Mutuelle des cheminots.

L'orateur rappelle que le Conseil du 13e a voté un vœu unanime pour regretter l'annonce particulièrement malvenue du Premier Ministre au sujet de l'implantation du T.G.I.

M. BARDON n'est pas surpris par l'absence de réponse de l'Exécutif parisien aux légitimes interrogations des habitants du 5e arrondissement d'autant que les représentants des classes moyennes sont désormais "personna non grata" dans le cœur historique de Paris. En refusant l'amendement relatif aux logements de type PLI pour les classes moyennes, la Municipalité handicape l'avenir économique de Paris en se privant d'un des moteurs essentiels à celui-ci.

C'est également ainsi que l'Exécutif a refusé l'amendement relatif au juste équilibre qui doit exister notamment au centre de Paris entre logements pour étudiants et logements pour chercheurs.

Comment Paris pourra-t-elle disputer aux autres grandes métropoles le « leaderschip » si cet équilibre est remis en cause ?

L'orateur déplore que n'aient pas été retenus les amendements rappelant les effets négatifs induits dans la nouvelle réglementation en matière de parking à l'occasion de constructions neuves.

La majorité municipale fait preuve du même état d'esprit néfaste pour Paris en ne retenant pas le souhait de voir un mini- bus électrique être affecté aux liaisons transversales dans le 5e.

Le même acharnement conduit M. le Maire de Paris à vouloir imposer l'aménagement de la rivière Bièvre dans le 5e ce qui induit de graves conséquences au plan de la sécurité.

L'orateur dénonce enfin la volonté de l'Exécutif d'imposer son plan d'aménagement du bus 91, la non-réalisation de la maison des oiseaux, son choix inadapté concernant l'avenir du restaurant Santeuil.

Les élus de la majorité du conseil du 5e arrondissement ont compris que ce PLU était la chasse gardée de la majorité municipale.

Mme BELLENGER rappelle que la réalisation d'une étude sur le devenir du quartier Montparnasse-Mouchotte-Brancusi a permis d'élaborer un diagnostic des dysfonctionnements et des atouts du quartier. Des enjeux importants ont été mis en valeur : restructuration du pôle d'échanges intermodal, requalification des voies en faveur des modes de déplacements doux, amélioration des espaces publics, confortation de la fonction économique et commerciale du quartier.

Le quartier souffre aujourd'hui de la superposition d'interventions non achevées et rigides.

Les amendements proposés au nom du groupe Socialiste et Radical de Gauche s'inscrivent dans un souci de cohérence urbaine en vue de faire émerger un véritable « espace civilisé » repensant l'ensemble des dysfonctionnements liés à l'urbanisme sur dalle des années 70-80, dans un quartier bridé par de multiples coupures urbaines dont la rampe autoroutière de l'avenue du Maine est le plus fort témoignage.

Il convient d'enrichir et globaliser le périmètre d'intervention du secteur localisé.

Le périmètre ainsi amendé permet d'envisager de nouvelles perméabilités tant à l'intérieur des quartiers qu'autour de la gare et de recréer une centralité humanisée.

Pour assurer une meilleure intégration de la gare à son environnement, il est proposé une étude de la suppression de la trémie autoroutière de l'avenue du Maine.

Pour répondre aux contraintes de livraison dans ce secteur fortement commercial, il est proposé :

- d'étudier toutes les possibilités d'implantation d'une plate-forme logistique urbaine, notamment à la gare Vaugirard,

Pour revivifier le potentiel économique, il est proposé :

- une requalification et une redynamisation commerciale de la rue du commandant Mouchotte,
- de désenclaver les parties et sortir de l'urbanisme hors sol,
-

Il est également envisagé :

- une reconquête de la continuité piétonne entre la place Brancusi et la rue Jean Zay,
- la création d'une continuité urbaine et paysagère traversant d'est en ouest le jardin Atlantique.

Ce projet urbain dont l'ambition est partagée, présuppose la mise en place d'une instance référente et garante de l'intérêt général

Dans cette perspective, il semble opportun de proposer que le comité de pôle Montparnasse soit reconnu comme le référent global et décisionnel de ce grand et ambitieux projet d'aménagement urbain.

M. LE ROUX estime que ce débat est tronqué car, notamment, seuls deux amendements concernent le 7e arrondissement et aucun des amendements adoptés en conseil d'arrondissement n'a été retenu par l'Exécutif.

L'orateur s'interroge sur l'utilité de ce travail de concertation

L'orateur se demande en quoi la reconstruction du Studio Bertrand, la création d'une salle culturelle dans le cadre du projet de réaménagement des sous-sols de la tour Eiffel, l'aménagement d'un terrain à l'abandon depuis près de 20 ans en résidence pour personnes âgées, en salle polyvalente, en jardin public, la reconstruction d'une piscine sur la Seine, la construction de crèches et de haltes-garderies supplémentaires, l'aménagement des quais bas de la Seine en terrain de sport menacent la politique municipale.

L'orateur estime que cela ne la menace en rien, si ce n'est la volonté de la Municipalité de pénaliser les arrondissements qu'elle ne maîtrise pas.

L'orateur souhaite qu'à l'issue de l'enquête publique, le Maire de Paris organise une réunion en mairie d'arrondissement, avec **M. CAFFET**, pour qu'il vienne expliquer les raisons des refus que la Municipalité oppose à toutes les demandes du 7ème.

Mme COHEN-SOLAL, adjointe, souligne que le quartier latin constitue le cœur historique de Paris, mais également un des poumons pour l'avenir de la Capitale.

En l'absence quasi totale de concertation locale dans le 5e arrondissement, puisque aucun des 4 conseils de quartier n'a été saisi pour formuler des propositions pour le PLU, l'orateur, en liaison avec les élus de l'opposition locale a déposé plusieurs amendements.

Sur le plan culturel, alors que le 5e a vu disparaître depuis 20 ans près d'une dizaine de salles de cinéma d'art et d'essai, il semble essentiel de protéger les 12 actuellement en service, en préservant de la spéculation foncière ces lieux de culture cinématographique.

A côté des églises et de la mosquée, l'orateur souhaite signaler des bâtis ou parcelles tout aussi remarquables comme la synagogue du 9 rue Vauquelin et l'église maronite de la rue d'Ulm ainsi que le lycée professionnel Lucas de Nehou, rue des Feuillantines.

Le nombre de logements à destination des étudiants, chercheurs et enseignants reste cruellement insuffisant. Les parcelles signalées pourront donc venir renforcer la disposition prévoyant 25% de logements sociaux dans les nouveaux programmes de construction supérieurs à 1000 m² dans la plupart des arrondissements.

Considérant l'insuffisante implantation d'équipements dédiés à la pratique d'activités sportives et de loisirs de rue dans le 5e, l'orateur demande qu'une étude soit lancée pour l'implantation de boulodromes, skat-parc, terrain de basket-ball et tables de ping-pong à destination des enfants, adolescents et habitants dans le 5e arrondissement.

Melle MAZETIER fait observer que l'on peut maintenant protéger un patrimoine qui n'était pas reconnu par le passé et que l'Etat est dans l'incapacité et n'a pas la volonté de protéger ainsi, demain il y aura à Paris des zones protégées et la Municipalité révisera les P.S.M.V., quand l'Etat décidera de s'en préoccuper comme elle le lui a demandé dès le début de la mandature.

L'orateur rappelle que sur les 74.986 parcelles que compte la Capitale, seules 1.912 sont protégées par l'Etat au titre des monuments historiques et un millier d'autres par le biais du Plan d'Occupation des Sols (POS), qui préserve essentiellement les façades afin de mettre fin à cette impuissance, la municipalité a décidé d'inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) un arsenal gradué de protections patrimoniales, possibilité ouverte par la loi SRU.

L'orateur indique que le signalement permettra à la Ville d'attirer l'attention sur l'intérêt qu'elle

porte à un immeuble, plus de 4.300 parcelles sont signalées dans le projet de PLU tandis que la « protection Ville de Paris » (P.V.P.), au contraire, empêchera la démolition ou la défiguration de bâtiments entiers ou d'éléments particuliers, elle est proposée pour plus de 4.600 parcelles. L'orateur ajoute que les « traitements morphologiques particuliers » visent à protéger le paysage parisien par la préservation de cours, de jardins, le respect de volumétries historiques dans des quartiers comme la Butte-Montmartre ou la Butte-aux-Cailles, à terme 10 % à 15 % du territoire parisien pourraient être protégés, contre 2,5 % aujourd'hui.

L'orateur souligne que 86 % des demandes de protection sont effectivement venues des arrondissements périphériques, le patrimoine protégé par le Monuments historiques est concentré dans le centre de la Capitale ainsi l'Etat protège 16 % du 1er arrondissement et seulement 0,2 % du 20e.

L'orateur considère que le groupe UMP bafoue l'expression démocratique et la légitimité des élus en demandant la création d'une commission municipale supplémentaire composée d'élus et de représentants de l'Etat chargée de statuer sur l'attribution des P.V.P.

L'orateur s'étonne que certains élus UMP, membre de la Commission du Vieux Paris, déposent des amendements en Conseil de Paris qui vise à défaire ce que la Commission du Vieux Paris a patiemment élaboré sans qu'ils s'y opposent.

L'orateur rappelle que l'UMP a émis le vœu que la Ville « mette en place un dispositif d'aide spécifique qui permette aux propriétaires de procéder à la réhabilitation ou à la restauration des immeubles concernés mais que les contraintes patrimoniales sont des mesures urbaines comme les autres et qu'il n'y a pas de raison qu'elles donnent lieu à un dédommagement systématique. L'orateur ajoute que la Ville réfléchit en concertation avec la Fondation du patrimoine et l'Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, à des aides au cas par cas.

L'orateur remercie Elisabeth de FRESQUET qui évoquait la perspective de création d'une fondation municipale du patrimoine à l'instar de ce qui existe au niveau national et qui pourrait associer des mécènes, cette suggestion est à étudier.

L'orateur rappelle qu'elle n'est pas opposée à la création de ZPPAUP à Paris, en particulier à Montmartre et dans le 6e arrondissement.

L'orateur estime que la démocratie, c'est aussi de temps en temps savoir s'abstraire des purs avis scientifiques et technocratiques réclamés par l'UMP, et inventer une vision politique, une vision démocratique de ce qu'est la réalité que l'on souhaite transmettre aux générations futures.

L'orateur considère que le Conseil de Paris, représentatif des intérêts de tous les Parisiens peut décider souverainement de ce qu'il juge bon de transmettre aux générations futures.

M. GOUJON rappelle que les élus du 15e ont beaucoup travaillé sur le projet de P.L.U. et qu'ils ont présenté plus de soixante vœux lors d'une séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement.

L'orateur indique que deux emprises appartenant pour l'une à la D.G.A.C., pour l'autre à la R.A.T.P. devraient pouvoir faire l'objet de réserve à l'intersection Lecourbe-Convention pour une crèche et un gymnase enterré et à l'angle Croix Nivert-Charles Lecoq pour une crèche, un T.E.P. et une maison pour personnes âgées dépendantes.

L'orateur souhaiterait en matière d'activités sportives qu'un emplacement soit réservé à une patinoire sur le bassin des Carènes et qu'une piscine soit réalisée sur les berges de la Seine au débouché du parc Citroën.

L'orateur ajoute, dans le même domaine, la réalisation de salles polyvalentes et de terrains de tennis couverts rue Paul-Barruel, le classement en zone U.V. et non en zone U.G.S.C. des deux terrains de football du stade Suzanne Lenglen et l'implantation d'un terrain de basket de rue boulevard de Grenelle.

L'orateur souhaiterait en matière culturelle qu'une réserve pour un équipement public culturel polyvalent dans des locaux rue Brancion, occupés actuellement par le S.T.E.G., soit décidée ainsi qu'une autre installant une salle polyvalente à la place du Patronage laïque, avenue Félix-Faure.

L'orateur propose qu'au cas où les services de la Préfecture de police de la rue des Morillons seraient transférés, un collège ou un lycée qui manque dans l'Ouest parisien, soit implanté à cet endroit.

L'orateur indique qu'il a déposé deux vœux qui permettraient l'installation de parcs de stationnement souterrains : avenue de la porte d'Issy et rue Frémicourt ainsi que deux autres visant à implanter un marché alimentaire de soirée sous la halle aux Chevaux du parc Georges Brassens, et désenclaver le marché Cervantes rue Bargue ou rue Falguière.

L'orateur considère que la concertation n'a été qu'un simulacre, et que ce P.L.U. est finalement imposé d'en haut, traduisant la conception

idéologique et dirigiste de la Municipalité, en effet certains vœux adoptés à l'unanimité par le Conseil du 15e ont été rejetés par l'Exécutif ou au contraire récupérés à son profit.

Mme de CLERMONT-TONNERRE s'étonne que les 39 propositions de vœux et amendements qui ont fait l'objet d'un avis favorable unanime du Conseil du 15ème soient balayés par l'Exécutif, il s'agit d'une démarche hypocrite de la part de la gauche parisienne qui tient un double langage en votant en Conseil d'arrondissement des projets qu'elle rejette ensuite au Conseil de Paris.

L'orateur rappelle les projets ambitieux qu'elle souhaite pour le 15ème : l'aménagement d'une promenade continue sur les berges de Seine, la réalisation d'une coulée verte sur la Petite ceinture ou la protection des mails plantés alors que la Municipalité campe sur un classement de la petite ceinture en G.S.U., sur l'ancrage des installations portuaires industrielles sur les berges de Seine et sur un refus sans appel de la protection de mails plantés. L'orateur souhaite que la Petite ceinture, entre le parc André Citroën et le parc Georges Brassens, soit classée en Zone urbaine verte pour y permettre la réalisation d'une coulée verte et une promenade paysagère ainsi que l'aménagement d'une maison de la nature dans le bâtiment de l'ancienne gare de Vaugirard.

L'orateur souhaite, s'agissant de l'aménagement des berges de Seine, que l'ensemble de la future promenade longeant la Seine dans le 15e arrondissement soit classé en Zone urbaine verte afin d'y implanter une promenade reliant le parc Citroën au parc de Bercy.

L'orateur souligne que toutes les grandes villes françaises et étrangères s'emploient à la reconquête de leurs berges alors que les riverains du 15e ont plutôt le sentiment qu'en matière des berges la volonté municipale ne semble se satisfaire que de l'éphémère "Paris-plage" qui anime un mois par an les abords de l'Hôtel de Ville.

L'orateur souhaite, s'agissant du paysage urbain, la protection des mails plantés et la poursuite de la végétalisation du terre-plein situé rue de Cambronne entre la rue Mademoiselle et la rue Fleury ainsi que l'inscription en zone verte des espaces plantés situés de part et d'autre du métro aérien entre la place Henri Queuille et la rue de Vaugirard.

L'orateur indique qu'elle a déposé deux vœux, le premier portant sur le classement en espaces boisés classés du square du Commerce, et le second sur le square Sarrabezolles afin qu'il soit maintenu en Zone urbaine verte et que dans sa partie nord soit aménagé un terrain de grands jeux paysagers à destination des adolescents.

L'orateur s'étonne que la Municipalité veuille classer les terrains de football situés dans le parc Suzanne Lenglen en zone de grands services urbains alors qu'il serait souhaitable de les maintenir en Zone urbaine verte.

Mme RENSON rappelle qu'un vœu adopté à l'unanimité lors du Conseil du 15e arrondissement concernant une réserve au 5 bis rue du Théâtre en vue de la création d'une maison médicale de garde a été repoussé par l'Exécutif.

L'orateur exhorte l'Exécutif à honorer cette décision prise à l'unanimité du Conseil du 15e et de ne pas revenir sur la décision des élus locaux réunis dans un vote unanime au nom de l'intérêt général.

L'orateur s'étonne que le vœu adressé par le Conseil du 15e arrondissement au Maire de Paris demandant une réserve pour deux appartements thérapeutiques sur les terrains de l'ancien hôpital Boucicaut soit traité de la même manière que celui concernant le 57 bis, rue du Théâtre.

M. COURTOIS rappelle que le Maire et l'ensemble de la Municipalité du 16e se sont fortement impliqués dans les différentes étapes de la concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du PLU.

De nombreuses réunions de concertation se sont ainsi déroulées à la mairie d'arrondissement. Les 6 conseils de quartier en ont débattu à plusieurs reprises et ont fait des propositions concrètes.

La Municipalité n'a pas beaucoup tenu compte des préoccupations exprimées par les habitants et la Municipalité du 16e lors des différentes étapes de la concertation.

Le conseil du 16e arrondissement a voté contre le projet de PLU, en général, et a également voté 43 amendements importants pour l'arrondissement.

Ces amendements se répartissent ainsi :
- en matière de logement, il s'agit de la règle des 25 % de logements sociaux qui pénaliserait tout particulièrement la construction de logements dans l'arrondissement, sans augmenter le nombre de logements sociaux dans les faits ou encore de l'encouragement nécessaire en faveur du logement intermédiaire pour éviter la fuite des classes moyennes vers la banlieue. Pour finir, l'orateur souhaite que les propriétaires d'immeubles faisant l'objet d'une protection par la Ville soient aidés.

- en matière de stationnement, le conseil du 16e souhaite que soit reconsidérée la mesure visant à bloquer le développement des parcs de stationnement et que l'obligation de réaliser des

places de stationnement dans les immeubles de bureau et les immeubles résidentiels soit renforcée plutôt que diminuée.

Il souhaite que soient réalisés des parcs publics de stationnement place Jean Lorrain, Bd Murat et sous l'ancienne voie ferrée Bd E Augier et que les besoins des véhicules électriques soient mieux pris en compte.

- en matière de protection des sites et du patrimoine architectural et urbain, le conseil d'arrondissement du 16e a déposé de nombreux amendements visant notamment à prévoir précisément la protection de l'île aux cygnes et de la statue de la liberté, des constructions du bois de Boulogne, du classement de quelques parcelles, comme celle du 17 au 23 de la rue Mesnil, du Palais Rose, de la parcelle 43 rue Spontini, de la protection du château de la muette et de l'OCDE, du Fronton de Paris, etc...

- en matière de défense du commerce de proximité, c'est essentiellement l'extension rue d'Auteuil du périmètre de protection.

- en matière de transport collectif de proximité, il convient de prévoir la prolongation du métro, la création de 3 stations sous le bois de Boulogne et la mise en place de minibus propres.

- en matière de protection des espaces verts, le Conseil d'arrondissement souhaite notamment une protection pour l'ancienne voie ferrée Bd E Augier, le terre plein central du Boulevard Exelmans, sans oublier les berges et le classement de la place L Deubel en espace libre à respecter.

Enfin, s'agissant des espaces et équipements publics ou collectifs, il semble utile de prévoir la destination future de plusieurs sites destinés à accueillir une extension d'école. Le Conseil d'arrondissement souhaite également la création éventuelle d'un centre d'animation près du boulevard de l'amiral Bruix, la reconstruction et l'ouverture de la piscine Molitor ou encore la création de maisons médicalisées pour personnes âgées, sans oublier la création de crèches nettement insuffisantes dans l'arrondissement.

M. VUILLERMOZ indique qu'il souhaite que la Municipalité fasse du logement social, pas seulement dans les endroits où il y en a peu ou pas du tout parce que, là, évidemment, il faut rééquilibrer cette Ville et construire du logement social mais aussi dans les arrondissements, comme le 19e arrondissement où il y a déjà plus de 30 % de logements sociaux. L'orateur estime que si la Ville veut construire 4.000 logements sociaux par an, il faut en construire partout et sur tous les terrains qui permettent cette construction comme dans les zones d'aménagement que va constituer la zone Paris Nord-est. L'orateur concède que le logement social a une très mauvaise image et qu'il la faut changer.

M. BERTHAULT souligne les manques qu'il a relevé dans les choix de l'Exécutif, notamment en matière de protection du commerce et de l'artisanat, la non protection de la rue Jouffroy dans le 17e arrondissement ou la place Lévis inscrite dans le projet P.L.U. en espace libre à végétaliser. L'orateur souhaite qu'un emplacement soit réservé en vue de la réalisation d'un parc de stationnement résidentiel en sous-sol rue Tarbé, que la totalité de la rue Saussure située entre le boulevard Pereire et le boulevard Berthier ne soit plus classée en zone de déficit de logement social. L'orateur préfèrerait que les logements sociaux prévus sur la parcelle 92-92 bis, rue Cardinet et 49 ter, rue de Tocqueville soient réservés à des logements étudiants et que la parcelle située 120-124, rue Cardinet, réservée actuellement pour des logements sociaux soit destinée à un foyer pour personnes âgées.

L'orateur rappelle que le terrain situé à l'angle du boulevard de Reims et de la rue de Courcelles devait être partagé entre le Consistoire de France, le Consistoire israélite de Paris et un emplacement réservé au Conservatoire municipal du 17e, et que cela avait été confirmé par l'Exécutif avec inscription budgétaire à l'appui.

L'orateur indique que le Consistoire de France a fait savoir qu'il se désistait et qu'il restait donc deux intervenants, le Conservatoire et le Consistoire israélite de Paris.

L'orateur fait observer que malgré la demande de **Mme de PANAFIEU**, aucune réunion sur ce sujet n'a encore été programmée.

L'orateur souhaite obtenir de l'Exécutif un engagement ferme sur le devenir de cette parcelle.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, s'étonne que le Maire n'ait pas daigné participer au Conseil depuis sa déclaration liminaire au cours de laquelle il a méprisé les élus de l'opposition.

L'orateur salue l'action de **M. CAFFET** qui a maintenu un dialogue de qualité au stade de la préparation du P.L.U. mais s'interroge sur l'intérêt de ce débat si c'est pour entendre dire ensuite que le Maire arbitre les grands équilibres, les grands choix urbanistiques pour le Paris de demain.

L'orateur s'étonne que personne n'ait parlé de manière positive du souhait de l'Etat d'implanter à Paris le T.G.I. et le Ministère des Affaires étrangères.

L'orateur considère qu'il est de l'intérêt de Paris d'accueillir ces institutions d'autant qu'une commune comme Issy-les-Moulineaux fait des propositions.

L'orateur rappelle que, lors de l'implantation de la TGB, la Ville avait donné le terrain car elle considérait qu'il était indispensable, par son rang et par son rôle, de faire ce genre de sacrifice.

L'orateur estime que Paris vaut mieux qu'un débat sur le P.L.U. où un certain nombre de sujets majeurs ont été escamotés et où la Municipalité s'est contentée de mettre des barrages, des protections, d'ériger des murailles pour essayer de se protéger d'on ne sait quel danger.

M. LECOQ, maire du 6e arrondissement, indique qu'il partage le point de vue de **M. LEGARET** et que si la Ville avait adopté la même attitude lorsque François Mitterrand lui a proposé d'ériger la Bibliothèque nationale de France sur le 13e arrondissement, cette Bibliothèque nationale de France n'aurait pas été créée.

L'orateur rappelle que la création d'une zone de protection paysagère architecturale urbaine et de protection à Saint-Germain-des-Prés n'est pas inconnue du Conseil de Paris, puisque celui-ci, dans sa séance des 27 et 28 novembre 2000, avait pris la décision d'engager une étude préalable à sa création.

L'orateur fait observer que la décision d'engager la création de cette zone, qui relève in fine de l'Etat, avait été prise à l'unanimité du Conseil de Paris après que le Conseil du 6e arrondissement se soit lui-même prononcé à l'unanimité sur ce sujet.

L'orateur regrette que lorsque la décision de créer le P.L.U., en 2002, a été prise, la Municipalité n'ait pas parallèlement engagé des études préalables à la création de cette zone, trous ou quatre années ont été ainsi perdues.

L'orateur fait remarquer que si les mesures protectrices dans la capitale sont efficaces en ce qui concerne les immeubles, du premier jusqu'au dernier étage, en revanche, s'agissant des commerces, et notamment de leur façade, des erreurs, voire des hérésies graves peuvent être constatées.

L'orateur souhaite que les deux amendements ayant trait à la création de cette zone et qui ont été déposés par le groupe U.M.P. et par lui-même soient adoptés.

M. BENESSIANO rappelle que l'ensemble de la municipalité du 17e arrondissement, droite et gauche réunies, souhaite que la couverture de la rue de Rome soit réalisée, il est donc impensable que ce projet ne figure pas au P.L.U.

L'orateur souhaite que l'emprise ferroviaire soit classée en zone urbaine verte.

L'orateur souhaite que l'ancienne ceinture ferrée entre la rue Alphonse de Neuville et la rue de Saussure soit classée en zone urbaine verte afin de permettre la jonction verte entre l'existant du boulevard Pereire, l'espéré de la rue de Rome et le naissant des terrains S.N.C.F. Cardinet.

L'orateur s'étonne que le Maire de Paris clame son amour pour les jeux olympiques, tous les matins, mais ne s'enthousiasme pas tout autant à l'idée que l'environnement du village olympique devrait être accueillant et un digne complément de l'urbanisme prévu sur les terrains Cardinet.

M. DUMONT, maire du 7e arrondissement, s'étonne que la promotion de la concertation qui doit précéder tout processus de décision publique dont se targue le Maire de Paris n'ait pas été retenue, ici, en effet les amendements formulés au P.L.U. pour le 7e arrondissement ont été repoussés systématiquement.

L'orateur rappelle que pourtant **M. CAFFET**, à plusieurs reprises, a pu venir expliquer aux habitants du 7e arrondissement le projet de P.L.U., que le CICA a été associé à cette tâche, que des groupes de travail ont été constitués, que l'ensemble des quatre Conseils consultatifs de quartier a débattu de la question et que les élus U.M.P. et U.D.F. du 7e arrondissement ont voté une vingtaine de vœux dont certains ont d'ailleurs reçu le soutien des deux élus socialistes du Conseil du 7ème.

L'orateur rappelle que la Municipalité est opposée à la création d'un espace culturel en sous-sol de la Tour Eiffel, préférant le privatiser au profit de la société qui l'exploite, à la réimplantation d'une piscine sur la Seine, à la création de terrains de sport sur les quais bas de la Seine, à la réservation de la parcelle du 71, rue Saint-Dominique et du 38, boulevard de Latour-Maubourg pour la création d'une nouvelle crèche, à la résidence sociale prévue au 12, rue Audinot.

L'orateur ne peut admettre que la totalité des amendements du 7e soit rejetée et les habitants du 7e arrondissement apprécieront sans aucun doute le résultat de l'invitation de la Municipalité à la concertation.

M. GALY-DEJEAN, maire du 15e arrondissement, rappelle que le 15e arrondissement a élaboré, discuté et voté dans son Conseil d'arrondissement pas loin d'une centaine d'amendements au P.L.U., fondés sur le bon sens et soucieux des légitimes intérêts municipaux de sa population.

L'orateur craint que l'Exécutif municipal ne les rejette pratiquement tous ou bien se les approprie sans aucune vergogne.

L'orateur estime que sur le plan économique, il est incompréhensible que le plus grand arrondissement de Paris soit privé de l'équilibre urbain prévu dans le P.L.U. sous le vocable "mixité/habitat/emploi", cela organise la paupérisation économique du 15e en laissant les emplois s'installer dans la banlieue proche.

L'orateur considère que, sur le plan social, le 15e présente la caractéristique d'être un arrondissement sociologiquement équilibré, mais que le P.L.U. va détruire cette harmonie, en effet l'échec patent de la politique de construction de logements sociaux , ou son acharnement à ne pas construire des logements de catégories intermédiaires, parviendra à chasser inexorablement les classes moyennes du 15e arrondissement.

L'orateur fait observer que, sur le plan de la qualité de vie, la rage anti-voitures qui caractérise le P.L.U. constitue pour le 15e une politique néfaste à tous égards, en effet dans un arrondissement où près de 58 % des résidents possèdent une voiture, organiser de manière systématique une série de mesures de suppression du stationnement privé et public est proprement incompréhensible.

L'orateur considère que ce P.L.U. est essentiellement marqué par l'étroitesse de vue qui caractérise toutes les idéologies et le 15e saura le démontrer quand les temps électoraux seront revenus.

Mme de PANAFIEU, maire du 17e arrondissement, s'étonne que la Municipalité loue la concertation dans la transparence, pour ensuite faire porter une liasse de plus de 150 amendements dont la plupart n'ont jamais été discutés.

L'orateur s'étonne que la liasse qui s'appelle « Orientations d'aménagement » comporte des adresses qui n'ont jamais été évoquées et qui font partie d'une éventuelle réserve pour du logement social, cela sans discussion ; de plus des imperfections dans la rédaction et des adresses peuvent être constatées.

L'orateur relève l'arrivée d'un équipement sanitaire et social au 109, rue Legendre, sans aucune concertation préalable.

L'orateur fait remarquer que l'aménagement Clichy-Batignolles, se voit aujourd'hui doté d'un pourcentage de logements de l'ordre de 60 % des surfaces construites, qu'il y aura une part de logements sociaux qui ne sera pas inférieure à 50 %, que les opérateurs privés devront garantir un pourcentage de leur parc à des loyers modérés, tout cela sans aucune discussion préalable.

L'orateur estime que cette manière de faire est irrecevable et qu'il est proprement impossible pour la population d'accepter ces méthodes comme pour les élus.

M. CAFFET, adjoint, rapporteur, rappelle que ce P.L.U. a procédé d'une concertation, qui a donné naissance à plus de 1.100 propositions et, d'ores et déjà, une partie de ces 1.100 propositions ont été intégrées.

L'orateur précise que ce dont il est question aujourd'hui, ce sont des vœux et des amendements complémentaires par rapport à ce qui a d'ores et déjà été intégré et, en particulier, toutes les réserves pour équipements et toutes les protections patrimoniales qui avaient été validées, au stade de la concertation. L'orateur rappelle qu'il n'a pas hésité à faire le tour des vingt arrondissements pour rendre compte et dire aux conseils de quartier, aux associations et aux Parisiens ce qui serait intégré et ce qui ne le serait pas.

L'orateur fait remarquer qu'il ne voit pas au nom de quoi les groupes politiques n'auraient pas le droit de faire des propositions.

Mme Françoise de PANAFIEU, maire du 17e arrondissement, estime que ces méthodes sont contestables.

M. CAFFET, adjoint, rapporteur, constate que ce qui gêne Mme de PANAFIEU, c'est le logement social.

Mme Françoise de PANAFIEU, maire du 17e arrondissement, conteste cette affirmation.

M. CAFFET, adjoint, rapporteur, fait observer que ce sont les propositions de Mme AUTAIN de 4 adresses, où elle propose d'étudier une réserve afin d'y faire du logement social, que Mme de PANAFIEU conteste parce que le Conseil du 17e arrondissement n'a pas donné son approbation.

Mme de PANAFIEU, marie du 17e arrondissement, estime que ce n'est pas du tout cela qui est en cause.

M. CAFFET, adjoint, rapporteur, rappelle que 60 % de logements sur l'aménagement des Batignolles est un chiffre connu depuis près d'un an, toutes les constructibilités ayant été annoncées y compris hors concertation.

Mme Françoise de PANAFIEU, maire du 17e arrondissement, indique que la forme n'est pas acceptable.

M. CAFFET, adjoint, rapporteur, fait remarquer qu'il a entendu l'opposition parler de déclin alors que la population de Paris a commencé à réaugmenter entre 1999 et 2004 : plus 17.000 et qu'elle a rajeuni, de plus, l'emploi s'est redressé : plus 30.000 en 2003.

L'orateur relève que l'opposition propose de densifier Paris, en effet, le groupe UDF propose 3,25.

L'orateur fait remarquer que, par ailleurs, l'opposition dresse un réquisitoire contre les mesures que contient le PLU en faveur de l'emploi.

L'orateur souligne que les constructibilités, en matière d'activités économiques qui sont proposées dans ce PLU sont le double de celles de l'ancien POS.

L'orateur indique qu'un des objectifs de la Municipalité est le rééquilibrage de Paris, car il n'y a aucune fatalité à ce que l'emploi soit toujours à l'Ouest, le logement à l'Est et le chômage à l'Est.

M. BAUPIN, adjoint, indique que ce débat a montré l'implication entre les questions de déplacement et les questions d'urbanisme.

L'orateur constate qu'il reste encore, dans les rangs du Conseil de Paris, des nostalgiques du tout-automobile qui, malgré l'impasse de ce système, malgré les problèmes de pollution de l'air et d'insécurité routière, restent particulièrement attachés à cette politique.

L'orateur rappelle que la Municipalité parisienne n'a jamais cherché à organiser la pénurie en matière de stationnement, au contraire, elle a décidé d'abaisser de 80 % le tarif de stationnement résidentiel au 1er janvier 2002 et elle souhaite poursuivre cette politique et favoriser le stationnement résidentiel.

L'orateur fait remarquer qu'à l'occasion du PLU, on débat à n'en plus finir pour savoir si on va mettre tel ou tel pourcentage de la S.H.O.N. en matière de construction de nouveaux immeubles pour les places de parking ; cela doit faire, bon an mal an, 200 à 300 places de stationnement supplémentaires par an selon que l'on choisit tel ou tel critère, et on est donc très loin des questions qui sont posées aujourd'hui aux Parisiens en matière de stationnement, en effet, il y a 660.000 véhicules qui sont immatriculés à Paris.

L'orateur considère que c'est lors de l'élaboration du Plan de déplacement de Paris qu'il faudra évoquer cette politique de stationnement, à la fois pour une meilleure gestion du stationnement sur l'espace public mais aussi sur les parkings publics et ceux des bailleurs sociaux, l'idée étant de mieux faire se rencontrer l'offre et la demande en matière de stationnement, y compris dans les parkings privés.

L'orateur constate que la règle du P.L.U., qui consiste à construire une place de stationnement par appartement, alors que les Parisiens ont, en moyenne, une demi-voiture par ménage, signifie que dans de nombreux immeubles, existent des parkings sur-capacitaires, car personne n'a jamais organisé de système pour faire en sorte que ces places soient utilisées par d'autres que par ceux qui habitent dans les immeubles.

L'orateur indique qu'il soutiendra la proposition de vœu de M. Claude DARGENT qui propose une différenciation par arrondissement des normes de stationnement, de façon à mieux prendre en compte les taux de motorisation et l'offre de transport public ainsi que celle de M. NAJDOVSKI en faveur du stationnement des vélos dans les immeubles.

L'orateur fait remarquer que ce n'est pas un outil juridique, tel que le P.L.U., qui palliera l'absence de vision du propriétaire du site de la Petite Ceinture qu'est R.F.F. L'orateur ajoute qu'un amendement de l'Exécutif, en ce qui concerne la zone G.S.U. prévoit la possibilité d'implanter une coulée verte sur la Petite ceinture ferroviaire mais il ne faut pas insulter l'avenir et donc il n'est pas possible de classer la Petite Ceinture en zone verte. L'orateur souhaite que les réponses de RFF permettent de dessiner enfin un avenir pour la Petite ceinture.

L'orateur rappelle que la volonté de la Municipalité parisienne, est à la fois de développer l'activité économique dans la ville et de permettre que les livraisons se fassent dans de bonnes conditions, mais simultanément que l'acheminement des marchandises vers la ville se fasse de la façon la moins nocive pour l'environnement, ce qui amène à maintenir l'emprise ferroviaire et à utiliser la voie d'eau.

L'orateur considère que c'est à l'échelle de l'agglomération qu'il faudra réfléchir aux déplacements et à la lutte contre la pollution, c'est à cette échelle que doit se développer le transport collectif de banlieue à banlieue.

L'orateur estime que l'intérêt des Parisiens est le développement des transports collectifs de banlieue à banlieue et le développement des transports collectifs entre Paris et la banlieue.

L'orateur fait remarquer que si l'on souhaite une politique cohérente au niveau de l'agglomération, il faut non seulement développer les transports collectifs de Paris à la banlieue, mais également des parkings-relais, qui ont plus cohérence à se trouver aux portes de l'agglomération, c'est-à-dire aux gares de RER et de train de banlieue, qu'aux portes de Paris.

L'orateur relève que le Gouvernement qui pilote le STIF depuis des années, n'a rien fait en la matière.

L'orateur espère que la décentralisation permettra de lancer cette politique mais ce seront les collectivités locales qui devront pallier la carence de l'Etat qui n'a rien fait en matière de parking-relais depuis de nombreuses années.

L'orateur indique qu'aujourd'hui les Parisiens sont à 82 % favorables à la politique de la Municipalité en matière de transports collectifs et vont continuer à la soutenir.

M. CONTASSOT, adjoint, indique, au sujet de la densité, qu'existe aujourd'hui dans toute la France une tendance à une espèce d'étalement urbain qui a des conséquences extrêmement négatives sur le plan environnemental.

L'orateur considère que la vie en ville, avec un environnement dense, est plutôt un facteur positif au plan environnemental et au plan écologique, notamment en matière de moindre déperdition d'énergie, de moindres besoins de déplacements.

L'orateur considère qu'il faut, à la fois, trouver des lieux pour créer des équipements de proximité, y compris pour créer du logement et des espaces verts.

L'orateur souligne la novation que constitue l'article 13, le COS différencié dans les zones où les espaces verts sont les plus rares.

L'orateur rappelle qu'un gros travail a été fait sur les bois avec des aménagements qui s'inscrivent dans la continuité de la Charte du développement durable des bois, d'abord, une protection extrêmement forte des espaces naturels, ensuite, une augmentation de la surface boisée classée d'environ 10 % par rapport à l'ancien POS et la limitation des aménagements et des constructions possibles, notamment avec la limitation de la construction dans ce qu'on a appelé du nom barbare des S.T.E.C.A.L. (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) d'ailleurs un amendement de l'Exécutif réduit encore les capacités qui étaient de 10 % et qui sont ramenées à 3 %, ainsi qu'une réduction dans les bois des trafics automobiles.

L'orateur indique que le PLU a retenu la notion de qualité environnementale pour éviter les problèmes d'ordre juridique liés à la notion de HQE.

L'orateur fait remarquer que le Code de l'urbanisme, en l'état, ne permet pas d'inscrire le souci du développement durable dans le règlement du PLU mais un vœu qu'il a déposé indique très clairement que, lorsque cela sera possible, ces dispositions seront traduites dans le PLU.

L'orateur fait observer que le cahier des recommandations environnementales incitera les constructeurs à mieux prendre en compte le besoin de logements de qualité vivables, de moindre impact sur l'environnement, soucieux de la qualité de l'air intérieur, économes et conviviaux.

L'orateur indique qu'avant de déposer un permis de construire, sera rappelé, à l'ensemble des dépositaires, le souci de la qualité environnementale, d'ailleurs la Ville accompagnera ses recommandations de divers dispositifs incitatifs, y compris au plan financier notamment en matière d'isolation de fenêtre parce que cela répond à une véritable demande des Parisiennes et des Parisiens.

M. SAUTTER, adjoint, fait remarquer à M. GOUJON que le PLU porte une vraie ambition pour le développement économique et pour l'emploi.

L'orateur indique que le chômage a reculé de 2,6 % à Paris alors qu'il augmente ailleurs en France, la natalité d'entreprises est en hausse, +7 % de 2003 à 2004, et Paris se distingue par rapport au reste du pays car la mortalité des entreprises y est en baisse de 3 % et une récente enquête a conclu que Paris était la ville la plus attractive d'Europe après Londres.

L'orateur rappelle que dès 2001 avec M. CAFFET, il a infléchi le programme de "Paris-Rive gauche" en remplaçant 200.000 mètres carrés de bureaux par 200.000 mètres carrés d'activités et de commerces de proximité.

L'orateur fait observer que Paris est une métropole européenne et entend le rester donc il est important d'avoir des sièges sociaux à Paris car c'est la clef du maintien de la recherche en Ile-de-France et de la production en France. L'orateur considère que le vrai problème sur l'Ouest parisien est de moderniser les bureaux traditionnels de façon à les rendre aptes aux nouvelles activités économiques, cela, le PLU le permet, quant à l'Est, avec une politique favorable, Paris peut retenir les entreprises dans l'Est parisien.

L'orateur relève que Paris est une métropole touristique mondiale et la Municipalité fait tout pour qu'elle le reste.

L'orateur considère que Paris est aussi un pôle d'excellence technologique et entend renforcer cette vocation et qu'elle doit être fière de sa concentration exceptionnelle d'enseignements supérieurs, de laboratoires de renommée mondiale, d'entreprises innovantes, d'ailleurs le P.L.U. permet les incubateurs, les pépinières, les

hôtels d'activité comme "Paris Bioparc" d'une superficie de 18.000 mètres carrés.

L'orateur rappelle que la Ville travaille avec la Région, avec d'autres départements, notamment les Hauts de Seine, dans les domaines de la santé, de l'image, du numérique et des logiciels et systèmes complexes.

L'orateur indique que la Municipalité croit aux services à la personne et veut les renforcer, ces services sont en effet à la confluence de deux besoins : davantage de services aux familles et aux personnes âgées dépendantes, un besoin de travail de la part de chômeurs peu diplômés.

L'orateur rappelle qu'un amendement de l'Exécutif suggéré par Lyne COHEN-SOLAL répond à ses besoins.

L'orateur rappelle qu'il ne faut pas négliger l'économie sociale et solidaire.

L'orateur fait observer qu'il existe des amendements de l'exécutif visant à restreindre les entrepôts.

L'orateur estime que par ce PLU, Paris rejette la caricature du "tout bureaux", s'oriente vers un Paris dynamique et divers, pas le Paris malthusien et univoque qu'incarnait l'ancien plan d'occupation des sols.

M. MANO, adjoint, fait remarquer que le refus de la droite de voir créer 25 % de logements sociaux dans les zones déficitaires est l'illustration de sa conception de la mixité sociale.

L'orateur fait observer que M. GOASGUEN a proposé un amendement supprimant les 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien alors que M. DAUBRESSE, Ministre du logement, recommande à la communauté urbaine de Lille de l'appliquer, et il est tellement intéressé par cette mesure qu'il souhaite l'intégrer dans la loi Habitat pour tous.

M. GOASGUEN demande à M. MANO si de ce fait il votera cette loi.

M. MANO, adjoint, indique qu'il votera cette partie-là du texte.

L'orateur rappelle que 98,5 % des demandeurs de logements parisiens sont concernés par le logement social y compris par la proposition en P.L.S.

L'orateur indique qu'en matière de "ventes à la découpe", l'Exécutif propose un amendement extrêmement précis qui contient les mesures indispensables pour maîtriser le devenir du parc locatif.

L'orateur indique que par ce PLU, la Municipalité s'engage à réaliser 4.000 logements sociaux par an.

L'orateur fait observer que la Ville développera 4.000 logements sociaux par an sur les six prochaines années, c'est l'engagement qu'elle a pris avec l'Etat et cela fut difficile car financièrement l'Etat ne veut pas aller au-delà, et donc l'amendement de l'opposition portant sur 5.000 logements par an n'est pas crédible.

L'orateur indique que l'Exécutif partage le souci exprimé par le groupe "Les Verts" du maintien du parc social de fait et des hôtels meublés.

L'orateur estime qu'il est possible de trouver un juste équilibre, notamment dans les nouvelles ZAC, entre l'emploi et le logement.

L'orateur considère que le logement n'a pas été oublié par ce PLU.

M. MANSAT, adjoint, se félicite que la Municipalité parisienne raisonne dorénavant en terme d'agglomération et annonce qu'un bilan détaillé sera présenté en 2005 sur l'ensemble des relations et des rapports que Paris entretient avec plus de 130 collectivités, dans des processus de travail qui sont évidemment très différenciés selon la nature des sujets.

L'orateur rappelle que depuis trois ans, ce P.L.U. est conçu comme une contribution de Paris au devenir de l'agglomération.

L'orateur indique qu'un groupe de travail, "Paris dans l'agglomération", a rassemblé de façon inédite les services et les élus des communes voisines, mais également des intercommunalités et des départements, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine et a produit des points de vue, de la connaissance, du travail en commun, qui se traduisent par une publication récente de l'A.P.U.R., "Politiques urbaines, tendance et évolution du cœur de l'agglomération", c'est un travail qui n'avait jamais été fait entre Paris et les 29 communes limitrophes.

L'orateur indique que l'échelle pertinente est le cœur de l'agglomération, quel que soit le nom qu'on lui donne, il s'agit de 80 communes du cœur de l'Ile-de-France sur lesquelles vit près de la moitié de la population, 3 % du territoire, 60 % des emplois.

L'orateur fait remarquer que Paris participera à la révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France, et c'est sur sa proposition que le Conseil régional a retenu l'idée d'un groupe de travail appelé "Zones denses" qui réfléchira notamment à la spécificité des rapports de Paris avec l'agglomération.

L'orateur indique qu'existe un vœu de l'Exécutif visant à mettre en place une conférence métropolitaine qui serait un lieu non institutionnel de débat, de rencontre, de confrontation, de dialogue des élus du cœur de l'agglomération, en partenariat étroit avec le Conseil régional.

(La séance, suspendue le mardi 1er février 2005 à une heure trente cinq minutes, est reprise à dix heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. VUILLERMOZ considère que le COS de 3 est une proposition plancher imparfaite, en effet, la densité à Paris est porteuse de vie, d'échanges, de dynamisme.

L'orateur estime que le C.O.S. de 4,2 offre une plus grande capacité d'aménagement pour les parcelles et qu'il est plus porteur de possibilités pour le dynamisme urbain néanmoins il se satisfera du COS de 3.

L'orateur rappelle qu'il a proposé de porter à 5.000 logements par an l'effort de la Ville en matière de construction de logements sociaux.

L'orateur se félicite que sa proposition de fixer des objectifs dans ce domaine dans les zones d'aménagement du Nord-Est et des Batignolles ait fait l'objet de réponses partiellement favorables.

L'orateur indique qu'il prend acte des réponses positives apportées à ses demandes de création de nouveaux sites mais que des avancées supplémentaires méritent confirmation notamment le terrain de la rue Bréguet dans le 11e arrondissement.

L'orateur se réjouit que sa proposition de créer un secteur de protection et de promotion des faubourgs a été validée car les faubourgs de Paris ont un rôle éminent à jouer au service du développement économique de Paris et de l'emploi, ainsi que de voir les sites de la politique de la ville hors G.P.R.U., être considérés comme secteur d'aménagement et bénéficier d'un classement indiquant la priorité donnée à l'emploi.

L'orateur indique qu'il apprécie la décision positive qui est apportée à sa proposition de développer les pratiques musicales, notamment celle des jeunes, et donc la création de salles de répétitions et d'enregistrement musical mais regrette que ne soit pas prise en compte sa demande de voir accélérer à Paris le programme de construction de bibliothèques et médiathèques.

L'orateur propose, au sujet de la Petite ceinture ferroviaire de créer un groupe de travail pour élaborer un projet afin de faire de la Petite ceinture un site utile pour la gestion future des marchandises, de la logistique urbaine, et pour faire reculer la circulation des camions à Paris.

L'orateur souhaite faire que la gestion de l'urbanisme soit déconcentrée à Paris, avec des commissions foncières consultatives par arrondissement.

L'orateur propose, par ailleurs, que le point soit fait régulièrement sur les évolutions urbaines dans Paris, au sein de la 8e Commission par le Maire adjoint à l'Urbanisme, afin d'apprécier aussi concrètement la pertinence de ce P.L.U.

M. GOASGUEN estime que le développement économique ne se partage pas et qu'au sein d'une commune, c'est un développement qui est fondé sur la liberté, sur la créativité, et qu'il ne faut pas trop réglementer.

L'orateur regrette que le P.L.U. fixe un COS de 3 car il aurait préféré, comme M. le Président **VUILLERMOZ,** la souplesse du 4.2.

L'orateur estime que la Municipalité se trompe sur le logement social et surtout sur le refus qu'elle oppose à la construction en général et à la construction des logements intermédiaires en particulier.

L'orateur considère que le problème est en réalité un problème foncier et qu'il ne sera pas possible d'avancer dans ce domaine sans une véritable politique foncière, d'ailleurs l'immobilisme et la lenteur au niveau régional ont poussé un certain nombre de départements à créer des agences foncières départementales, notamment les Hauts-de-Seine et les Yvelines qui sont les grands bénéficiaires de l'immobilisme parisien, les grands récupérateurs des classes moyennes parisiennes à qui ils ont des terrains à offrir.

L'orateur indique qu'il désapprouve du strict point de vue parisien cette décision car elle va gêner la politique foncière francilienne qui est une nécessité car la politique du logement ne pourra pas longtemps se gérer uniquement sur la circonférence parisienne, et une politique d'agglomération aurait pu être faite par l'intermédiaire de l'agence foncière.

L'orateur considère que la politique de la Municipalité en matière de stationnement est mauvaise car on ne peut pas demander aux Parisiens à la fois de limiter la circulation sans leur offrir la possibilité de garer leur voiture, il faut faire une grande politique de parking.

L'orateur estime que **M. SAUTTER** a fait un descriptif de la situation de l'emploi alors que ce qui est demandé est d'inciter à la création

d'emplois. L'orateur considère que Paris n'a pas voulu faire un effort fiscal et que Paris doit désormais se placer en concurrence de voisins communaux qui sont des voisins puissants, qui ont changé de couleur politique et qui sont davantage orientés vers la libre entreprise et vers l'emploi.

L'orateur indique que son groupe ne votera pas ce P.L.U. d'autant qu'il est parsemé d'accord locaux visant à compenser ce qui n'avait pas été donné au niveau général, à l'exception du COS de 3.

L'orateur relève que l'Exécutif n'a pas tenu compte des résultats de la concertation ni des votes des Conseils d'arrondissement de l'opposition.

L'orateur fait remarquer que ce P.L.U. aura eu l'avantage de montrer qu'au sein du Conseil de Paris il y avait bien deux grands courant et que dans trois ans les parisiens pourront juger.

L'orateur se félicite que le Maire soit présent, ce matin, pour écouter les interventions.

M. LE MAIRE DE PARIS indique à **M. GOASGUEN** qu'en effet ils n'ont pas la même vision de l'avenir de Paris mais que ce n'était pas nouveau et que c'était la démocratie.

L'orateur indique qu'hier soir il participait à la manifestation de soutien à Florence AUBENAS.

M. GOUJON indique qu'il fallait revenir après car les élus sont restés très tard.

M. LE MAIRE DE PARIS indique qu'il est attentif aux propos des élus et à leurs travaux pas seulement quand il est en séance.

M. SARRE, maire du 11e arrondissement, se félicite de ce P.L.U. qui met l'Urbanisme au service des Parisiens mais rappelle que ce n'est pas la collectivité parisienne qui possède la compétence de décision, en effet l'urbanisme est soumis à des dispositions législatives qui encadrent le contenu du P.L.U. L'orateur estime qu'il faut expliquer aux parisiens que c'est au Gouvernement d'agir pour mettre fin à la scandaleuse pratique des congés-vente ou à l'extension des mono activités en cœur de ville qui est inévitable car le principe de liberté du commerce et de l'industrie est actuellement interprétée comme la licence de tout faire sans souci de l'intérêt général.

L'orateur considère que, par ailleurs, il faut dire que l'indispensable effort que la Municipalité doit consentir en faveur du logement social n'est possible que si l'Etat agit durablement par les financements et que les objectifs de mixité sociale et d'égalité des citoyens contenus dans le P.L.U. seront d'autant mieux remplis que l'Etat, au lieu de se désengager, assumera ses responsabilités et mènera une autre politique économique et sociale.

L'orateur souhaite que la mise en place du P.L.U. soit l'occasion pour la Ville de poursuivre la concertation amorcée depuis 2001 avec l'ensemble des communes de la couronne, en effet aucune amélioration durable et réelle en matière de circulation, de déplacement n'est à espérer si le problème n'est pas posé et résolu à l'échelle de l'agglomération parisienne.

L'orateur considère que ce P.L.U. permettra à Paris de préserver son patrimoine architectural, historique unique au monde, en évitant les deux écueils que sont les villes-musées et les métropoles sans âme.

M. BLOCHE salue l'énorme travail des 121 conseils de quartier, l'apport des associations locales, ainsi que le rôle essentiel joué par les conseils d'arrondissement, par les maires d'arrondissement, par les élus d'arrondissement.

L'orateur se félicite que l'Exécutif ait donné un avis favorable aux vœux que le groupe socialiste et radical de gauche a déposés concernant à la fois le stationnement le logement.

L'orateur indique que cela ne suffira pas à faire cesser les "ventes à la découpe" car il faut un dispositif législatif et réglementaire dont l'initiative revient au Gouvernement pour cela, mais au niveau municipal tout sera fait pour enrayer ce phénomène qui remet en cause de façon fondamentale la mixité sociale dans nos quartiers.

L'orateur se déclare un peu surpris que **M. GOASGUEN**, au nom du groupe U.M.P. dise que la Municipalité veut, à travers ce P.L.U. diviser Paris en deux, alors que justement elle souhaite rééquilibrer Paris, en logements sociaux dans l'Ouest, en activité économique dans l'Est.

L'orateur salue la nouvelle vitalité parisienne depuis trois ans, en terme social, c'est l'augmentation de la population parisienne, en terme économique, c'est le chômage qui baisse à Paris, en terme démocratique, ce sont les inscriptions nouvelles sur les listes électorales.

L'orateur considère que le C.O.S. 3 est le choix du bon équilibre car il permettra de faire vivre une réelle mixité sociale qui permettra de vivre et travailler à Paris.

L'orateur indique que son groupe votera avec enthousiasme ce P.L.U.

M. AZIERE indique que le groupe U.D.F. s'abstiendra sur le P.L.U. et s'étonne qu'après tous ces débats préalables, cela se termine par un

accord à la sauvette, la veille du Conseil, à minuit, entre les groupes de la majorité.

L'orateur indique que son groupe s'abstiendra sur ce P.L.U. parce que dans l'ensemble des amendements qu'il a présentés, aucun de ceux qui paraissaient agir sur les paramètres fondamentaux du P.L.U. n'a été retenu à l'exception de la nécessité de doter Paris d'un Centre européen, seule concession faite au bon sens de l'U.D.F.

L'orateur rappelle que l'U.D.F. avait présenté des amendements pour essayer d'enrayer la dépopulation et la ségrégation en marche dans la capitale, relancer l'activité économique, réfléchir à la façon de relancer l'attractivité et l'influence de Paris, tout en conciliant les exigences et les besoins de ses habitants et que rien n'a été retenu.

L'orateur fait remarquer que son groupe partageait l'esprit de certains amendements et vœux du groupe socialiste sur l'instauration d'un zone de stationnement ou une intervention législative ou réglementaire pour diminuer la SHON des surfaces, telles les circulations horizontales, les halls, les loggias, les locaux collectifs et résidentiels ce qui permet d'augmenter la constructibilité.

L'orateur relève que sur la petite ceinture ferroviaire, le principe d'une coulée verte est retenu, mais sans sa conséquence réglementaire, c'est-à-dire son inscription en zone urbaine verte et non son maintien en zone de grands services urbains, en conséquence la menace du fret ferroviaire sur la petite ceinture à l'est persiste.

L'orateur regrette l'absence d'un débat commun, sur la nécessité d'organiser formellement l'intercommunalité à Paris.

L'orateur considère que Paris mérite mieux qu'une opposition ou une contradiction systématique et qu'il y a une autre voie pour le dialogue, la concertation et une autre culture de gouvernance urbaine qui paraît constitutive d'un troisième courant, d'une troisième sensibilité politique à Paris, dont il faudra tenir compte.

M. LE MAIRE DE PARIS prend acte de l'abstention du groupe UDF et des raisons avancées par **M. AZIÈRE.**

M. DUTREY fait remarquer que le travail réalisé par le groupe "Les Verts" correspond à sa vision de la ville en tant qu'écologistes, une ville où le droit au logement est au mieux respecté, où on ne meurt plus des effets de la pollution automobile, où la qualité de vie a été améliorée, où un tissu économique de petites et moyennes entreprises dynamise la vie de quartier et crée des emplois pour les Parisiens, où on respecte le patrimoine, mais où l'architecture est au centre de la création contemporaine.

L'orateur indique qu'un membre de la majorité municipale déclarait ce matin dans la presse que ""Les Verts" n'étaient pas les plus compétents en matière de d'urbanisme".

M. LE MAIRE DE PARIS indique qu'il n'a jamais tenu de tels propos et qu'il l'a fait savoir au journal en question.

M. DUTREY regrette de n'avoir pas convaincu l'Exécutif en matière de développement économique avec cette vision d'un retour à des petites et moyennes entreprises réellement créatrices d'emplois qui dynamisent les quartiers, en matière de stationnement avec le maintien du minimum de places à réaliser, ni sur les secteurs d'aménagements dérogatoires dont la réintégration dans le P.L.U. était souhaitée.

L'orateur se félicite, en revanche, d'avoir réussi à persuader l'Exécutif partiellement en matière de densité de construction, de limitation à l'encouragement de réalisation de surfaces de bureaux, du renforcement et de l'augmentation du nombre d'emplacements de réserve de logement social et aussi de tourner la Ville de Paris résolument vers le développement durable grâce à l'intégration du cahier des recommandations environnementales dans le préambule du P.L.U.

L'orateur indique que le groupe "Les Verts" votera le plan local d'urbanisme.

M. LE MAIRE DE PARIS remercie tous les collaborateurs, et notamment ceux de la Direction de l'Urbanisme qui ont beaucoup travaillé sur ce P.L.U.

L'orateur indique que les opérations de vote vont débuter.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, indique qu'avant de passer au vote, il voudrait dire que son groupe a travaillé jusqu'à une heure avancée à la suite des amendements tardifs que l'Exécutif a déposés hier en début d'après-midi, et qu'en réponse à ces amendements il dépose 14 amendements.

M. LE MAIRE DE PARIS souhaite connaître l'avis de **M. CAFFET** au sujet du dépôt tardif de ces amendements.

M. CAFFET, adjoint, rapporteur, indique qu'il déplore le dépôt de ces amendements de manière aussi tardive et en séance mais il considère que le règlement intérieur ne pose aucun obstacle à ce dépôt d'amendement en séance.

M. LEGARET indique que les amendements de l'Exécutif ne sont pas passés en Commission.

M. CAFFET, adjoint, rapporteur, indique à **M. LEGARET** que ceux de l'Exécutif n'ont pas à passer en Commission.

M. LE MAIRE DE PARIS annonce que ces amendements seront examinés au fur et à mesure et sans examen préalable.

M. CAFFET, adjoint, rapporteur, se déclare en accord avec cette proposition.

M. LE MAIRE DE PARIS indique qu'ils seront examinés à la fin, après tous les autres.

M. CAFFET, adjoint, rapporteur, approuve cette manière de procéder.

S'agissant du vœu n° 228 ter, **M. CONTASSOT**, adjoint, précise qu'il y a lieu de substituer à « Dans les différents arrondissements concernés » la formulation « Dans tous les arrondissements concernés ».

Par ailleurs, s'agissant de l'avant-dernière ligne du vœu, il convient de lire « le reclassement de la Petite Ceinture » et non pas « le reclassement au moins partiel » parce qu'il ne peut pas y avoir de reclassement partiel sur une zone.

M. LE MAIRE DE PARIS met aux voix, à main levée, successivement les vœux et amendements relatifs au projet de délibération DU 1.

Ils sont adoptés, repoussés ou amendés conformément au tableau joint en annexe.

M. LE MAIRE DE PARIS met aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1 ainsi amendé.

Il est adopté.

M. LE MAIRE DE PARIS met aux voix, à main levée, successivement les vœux et amendements relatifs au projet de délibération PJEV 2.

Ils sont adoptés, repoussés ou amendés conformément au tableau joint en annexe.

M. LE MAIRE DE PARIS met aux voix, à main levée, le projet de délibération PJEV 2 ainsi amendé.

Il est adopté.

Clôture de la séance.

La séance est levée à 13 h 40.

Table des matières

Souhaits de bienvenue. 2

2005 SGRI 4 Aide exceptionnelle en faveur des populations sinistrées en Asie du Sud par le tsunami du 26 décembre 2004. - Montant : 1.000.000 euros. 2

2005 DPJEV 2 Approbation des recom-mandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'aménagement. 2

2005 DU 1 1°) Bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. - 2°) Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. 2

2005 DU 1 1°) Bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. - 2°) Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. (Suite). 21

2005 DPJEV 2 Approbation des recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'aménagement. 28

2005 DU 1 1°) Bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. - 2°) Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. 28

Examen des prescriptions localisées en annexe du règlement. 38

Annexe : Tableaux des vœux et amendements relatifs aux projets de délibération DPJEV 2 et DU 1 60

Clôture de la séance. 60